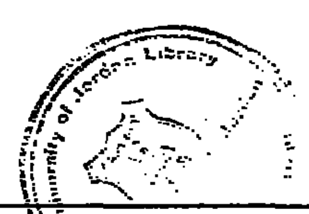
LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 13008 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 23-LUNDI 24 NOVEMBRE 1986

Embellie franco-britannique

Serait-ce la fin d'une certaine mésentente cordiale entre Paris et Londres ? On serait tenté de le penser après le onzième sommet franco-britannique qui a conduit, vendredi 21 novembre, Mme Thatcher dans la capitale française pour s'y entretenir alternativement – cohabitation oblige – avec M. Mitterrand et avec M. Chirac.

Le climat chaleureux de la rencontre contraste en tout cas avec celui que l'on avait observé lors du précédent sommet, l'an dernier à Londres. Il est vrai qu'à l'époque, les points de friction ou de rivalité étaient plus nombreux qu'aujourd'hui, de l'affaire Greenpeace au succès du procédé français Rita sur son concurrent britannique, en passant par le choix de l'avion Tornado de préférence au Mirage par l'armée de l'air saoudienne.

Tout cela est bien oublié maintenant, et Mme Thatcher a pu parler, au cours de la conférence de presse qu'elle a tenue conjointement avec M. Mitterrand, d'« entente cordiale à son plus haut niveau ». Non sans annoncer au passage que le prince Charles et la princesse Diana feraient un voyage officiel en France en 1988...

Ce qui a le plus contribué à ce rapprochement est sans doute moins l'évolution favorable des relations bilatérales qu'un événement auquel ni Paris ni Londres n'avaient été parties prenantes : la rencontre Reagan-Gorbatchev de Reykjavik.

Que les chefs des deux superpuissances y soient passés si près d'un accord sur les euromissiles a semble-t-il beaucoup aidé la France et la Grande-Bretagne à resserrer leurs liens, les deux pays – qui sont aussi les seules puissances nucléaires d'Europe occidentale – mesurent combien ils auraient à perdre à une évolution qui laisserait à terme la défense du Vieux Continent aux seules forces dites conventionnelles. « La prochaine fois, si l'on va aussi loin [qu'à Reykjavik], une consultation préalable, prolongée et approfondie » des alliés de Washington par l'administration américaine « sera nécessaire », a estimé M. Mitterrand. Mme Thatcher, de son côté, n'a pas manqué de rappeler à ses hôtes français que, lors de son récent entretien avec M. Reagan, elle avait en quelque sorte plaidé non seulement pour la Grande-Bretagne mais aussi pour la France.

Les deux ombres portées sur ce tableau idyllique, celles des Malouines et du énième conflit sur les importations de viande de mouton, n'ont été ni escamotées ni dissipées. Sur le premier point, les dirigeants français n'ont pas caché que la France allait à nouveau voter lundi aux Nations unies en faveur d'une résolution favorable à l'ouverture de pourparlers anglo-argentins sur l'avenir de l'archipel. Sur le second, « nous avons parlé de ce problème, a confié M. Mitterrand; mais nous avons pensé que les ministres de l'agriculture pourraient en reparler »...

Il en aurait sans doute fallu davantage pour faire oublier l'accord sur l'essentiel. Même le trouble provoqué par les complaisances françaises à l'égard de la Syrie après l'affaire Hindawi paraît aujourd'hui dissipé, et, comme l'a rappelé Mme Thatcher, les Occidentaux « ne doivent pas se faire de croche-pieds » en luttant contre le terrorisme. Manifestement, vendredi à Paris, l'atmosphère était plus favorable à l'union sacrée qu'à la concurrence déloyale.

L'action Saint-Gobain à 310 francs

Les milieux financiers internationaux montrent un vif intérêt pour la privatisation

Les premières réactions enregistrées à l'étranger font apparaître que la fixation à 310 F du prix de vente au public de l'action Saint-Gobain a suscité un vif intérêt dans les milieux financiers internationaux. A Londres, on considère que l'opération sera largement souscrite par les investisseurs étrangers dans les délais impartis, c'est-à-dire avant le 5 décembre (lire page 15 l'article de Christopher Hughes). *En France même, la réaction la plus défavorable est venue du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, qui estime qu' « on assiste à un nouveau bradage caractérisé de la richesse nationale ». Le bon déroulement prévu de la vente des actions de Saint-Gobain sera cependant facilité par le fait que l'appel à de nouvelles liquidités reste relativement limité. Il n'en sera pas de même pour la suite des privatisations.*

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a tranché, après avis de la commission de privatisation, le 21 novembre : l'action Saint-Gobain sera offerte dès lundi 24 novembre au prix de 310 F. On proposera aussi aux porteurs de certificats d'investissement – actions sans droit de vote émises en juin par Saint-Gobain – de transformer leurs titres en actions grâce à l'achat pour 10 F d'un droit de vote (*le Journal officiel* du 22 novembre publie les arrêtés fixant les détails de l'opération).

Le prix choisi par le ministre d'Etat ne prête pas à controverse. Ni bradage ni surévaluation, il correspond aux estimations d'un certain nombre d'analystes financiers. Surtout il est aligné sur la valeur attribuée, en juin dernier, aux certificats d'investissement émis à 300 F. La différence correspond à la valeur du droit de vote. Certains jugeront cependant que les porteurs de certificats n'ont pas été bien traités dans la mesure où, lors de la suspension de la cotation de ce titre, le 3 novembre, il cotait 307 F. Constatons simplement qu'ils ne sont pas lésés, mais qu'on ne leur accorde aucune plus-value pour la confiance qu'ils ont manifestée à Saint-Gobain il y a six mois.

Le prix choisi augure-t-il bien de la privatisation de Saint-Gobain, première de la longue liste des soixante-cinq sociétés arrêtée par le gouvernement ? A 310 F, l'action Saint-Gobain est effectivement accessible à une foule de petits porteurs, comme le souhaite tant M. Balladur.

CLAIRE BLANDIN.

(Lire la suite page 13.)

« Le Monde de l'économie » analysera, dans son numéro du 25 novembre, la privatisation de Saint-Gobain, en détaillant le rôle des principaux acteurs de ce bouleversement : les banquiers, les avocats d'affaires et les audits.

Successions



M. Giraud, ministre de la défense, avait été sollicité par des amis de Georges Besse pour lui succéder à la tête de Renault.

Le plus grand centre de loisirs d'Europe

Les jeux d'eau de M. Chirac

Un toboggan liquide de 180 mètres de long, des tempêtes artificielles, une tour de plongée sous-marine..., ces équipements à la fois ludiques et sportifs devraient être à la disposition des Parisiens en 1989. Tel est l'ambitieux projet que M. Chirac présentera à l'appréciation des conseillers de Paris lundi 24 novembre.

Ce parc nautique, doublé d'un complexe de sports, sera édifié dans la plaine de Vaugirard (quinzième arrondissement), non loin d'un héliport et du périphérique. *Il est déjà présenté comme « le plus grand centre de loisirs d'Europe ».*

Depuis le début de son deuxième mandat à l'Hôtel de Ville, le maire de la capitale poursuit une politique qui tend à offrir aux jeunes Parisiens des équipements de loisirs : le jardin des enfants construit aux Halles, la carrière hippique ouverte dans le bois de Vincennes, le futur musée de la mer du commandant Cousteau, la transformation de la Gaîté-Lyrique en centre d'attractions sont les témoignages de cette volonté. L'inauguration en 1989 de l'Aqua-boulevard de Vangirard, puisque tel sera son nom, en sera le dernier jalon.

Le projet architectural d'Aquaboulevard est signé conjointement par le Français Alexandre Ghiulimila et par le Néerlandais Roelof Hendricks. Ce dernier a déjà dessiné plusieurs parcs nautiques français. Le financement – 250 millions de francs – et la construction, seront assurés par un consortium international associant une firme française, la Société auxiliaire d'entreprise et la compagnie anglo-saxonne Forest-Hill, spécialiste des installations sportives couvertes. La *Lyonnaise des eaux et la Banque* Indo-Suez sont également de la partie.

L'Aquaboulevard de Paris se distinguera des huit parcs nautiques déjà installés en France par son caractère urbain et composite. Il *se présentera comme* un vaisseau de béton blanc long de 250 mètres et haut de 20 mètres qui paraîtra ancré au pied de l'Hôtel Sofitel au milieu d'un parc où se trouvent déjà trois terrains de handball et une dizaine de tennis.

MARC AMBROISE-RENDU.

(Lire la suite page 8.)

Vie chère, pénuries, chômage, frustrations

L'Algérie malade de la crise

ALGER
de notre correspondant

Une évidence s'impose : deux semaines après les violents incidents qui ont secoué l'Est algérien, les revendications des lycéens et des étudiants de Constantine et de Sétif, peut-être légitimes, n'ont été qu'un catalyseur. La situation était mûre. Tous les éléments étaient réunis, comme partout ailleurs en Algérie, pour que des événements d'apparence anodine dégénèrent : l'austérité imposée par la crise était de plus en plus mal supportée et, le mécontentement se généralisant, le « ras-le-bol » n'est pas loin.

La cherté de la vie touche maintenant toutes les classes sociales. Le kilo de viande de mouton tourne autour de 150 dinars (220 F français) et les plus favorisés, qui peuvent acheter du filet de bœuf, le trouvent à 180 dinars, à condition, souvent, d'acheter autre chose au boucher.

La hausse du coût de la vie est aggravée par le cycle chronique des pénuries. Le café, qui a manqué pendant deux mois à la fin de l'hiver dernier, est à nouveau, à certains endroits, introuvable. L'huile de table manque régulièrement et les Algérois profitent souvent du week-end pour rapporter de l'huile d'olive de la toute proche Kabylie. Le savon et la lessive en poudre sont restés des denrées rares tout l'été.

La tension sur les produits de grande consommation engendre inévitablement une spéculation que les autorités stigmatisent régulièrement à travers la presse nationale. Il n'y a pas si longtemps, le poivre se vendait à 50 dinars le kilo derrière le comptoir. Mais les restaurateurs n'en achetaient plus, excédés par le comportement de leurs clients, qui partaient souvent avec la poivrière dans la poche.

Le climat social se dégrade lentement. Les embauches ont été interrompues dans la fonction publique depuis le début de l'année, et des licenciements commencent à intervenir dans l'administration, dans les sociétés nationales et dans les sociétés de wilayas (départements).

Jusqu'à présent, le chômage n'existait pas officiellement en Algérie. Il n'y a pas d'allocation de chômage et toute personne sans emploi resterait sans ressources si la cellule familiale n'était pas aussi solidaire. Deux ou trois personnes qui travaillent dans une famille font souvent vivre une quinzaine d'autres, qui, crise du logement aidant, habitent la plupart du temps sous le même toit.

Cette promiscuité ne va pas sans poser d'autres problèmes. Les familles les plus défavorisées n'ont fréquemment qu'une ou deux pièces à partager. Il en est certaines où la mère établit un tour de rôle et interdit à ses fils de rentrer avant une heure dite.

Il n'est pas rare, dans certains quartiers, de voir les rues se vider subitement d'une jeunesse exclusivement masculine au moment où les programmes de télévision se terminent. Les postes sont poussés contre les murs, les matelas se déplient et tout le monde rentre dormir.

La rue n'est certainement pas la meilleure école. La jeunesse reste un problème crucial pour l'Algérie d'aujourd'hui. Les distractions sont rares et chères, quand elles existent.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(Lire la suite page 4.)

La fièvre dans les universités

Le mouvement étudiant qui fait tache d'huile depuis quelques jours s'est encore élargi le 21 novembre, avec le vote de la grève à Paris-VI et à Paris-VII, les deux universités du campus de Jussieu, et à Paris-XII (Créteil). Ce sont donc maintenant une douzaine d'universités, principalement parisiennes, qui sont mobilisées contre le projet de réforme universitaire de M. Devaquet.

Cette agitation devait trouver pendant le week-end de nouveaux relais : d'abord les états généraux organisés à la Sorbonne le 22 novembre par l'UNEF-ID (proche des socialistes). Ensuite, le rassemblement organisé, dimanche 23 novembre à Paris, par la Fédération de l'éducation nationale. La FEN prévoyait cent mille personnes dans les trois cortèges qui, partis de la gare du Nord, du Châtelet et de l'Opéra, devait converger à midi place de la République.

De leur côté, les étudiants du Cercle des étudiants libéraux de France (CELF), proche de la majorité, ont tenu samedi également leur conseil national en présence de M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour le CELF, la grève *« n'aboutira qu'à un résultat : durcir la position du ministre et faire voter le texte, sans discussion, à l'Assemblée nationale ».*

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2.000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 23 novembre. – *Vienne :* élections législatives. *Bucarest :* référendum sur le projet de réduction des armements. *Stockholm :* visite du premier ministre d'Islande (jusqu'au 25).

Lundi 24 novembre. – *Bruxelles :* réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE. *Singapour :* visite de M. Raymond Barre (jusqu'au 27). *Sydney :* visite de Jean-Paul II (jusqu'au 1er décembre).

Mardi 25 novembre. – *New-Delhi :* visite de M. Gorbatchev.

Mercredi 26 novembre. – *Varsovie :* congrès national de l'association des syndicats polonais. *Bangui :* ouverture du procès de l'ex-empereur Bokassa.

Jeudi 27 novembre. – *Dacca :* visite du pésident birman.

Vendredi 28 novembre. – *Dacca :* visite du président Ceausescu.

Samedi 29 novembre. – *Koweït :* verdict dans le procès des auteurs d'attentats contre l'émir.

Dimanche 30 novembre. – *Vitoria :* élections anticipées au Pays basque espagnol.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

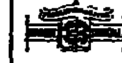
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.





Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex. 45-45 39 th Street. L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street. L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a dix ans, la disparition d'André Malraux

« Un masque plein d'inquiétude et d'angoisse »

par Jean Mauriac

ANDRÉ MALRAUX est mort à 6 heures du matin, dans la nuit noire de cette aube du 23 novembre 1976, à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil. A 11 heures, la direction de l'hôpital avait annoncé, dans une communiqué, qu'il s'était éteint peu après 9 h 30. A la vérité, le souci de tous était d'organiser un transfert discret de la dépouille à travers les rues encombrées de la banlieue, sans les voitures suiveuses des journalistes, et une arrivée à Verrières sans la foule des curieux.

Malraux avait été hospitalisé le lundi 15 novembre, à 23 h 30. La veille au matin, il travaillait encore normalement à Verrières, chez les Vilmorin où il s'était installé peu de temps après le départ du pouvoir du général de Gaulle C'est dans l'après-midi de ce dimanche que se déclencha la première embolie pulmonaire, suivie, le lendemain, d'une série de petites embolies accompagnées d'une très forte fièvre.

Le docteur Louis Bertagna (qui, depuis 1961, a été le psychiatre d'André Malraux, puis l'un de ses plus proches amis et à qui on est redevable d'avoir littéralement arraché Malraux au désespoir, puis à la mort, dans les terribles années 1966-1972) et le docteur Jacques Chassigneux, son médecin généraliste, décidèrent alors son hospitalisation à l'hôpital Henri-Mondor, dans le service de réanimation médicale dirigé par le professeur Maurice Rapin.

Moins d'une semaine devait séparer l'arrivée de Malraux à l'hôpital de son entrée dans le coma, le dimanche 21 novembre au début de l'après-midi. Pendant ces longues journées, la fièvre ne le quitta pas, et sa respiration devait être assistée en permanence. Sophie de Vilmorin, la nièce de Louise et la compagne de l'écrivain depuis 1972, avait une chambre dans le service de réanimation même, contiguë à celle de Malraux. Les visites avaient été interdites et seules Sophie et Florence Resnais, sa fille, demeurèrent à son chevet. Celle-ci, pendant toutes les dernières années de la vie de son père, fut présente à ses côtés et l'entoura de sa tendresse. Toujours – ô discrétion, pudeur, honnêteté exemplaires ! – Florence demeura silencieuse au sujet d'André Malraux, se refusant à rapporter des propos qu'il aurait pu tenir, et, plus simplement, méprisant l'anecdote.

Gentillesse et simplicité

Les médecins et tout le personnel du service de réanimation de l'hôpital notèrent la bonne grâce, la simplicité naturelles de leur malade comme l'avaient fait, quatre années plus tôt, ceux de la Salpêtrière. Le professeur Rapin (1) a dit : « *Sa gentillesse était écrasante. Il avait toujours peur de gêner, de déranger. Il ne demandait jamais rien et il poussait cette délicatesse au point de ne jamais interroger les médecins en qui il avait une confiance totale, aveugle. Et, enfin, par-dessus tout, son courage physique : jamais une plainte, toujours un sourire esquissé et, dans les yeux, un signe de reconnaissance pour ceux qui l'entouraient de leurs soins.* » Et Louis Bertagna : « *Tous, sans exception, ont été conquis par ce malade exceptionnel. C'était le patient le plus docile, le plus simple et le moins exigeant.* »

André Malraux est demeuré lucide jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à son entrée dans l'irréversible nuit du coma, le dimanche 21 novembre. La veille, il pouvait échanger encore quelques paroles avec le professeur Rapin : « *Les choses, comme les hommes,* lui a-t-il dit, *ne valent que les unes par rapport aux autres.* »

Le dimanche matin, alors que l'état clinique de Malraux était très mauvais, paradoxalement les derniers examens de laboratoire pratiqués pendant la nuit étaient plus favorables que ceux de la veille. Au docteur Bertagna qui lui en faisait part, Malraux répondit dans un sourire sans illusion : « *C'était déjà dans Courteline.* » Et à Sophie de Vilmorin qui lui demandait, au début de l'après-midi, juste avant qu'il ne sombre dans le coma : « *Souffrez-vous ?* », il répondit : « *C'est une interminable corvée...* » Ce furent ses dernières paroles.

Dans la soirée du dimanche, André Malraux fut victime d'une nouvelle embolie pulmonaire, massive cette fois, qui, selon le docteur Bertagna, a « *enlevé au malade toute conscience et à ses médecins tout espoir* ». Son esprit avait cessé de vivre. C'était donc un coma sans appel que les médecins de Malraux, en total accord avec Florence et Sophie, décidèrent de rendre aussi paisible que possible. On assura alors à Malraux agonisant un « *traitement de confort* » – si l'on ose dire – par sérum et calmants et on renonça à « *toute action à visée curative* », de manière à éviter toute suffocation, tout étouffement, à approfondir le coma et hâter la fin.

Le professeur Rapin fit alors officiellement savoir que « *le pronostic vital était compromis à court terme* ». Il ajoutait : « *Nous faisons tout pour lui assurer une fin paisible, sereine et digne.* » Cette décision rendue publique a fait dire à certains : « *On lui a volé sa mort.* » Cette allégation, absurde puisque l'esprit de Malraux avait cessé de vivre, fut relevée avec indignation par le docteur Bertagna, qui écrivit un jour : « *André Malraux a vécu jusqu'à sa mort. J'en porte témoignage (...). La lumière, l'extraordinaire lumière de son esprit, n'a jamais vacillé. Elle s'est éteinte d'un coup. Et ses derniers feux ont été ceux de la lucidité, du courage et de la délicatesse de cœur.* »

Le coma d'André Malraux fut donc de courte durée. A 6 heures, le 23 novembre, la mort est venue le saisir. Florence était alors à Paris et Sophie reposait dans la chambre voisine. La veille, Albert Beuret s'était rendu à l'hôpital pour un dernier adieu. « *Malraux,* a-t-il déclaré, *avait le masque qu'on lui connaît bien, plein d'inquiétude et d'angoisse, un visage supplicié par l'approche de la mort. Malraux l'a dit dans* Lazare *: L'univers de l'inconscient et du conscient échappe à toute donnée médicale.* »

Malraux mort, tout alla très vite. C'est encore Albert Beuret qui en donne les raisons : « *Il a fallu décider les choses rapidement pour éviter l'exploitation du cadavre. Nous nous sommes basés sur ce qui avait été fait pour de Gaulle. André Malraux n'appartenait à personne, mais à lui-même et à son œuvre. Le reste était vain. La simplicité et la rapidité évitaient les rites, le décorum. Pour un tel homme, il fallait que tout fût simple et digne.*

» *Malraux n'avait laissé aucune dernière volonté au sujet de ses obsèques. Mais nous sommes sûrs que cet enterrement au lendemain même de sa mort, cette inhumation privée, où seule la présence de ses amis était souhaitée, répondaient au vœu secret de Malraux.* »

Beuret avait d'abord pensé à inhumer Malraux dans le caveau du cimetière de Charonne où dorment ses deux fils, Gauthier et Vincent – morts dans un accident de voiture en 1961, – et leur mère Josette Clotis. Il y restait une quatrième et dernière place. Mais qu'auraient pensé Clara, la première épouse, et Madeleine, la seconde ? La municipalité ayant proposé de faire don d'une concession dans le petit cimetière de Verrières, cette proposition fut unanimement acceptée : Malraux y aurait comme voisin Honoré d'Estienne d'Orves, le premier résistant fusillé par la Gestapo ; il resterait dans ce petit village où il avait vécu les dernières années de sa vie, tumultueuses d'abord auprès de Louise, puis heureuses, apaisées, pleines de labeur auprès de Sophie. A celle-ci, sait-on tout ce que Malraux doit ? Elle sut non seulement l'aimer – elle l'aima infiniment et vit aujourd'hui habitée par son souvenir – mais l'entourer, l'aider dans son travail, le décharger de tout, lui permettant ainsi d'écrire, dans le calme, la dernière partie de son œuvre.

De nombreux amis de l'écrivain pensèrent, bien sûr, au Panthéon où de Gaulle et Malraux avaient déposé jadis les cendres de Jean Moulin. Qui n'aurait pas souhaité que sa dépouille y fût transférée aujourd'hui pour ce dixième anniversaire, dans la brume et le froid d'une matinée de novembre, au cours d'une cérémonie semblable à celle qu'il avait lui-même ordonnée pour Jean Moulin ? Mais n'y sera-t-il pas un jour ? Et quel président se grandira en l'y conduisant ?

L'ambulance blanche arriva à la fin de la matinée du 23 novembre au château de Verrières qu'enserre chaque année davantage la banlieue tentaculaire et qui vit désormais à l'ombre de hautes tours. Un important service d'ordre avait été mis en place autour du parc des Vilmorin – planté d'essences rares étiquetées comme dans un jardin botanique, dernier îlot de verdure dans ce monde de béton – pour tenir à distance les photographes. Malgré ces précautions, une photo fut prise et publiée de la dépouille de Malraux, étendue sur un brancard, recouverte d'un drap blanc, laissant visible le visage intact et comme apaisé.

Le « chuchotement » de la mort

Albert Beuret, arrivé le premier à Verrières, avant l'ambulance, a ouvert le cortège de tous ceux qui voulaient une dernière fois revoir André Malraux. La dépouille fut déposée dans le « salon bleu », si cher à Louise de Vilmorin. Au revers de la veste de flanelle grise, Sophie avait épinglé sa croix de la Libération, au ruban vert et noir, qui était la seule décoration qu'il aimait, « *sa récompense, son honneur, sa légitimation* », selon l'un de ses proches.

Quel mort connut jamais pareil décor ? Malraux était là au milieu de son « Musée réel » : un tableau d'André Masson à qui il confia jadis la décoration du plafond de l'Odéon. Et aussi ses six têtes gréco-bouddhistes (dont celle qu'il avait fait scier pour mettre face à face sur un fond noir les deux profils), la grande statue baptisée *Génie aux fleurs*, et cet oiseau japonais *Haniwa* en terre cuite, qui, tous semblaient le regarder de leurs yeux morts. Dans le clair-obscur du salon, à distance du lit mortuaire, les visiteurs demeuraient immobiles et silencieux. Pas un mot échangé, seul peut-être le « *chuchotement de la mort* » dont Malraux parlait dans *Lazare*. Ce n'était pas Malraux trépassé qui s'offrait aux regards. C'était Malraux mort dont « *la mort ne se confondait pas avec son trépas* ». Et certains, en le voyant pour la dernière fois, se souvenaient qu'il avait souvent cité l'interrogation de son père juste avant son suicide : « *Et qui sait ce que nous trouverons après la mort ?* »

De l'autre côté du « salon bleu », le cabinet de travail d'André Malraux à la porte ouverte sur le hall d'entrée. Sur les murs obscurs, les peintures, celles qu'il avait acquises tout au long de sa vie, Chagall, Rouault, Dubuffet, Poliakoff, Fautrier, Picasso et deux Braque : le premier, un oiseau noir, le second, le tableau qu'il préférait, une mystérieuse barque bleue abandonnée sur une plage tragique le long d'un océan – ou d'un ciel ? – noir comme de l'encre, aujourd'hui chez Alain et Florence Resnais. Sur le bureau, tout était demeuré comme il l'avait laissé quand il était parti, neuf jours avant, pour l'hôpital de Créteil : une curieuse couronne de roi tibétain en cuir, constellée de turquoises, sous son globe de verre, une lampe dont le pied sculpté était un fragment de vase sassanide et tous les humbles objets du travail quotidien ; les crayons, les stylos à bille, les ciseaux, le bâton de colle, les blocs de papier, le téléphone, sa radio portative, laissée sur France-Musique, et aussi un plateau et une carafe avec les médicaments de son dernier traitement, toute une série de petits chats en porcelaine et un bol toujours rempli d'eau pour ses deux vrais chats, Fourrure et Lustrée, que Malraux aimait voir sur ses papiers.

Le cœur battant, la gorge serrée, immobiles, silencieux, les amis et les admirateurs d'André – comme jadis, il y a six ans, ceux du général de Gaulle, à La Boisserie, – contemplaient cette table sur laquelle Malraux écrivait, travaillait, comme s'ils voulaient s'en imprégner à jamais.



Ludmila Tchérina était venue se recueillir devant la dépouille quand brusquement l'un des deux chats d'André Malraux – que l'on tenait enfermés – s'échappa, fit irruption dans le « salon bleu » comme une fusée, le poil hérissé. « *Le chat a marqué un temps d'arrêt au bas du lit et,* raconte-t-elle, *d'un seul coup, a sauté sur André, faisant ses griffes sur son gilet, mordillant les petits boutons en os, puis lui léchant les mains de sa langue râpeuse...* » « *Le lendemain, après l'enterrement, Fourrure et Lustrée étaient comme fous,* a dit un habitant de Verrières. *Ils fonçaient comme des animaux sauvages à travers les pièces de la maison et s'aplatissaient sous les meubles...* » On dut aussitôt s'en séparer. Ils furent confiés à une amie d'André Malraux, la princesse de Croy.

La mise en bière a eu lieu à 16 heures, dans le « salon bleu ». On fit sortir Sophie et Florence. Seuls y assistèrent Roger, André et Sosthène de Vilmorin, Alain Resnais et Albert Beuret. « *Le visage de Malraux,* a dit ce dernier, *avait pris plus de sérénité. Le froid cadavérique donne une autre apparence aux traits que le bouleversement du trépas. Très curieusement, il nous semblait que son regard était là, un regard qui n'était jamais léger, qui faisait son poids. Je voyais sur le visage d'André Malraux mort cette espèce d'interrogation qu'il portait sur toute chose.* »

Dans la soirée, Florence, Sophie et Albert Beuret décidèrent de n'inviter le lendemain à l'enterrement que les amis très proches. Mais bien sûr, le cimetière était ouvert à tous ! Ils établirent la liste de ceux qu'ils allaient prévenir par téléphone : dix noms seulement pour chacun ! « *C'était cela ou le Panthéon* », a dit Albert Beuret.

Raymond Barre, alors premier ministre, était venu à 8 heures à Verrières, où s'allumaient les premières lueurs du matin, pour s'incliner sur la dépouille d'André Malraux. A son arrivée, il fut accueilli par Sophie de Vilmorin et son oncle André, qui s'étaient relayés depuis la soirée, avec d'autres proches, pour veiller aux côtés du cercueil.

Pourquoi M. Barre fit-il une visite si matinale ? Peut-être parce qu'il avait voulu que son hommage gardât un caractère personnel loin de toute publicité, comme le souhaitaient la famille et les proches d'André Malraux. Plus vraisemblablement parce qu'il a préféré se trouver seul et sans témoin face à la dépouille du grand écrivain qu'il aimait et admirait et dont l'œuvre tenait toujours une place essentielle dans sa vie.

Devant Malraux mort, un grand souvenir a resurgi dans la mémoire de Raymond Barre. « *En m'inclinant devant la dépouille d'André Malraux,* a-t-il déclaré, *je me suis souvenu de cette soirée de 1947 où André Malraux était venu à la Cité universitaire – j'étais alors étudiant – nous présenter son film* Espoir. *Et il me semblait entendre sa voix brisée commentant le passage admirable où les femmes républicaines, vêtues de noir, se signaient devant le corps du pilote abattu par les franquistes qu'apportaient les combattants.* »

Quatre jours plus tard, il revenait à M. Barre, premier ministre depuis seulement trois mois, de prononcer l'éloge funèbre d'André Malraux, lors de la cérémonie de la cour Carrée du Louvre. « *J'ai ressenti alors profondément le poids de cette charge, de cette responsabilité, de cet honneur,* a-t-il dit, *parce que j'avais conscience d'incarner la nation dans l'hommage qu'elle rendait à André Malraux.* » M. Barre consacra les deux nuits précédentes à écrire cet hommage solennel à la mémoire de Malraux, « *ce noble et exigeant témoin de la condition humaine* », cet homme « *présent partout où se jouait un moment du destin des hommes, passionné de liberté et de justice, recherchant sans cesse la fraternité du combat* ». Cet hommage du premier ministre de la France à Malraux restera parmi les plus beaux qui aient été jamais rendus.

Puis arrivèrent, tout au long de la matinée, ceux qui furent les amis d'André Malraux et qui se groupèrent dans son bureau et dans le vestibule, étreints par une sorte d'angoisse, attendant dans le silence, dans un silence total – quel silence aura jamais traduit un tel chagrin ? – le moment du départ pour le cimetière. De ceux qui ont été là, qui ont vécu ce moment, qui ne s'en souvient ? C'est peut-être Albert Beuret qui a le mieux traduit les choses : « *Le moment le plus dur,* a-t-il dit, *a été l'attente du départ pour le cimetière. La difficulté de réaliser le moment présent comme, hier soir, celui de la mise en bière. Il y avait, ce matin, l'émotion et le recueillement et comme un glas funèbre qui résonnait dans les cœurs. Chacun prenait conscience de la mort, non du trépas. Cette interminable attente avant le cimetière était une communion avec l'esprit de celui qui s'en allait. Sophie était la plus délabrée. Mais il y avait un lien commun : tous étaient redevables à Malraux de quelque chose. Ils savaient qu'ils n'auraient pas été les mêmes s'ils n'avaient pas rencontré Malraux. Il flottait dans cette antichambre de Verrières une communion silencieuse de tous ceux qui prenaient conscience de ce que Malraux leur avait apporté. Atmosphère étrange, lourde, impalpable...* »

Et Ludmila Tchérina : « *On a attendu dans le silence. Il n'y avait plus que des regards. Nous nous regardions tous. Seul le regard de Jean Seberg – aux côtés de Romain Gary – n'attachait rien. C'était déjà le regard d'une femme perdue...* »

Madeleine Malraux – séparée d'André depuis le printemps 1966 – et son fils Alain pénétrèrent dans la maison de Verrières juste avant que le cortège ne parte pour le cimetière, en même temps que Jeanne Moreau, l'une des meilleures amies de Florence. Alain, qui vécut les vingt-trois premières années de sa vie auprès de Malraux – « *Malraux a fait de moi son fils* », a-t-il dit, – a déclaré : « *Les gens nous virent arriver à Verrières, ma mère et moi, comme des revenants. Ma mère aussitôt se dirigea vers Sophie de Vilmorin : « Je suis Madeleine » Malraux...* » Mais Clara, la première femme d'André, n'était pas venue.

Les « copains »

A 11 h 15, une longue file de voitures suivit le fourgon mortuaire jusqu'au cimetière cerné de pavillons et de quelques bois jaunissants, derniers témoins d'une campagne disparue. Mais beaucoup des invités s'y rendirent à pied à travers le parc des Vilmorin et les petites rues pavées du village. Tout se déroula comme il avait été décidé, sans protocole, sans discours, hors de toute pompe. Qui, s'il ne l'avait su, aurait pu croire que l'on portait là, en terre, André Malraux ?

Le cercueil fut déposé sur deux tréteaux, les couronnes tout autour. Les deux premières arrivées au château de Verrières avaient été celles du Parti communiste français et de Lasserre, restaurant où Malraux allait si souvent et recevait toujours ses amis. Parmi les gerbes, celles de l'ambassade du Bangladesh et de l'Association France-Bangladesh, en souvenir du dernier et fou combat d'André Malraux, symbolisant tous les autres. Des roses avaient été déposées sur un tabouret de velours rouge. Avant que le cercueil de chêne clair ne soit descendu dans le caveau, chacun déposa une rose en signe d'adieu, d'abord Sophie de Vilmorin, Florence et Alain Resnais. Puis suivit le défilé des autres, des amis et de ceux que Malraux appelait toujours les « *copains* » et qu'il n'oublia jamais.

Pas de bénédiction. Pas de prières. Pas de croix sur la tombe, car Malraux toute sa vie a proclamé son agnosticisme. Un prêtre, cependant, était là, perdu dans la petite foule et priant silencieusement : le Père Pierre Bockel, l'ancien aumônier de la brigade Alsace-Lorraine, qui fut auprès de Malraux dans les moments douloureux de sa vie, qui devint son ami, à qui Malraux a dit un jour : « *Vous savez mieux que moi que nul n'échappe à Dieu.* » « *Malraux,* a dit Pierre Bockel, *était un être spirituel. Il n'était pas croyant. Et pourtant, il était proche de Dieu. Je ne consentirai jamais à le récupérer. Mais quand je pense à lui, je suis plein d'espérance.* »

Après le départ des intimes, il ne resta que les gens du village et quelques inconnus quand les employés des pompes funèbres procédèrent à la descente dans le tombeau de la dépouille de Malraux. Ils se rassemblèrent alors en arc de cercle autour du caveau. Une porte métallique fut rabattue sur le cercueil de chêne portant une plaque : « André Malraux 1901-1976 ». Tous observèrent une minute de silence en signe d'ultime adieu, puis se dispersèrent. Devant cette tombe, comme devant une autre tombe, celle de Colombey, où ressentirait-on davantage le « frisson de la grandeur » ?

(Copyright AFP, le Monde.)

(1) Le professeur Rapin, mort le 9 novembre dernier, avait reçu Jean Mauriac le 15 octobre.



ESPAGNE

Le gouvernement assouplit la législation sur l'interruption de grossesse

MADRID
de notre correspondant

La polémique sur l'avortement revient au premier plan de l'actualité en Espagne. Alors que le gouvernement a approuvé, durant le conseil des ministres du vendredi 21 novembre, un décret assouplissant la législation en la matière, les mesures de répression se multiplient contre les *médecins accusés de pratiquer des* avortements clandestins.

Le mercredi 19 novembre dans la soirée, la police faisait irruption dans quatre centres hospitaliers privés de Madrid et arrêtait les trente-six personnes présentes, médecins, infirmières et patientes. Tandis que ces dernières étaient libérées dans la nuit après avoir été interrogées, les seize membres du personnel hospitalier restaient en garde à vue. Cette opération, dont le caractère brutal a provoqué quel*ques remous dans la magistrature*, concluait une enquête de plus d'un an menée, écoutes téléphoniques à l'appui, par un juge d'instruction de Madrid, à la suite de la mort d'une jeune femme après un avortement clandestin.

Deux semaines plus tôt, trois médecins de Malaga avaient été arrêtés et écroués, accusés eux aussi de pratiquer des avortements illégaux. Ils ont entamé le 20 novembre une grève de la faim illimitée, après s'être vu refuser la mise en liberté provisoire.

Toutes ces mesures ont relancé le débat à propos de l'actuelle loi sur l'avortement, vivement critiquée par l'opposition conservatrice, mais jugée trop restrictive par les milieux *féministes*... et par certains secteurs du Parti socialiste au pouvoir. Adoptée en octobre 1983 et remaniée un an et demi plus tard, après une sentence adverse du Tribunal constitutionnel, la loi n'autorise l'IVG qu'en cas de danger pour la vie de la mère, de malformation du fœtus ou de viol.

Depuis son entrée en vigueur, deux cents femmes seulement ont pu *faire* usage de cette loi..., alors que l'on estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre d'avortements clandestins pratiqués chaque année en Espagne ! Aussi, durant la der*nière campagne électorale en juin* dernier, plusieurs dirigeants du Parti socialiste avaient laissé entendre que la législation en la matière serait élargie et que l'avortement pour « raison sociale » pourrait être autorisé.

Sans aller aussi loin, le gouvernement a approuvé, le 21 novembre, *un décret d'application de la loi per*mettant aux centres hospitaliers habilités de pratiquer l'IVG dans des conditions moins strictes. Désormais, les cliniques privées seront autorisées à *réaliser des IVG et les* gynécologues n'auront plus besoin d'en référer à une « commission d'évaluation » composée par plusieurs de leurs collègues. Dans la pratique, ces commissions étaient devenues un véritable obstacle à l'application de la loi.

THIERRY MALINIAK.

L'affaire de la Banque catalane

M. Jordi Pujol président du gouvernement autonome ne sera pas jugé

MADRID
de notre correspondant

Le président du gouvernement autonome catalan, M. Jordi Pujol, ne sera pas jugé pour malversations bancaires. Après une instruction judiciaire qui aura duré plus de deux ans, le tribunal provincial de Barcelone a décrété, le vendredi 21 novembre, par 33 voix contre 8, que M. Pujol ne pouvait être accusé de conduite délictueuse pour sa gestion à la tête de la Banque catalane. Les deux représentants du ministère public chargés du dossier ont immédiatement annoncé leur intention de présenter devant le tribunal suprême un *recours qui semble avoir toute*fois peu de chances d'aboutir.

Croissance incontrôlée

L'affaire de la Banca Catalana n'avait cessé, depuis 1982, d'empoisonner les rapports entre Madrid et Barcelone. La Banque catalane servit, à l'époque de Franco, de *levier* aux nationalistes catalans modérés désireux de s'affranchir de la tutelle du gouvernement central et de fonder leur propre « empire ». Créée au début des années 60 par M. Pujol (qui la présida jusqu'en 1977), la Banque catalane connut une spectaculaire expansion durant la décennie suivante, rachetant sans désemparer les établissements financiers en difficulté.

Cette politique de croissance incontrôlée aboutit rapidement à la catastrophe : en 1982, la Banque catalane se retrouvait en faillite avec un « trou » de trésorerie de 6 milliards de francs. Son assainissement allait coûter à l'Etat près de 17 milliards de francs. Entre-temps, la Banque d'Espagne découvrait de sérieux indices de malversations.

Selon les autorités monétaires, une « caisse parallèle » y avait été constituée ; elle avait servi à financer une série d'activités qui n'étaient pas imputées à la comptabilité régulière de la banque, comme le paiement d'*intérêts supérieurs au* « plafond » légal ou le rachat de sociétés virtuellement insolvables. Aussi, en mai 1984, le ministère public portait-il plainte contre les principaux responsables de la banque, dont M. Pujol, pour *« falsifications comptables, appropriation illicite et altération de prix »*.

La défense, de son côté, arguait que les responsables de la banque n'avaient commis aucun acte délictueux mais, tout au plus, quelques irrégularités d'ordre administratif, sans lesquelles la Banque catalane n'aurait pu se développer vu les mille tracasseries que lui avait opposées le régime de Franco. Le débat s'était rapidement politisé, divisant *l'Espagne en deux* : les « pujolistes » accusaient le gouvernement d'attaquer, à travers M. Pujol, l'autonomie catalane. Les socialistes, au contraire, accusaient le président du *gouvernement catalan de s'abriter* derrière ses fonctions politiques pour éviter d'assumer ses responsabilités.

Th. M.

POLOGNE

Solidarité affiliée à la CISL

Bruxelles *(AFP)*. — L'affiliation du syndicat interdit Solidarité à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et à la Confédération mondiale du travail (CMT) a été approuvée par les organismes dirigeants de ces deux organisations, indique un communiqué de la CISL, publié mercredi 19 novembre à Bruxelles. La demande d'affiliation avait été introduite par la commisson nationale de coordination de Solidarité avec l'appui de son conseil national et de son président Lech Walesa.

Le refroidissement des relations entre Moscou et Bonn

Deux ministres soviétiques annulent leur visite en RFA

BONN
de notre correspondant

Après l'annulation, début novembre, de la visite que devait effectuer à Moscou M. Heinz Riesenhuger, le ministre ouest-allemand de la recherche et de la technologie, le vice-premier ministre soviétique chargé des relations économiques bilatérales, M. Antonov, et son collègue de l'agriculture, M. Morachovski, viennent coup sur coup de renoncer à se rendre comme prévu en RFA. En retour, le vice-président du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag, M. Rühe, qui devait partir dimanche pour Moscou, a lui aussi reporté son voyage.

Ces nouvelles annulations confirment la volonté de l'Union soviétique de surseoir pour le moment à tout contact avec le gouvernement du chancelier Kohl. Les Soviétiques semblent décidés à faire payer cher à ce dernier sa comparaison, dans une interview à l'hebdomadaire *Newsweek*, entre les dons de communicateur de M. Gorbatchev et ceux de Joseph Goebbels. A Moscou, comme à Berlin-Est, les attaques ont repris contre les chrétiens-démocrates et le chancelier.

Il y a une semaine, le représentant de l'Allemagne de l'Est en RFA, M. Moldt, avait officiellement protesté auprès de la chancellerie à la suite de déclarations jugées *« calomnieuses »* du chancelier Kohl à propos du *« système inhumain »* de la RDA.

Les dirigeants ouest-allemands s'efforcent pour le moment de dédramatiser la situation en affirmant qu'il s'agit d'un moment passager de mauvaise humeur liée à l'approche des élections législatives en Allemagne fédérale. *« Nous pouvons passer les fêtes de Noël sans invités soviétiques »*, avait répliqué sarcastiquement, jeudi, le ministre d'Etat à la chancellerie, M. Schäuble. Pour M. Schäuble, les Soviétiques ont intérêt à conserver de bonnes relations avec la RFA pour des raisons économiques notamment.

Ce même espoir est entretenu au ministère des affaires étrangères, où l'on table cependant sur un refroidissement prolongé des relations entre les deux pays, malgré les efforts du ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, qui dispose à Moscou d'un meilleur crédit que le chancelier.

H. de B.

HONGRIE : la réunion du comité central

Aucun changement à la tête du Parti communiste

Budapest *(AFP, Reuter)*. — Aucun remaniement à la tête du Parti communiste hongrois n'a été décidé lors de la réunion de deux jours du comité central, qui s'est terminée jeudi 20 novembre au soir à Budapest. La convocation tout à fait inhabituelle d'une conférence de presse vendredi à Budapest avait déclenché une vague de rumeurs, qui avait laissé envisager un moment le retrait du numéro un, Janos Kadar, soixante-quatorze ans, au pouvoir depuis trente ans.

Les travaux du comité central, qui se sont poursuivis un jour de plus *que prévu, ont été essentiellement* consacrés à la situation difficile de l'économie hongroise qui souffre, d'après M. Janos Berecz, secrétaire du comité central du parti, de la chute des prix agricoles et de mesures *« discriminatoires »* de la part des pays de l'Ouest.

Selon M. Berecz, il était trop tôt pour évoquer des changements de personnes *« qui seront discutés en temps utile »*. Selon des sources occidentales bien informées, un remaniement n'est pas exclu avant la fin de l'année.

La fermeture d'entreprises non rentables en Hongrie sera autorisée à condition que le personnel puisse trouver un nouvel emploi, a par ailleurs indiqué M. Berecz, qui a admis l'existence à l'heure actuelle de deux cent cinquante à trois cent cinquante chômeurs en Hongrie.

La Hongrie a été le premier pays de l'Est à appliquer des réformes favorisant l'économie de marché et les bénéfices, y compris l'existence d'un petit secteur privé florissant.

Mais au cours des deux ou trois dernières années, l'économie a commencé à donner des signes de faiblesse.

Le tandem Giscard-Schmidt dans la course européenne

Bien que retiré de la vie politique de son pays — il ne se représente pas aux prochaines élections au Bundestag — l'ex-chancelier Helmut Schmidt entend jouer un rôle actif dans la réflexion sur les grands problèmes de l'heure.

Dans un article publié cette semaine par l'hebdomadaire ouest-allemand *Die Zeit*, dont il est le directeur, il se prononce pour un *« renforcement de l'auto-affirmation de l'Europe »*. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire, selon lui, que la France prenne la direction des opérations.

Pour parvenir à cette conclusion, M. Schmidt procède par élimination. L'Allemagne ? Impossible en raison de son passé et de sa division. L'Italie ou l'Espagne ? Ces nations sont trop petites. Passant sous silence la Grande-Bretagne, il estime qu'une direction assumée, comme c'est actuellement le cas, par des organes collectifs européens est d'une *« inefficiente inoffensivité »*.

Optimiste, M. Schmidt estime que *« quand il deviendra évident que l'auto-affirmation de l'Europe dépend largement de la façon dont Paris peut y exercer un rôle dirigeant, les peuples de l'Europe occidentale l'accepteront sûrement, et les Etats-Unis, nation la plus généreuse du monde, ne refuseront pas non plus leur accord »*.

L'ex-chancelier a même un candidat pour incarner cette direction française. Il s'agit d'un *« Français courageux et déterminé »*, qui n'est pas nommé, mais qui pourrait être, selon les observateurs, M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier, lorsqu'il était président de la République, s'était fort bien entendu avec le chancelier Schmidt, notamment sur les questions européennes. Le député du Puy-de-Dôme avait proposé une nouvelle fois, dans son intervention à l'Assemblée nationale lors du débat sur la ratification de l'Acte unique européen, l'élection d'un président de l'Europe au suffrage universel, sans toutefois présenter la candidature de M. Helmut Schmidt...

L. R.

Jean-Paul II en Asie et en Océanie

Les voyages du pape coûtent peu au Vatican mais exigent de longs préparatifs

Le pape est arrivé samedi 22 novembre à Auckland, commençant ainsi dans la plus grande ville de Nouvelle-Zélande son séjour de quarante-huit heures dans le pays. Il a été accueilli selon le cérémonial maori, régénéré depuis que cette ethnie, représentant près de 10 % des quelque 3,5 millions d'habitants de ce pays des Antipodes, a conquis droit de cité. Dix prêtres appartenant à cette minorité ont, d'abord, touché de leur nez le nez de Jean-Paul II. Puis un héraut de la tribu, grimé pour inspirer l'effroi, est allé symboliquement reconnaître les intentions du nouveau venu. Celles-ci ayant été jugées indubitablement pacifiques, le pape a été fait Maori d'honneur sous les acclamations du groupe. Après une messe à Auckland, Jean-Paul II devait se rendre le soir même à Wellington, la capitale.

AUCKLAND
de notre envoyé spécial

Le pontife romain a, en permanence, deux dizaines d'invitations sur son bureau. Chef à la fois d'une église et d'un Etat, le pape ne peut se mettre en route que s'il y est convié deux fois : par les autorités civiles et par la hiérarchie catholique du pays concerné. Il faut aussi parfois aider un peu cette conjonction : un gouvernement, pour des raisons politiques (pays de l'Est) ou religieuses (pays musulman), peut ne pas souhaiter accueillir chez lui le chef de l'Eglise catholique. Il arrive aussi que l'invitation du pouvoir civil précède celle des évêques locaux — soit que ceux-ci, conscients de représenter une minorité, n'aient pas eu l'audace d'envisager un déplacement du pape chez eux, soit qu'ils estiment momentanément la visite inopportune. C'est ainsi que, dans le cas du Bangladesh, où le pape vient de se rendre, le premier signe est venu du gouvernement.

Le jeu peut devenir très complexe lorsque les autorités d'un Etat, *à priori* peu favorables au Vatican, entendent utiliser le désir du pape de visiter ses ouailles sur leur territoire à leurs propres fins. Jean-Paul II a ainsi, lors de son actuel voyage, levé un coin du voile à propos de son très hypothétique voyage en Union soviétique à l'occasion du millénaire du christianisme russe en 1988. Interrogé par les journalistes dans l'avion, le pape a précisé : *« Je ne parle jamais d'un voyage en Russie. Je désirerais me rendre en Lituanie. L'Eglise orthodoxe n'est pas une Eglise catholique. Alors, voyage spirituel : oui ; voyage pastoral : oui ; mais je ne vois pas bien comment ; voyage politique : non. »* En clair : Jean-Paul II ne peut pas concevoir un déplacement en URSS qui ne serait motivé que par une célébration extérieure à sa propre confession. Son objectif, qui est aussi son exigence, est donc d'aller là où se trouvent les catholiques, c'est-à-dire en Lituanie, mais il ne croit guère, sur ce point, à un feu vert de Moscou...

Entre tant d'invitations — pour revenir au domaine du possible, — c'est le pape lui-même qui choisit un ordre de priorité. On lui prête bien des rêves presque impensables (la Chine) ou délicats à réaliser (Cuba). Mais le pape a déclaré maintes fois qu'il entendait bien se rendre partout où il aurait été invité. Cela impose un rythme élevé de déplacements : en moyenne, quatre par an.

Le rôle du RP Tucci

La secrétairerie d'Etat contribue à « faire le plan de vol ». Le Père Roberto Tucci, jésuite, ancien directeur de Radio-Vatican, où il joue encore un certain rôle, est responsable de l'organisation des voyages du pape depuis que le (trop) célèbre Mgr Marcinkus a dû se replier sur des fonctions moins visibles. Quelques mois avant le jour du départ, il se rend sur place et prépare le séjour du pape avec l'épiscopat, le nonce et les autorités civiles. Un principe : le pape fait ce qu'on lui demande de faire — quitte à indiquer son *« vif désir »* d'intégrer en plus tel élément qui, par extraordinaire, n'aurait pas été envisagé.

Le résultat final est, de toute façon, un programme épuisant, surtout pour un homme âgé de soixante-six ans. Mais aussi combien décevant, puisqu'il a fallu éliminer tant de requêtes à l'évidence bien fondées !

La négociation avec les autorités civiles est, *elle aussi, dirigée par le* Père Tucci, en étroite collaboration avec l'épiscopat et avec l'assistance du nonce. L'une des tâches du Père Tucci est d'obtenir que la partie pro*tocolaire du voyage soit réduite* au strict minimum.

Les thèmes des discours sont, eux aussi, d'abord suggérés par les évêques locaux. La secrétairerie d'Etat ébauche ensuite une version. *Le* pape lui-même y travaille, en polonais, et à la main. Il s'attache davantage aux aspects religieux que politiques. Parfois, il rajoute un discours à la dernière minute, tel le désormais fameux appel de Lyon à la *« trêve de Dieu »*, le 27 octobre. Parfois aussi, il modifie *in extremis* un texte qui ne le satisfait pas.

L'impact de ces voyages sur les finances du Vatican est très modeste, si modeste que la commission de cardinaux qui se réunit périodiquement pour étudier les *solutions à apporter au déficit* désormais chronique du budget de la cité-Etat a récemment décidé de ne pas consacrer de débat à ce poste. Selon notre estimation, il en coûte, pour la trentaine de personnes voyageant avec le pape, moins de 2 millions de francs par an en frais de transport.

Le pape, systématiquement, et les prélats de sa suite, très généralement, sont hébergés (souvent très modestement) par des institutions religieuses. Les dépenses de transport dans les pays d'accueil et celles relatives à la sécurité sont, bien entendu, à la charge de l'hôte. Quant aux frais engagés pour des installations temporaires (tribunes, chapiteaux) ou des aménagements provisoires (sonorisation, tapis, fleurs, etc.), ils sont à la charge de l'Eglise nationale invitante.

L'entourage

Avec Jean-Paul II voyagent toujours Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat (le « premier ministre » de l'Eglise), et Mgr Martinez Somalo, le substitut (une sorte de secrétaire général) ainsi que Mgr Martin, français et préfet de la Maison pontificale. En l'absence du pape, c'est Mgr Silvestrini, secrétaire du conseil pour les affaires publiques (« ministre des affaires étrangères »), qui veille à Rome. Le pape emmène aussi son secrétaire personnel, le discret et omniprésent Mgr Dziwisz, ainsi que son maître des cérémonies, Mgr Magee. Au nombre des civils figurent en particulier le chef de la salle de presse du Vatican, M. Joaquin Navarro, M. Buzzonetti, le médecin, et M. Cibin, directeur de la sécurité. Un valet de chambre, un photographe et six gardes du corps complètent la suite.

La providence des quelque soixante-dix journalistes accompagnant le pape à chacun de ses déplacements à l'étranger porte un nom espagnol : celui du Père Félix Cabasses. C'est lui qui a la charge de confectionner, en principe pour la seule Radio-Vatican, le petit livre-programme désigné tout simplement par ses confrères comme le « cabassaire », une merveille où l'on trouve tout.

JEAN-PIERRE CLERC.

L'anglicanisme dominant

— Superficie : 269 057 kilomètres carrés ;

— Population : 3 230 000 habitants.

— Situation religieuse : compte tenu de l'origine britannique de la population, les chrétiens les plus nombreux sont les anglicans (26 %), les presbytériens (17 %) et les méthodistes (5 %). Les catholiques — 14 % de la population — arrivent loin derrière les protestants. Ils sont répartis en sept diocèses. Archevêque de Wellington, le cardinal Williams-Thomas Stafford est le président de la conférence épiscopale.

La crise budgétaire des Nations unies

Washington verse 100 millions de dollars à l'Organisation

New York *(AFP)*. — La mission américaine à l'ONU a remis, vendredi 21 novembre, au secrétaire général de l'organisation, M. Pérez de Cuellar, deux chèques d'une valeur totale de 100 millions de dollars, ce qui représente 47 % de la contribution de Washington pour l'année en cours. La veille, M. Pérez de Cuellar avait lancé un cri d'alarme sur la situation financière des Nations unies, affirmant que celles-ci n'auraient plus que 10 millions de dollars en caisse fin décembre, même après le versement des 100 millions de dollars américains.

Un certain nombre de pays ont cependant *décidé de s'élever contre* les *« économies de bouts de chandelle »* réalisées par l'ONU. Récemment, diplomates et journalistes avaient découvert que la moitié du rapport *sur les violations des droits* de l'homme en Afghanistan avait reçu une diffusion limitée. L'auteur du document, un juriste autrichien, M. Félix Ermacora s'était étonné *que les services du secrétariat* de l'organisation aient jugé bon de scinder en deux son rapport en présentant les témoignages sur ces violations dans une annexe non frappée *du sigle de l'ONU, n'existant qu'en* anglais, et dont la diffusion avait été limitée.

Par ailleurs, la France a retrouvé vendredi, au détriment de la Grande-Bretagne, un siège au sein du comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires des Nations unies (CCQAB). Longtemps présente dans ce comité, qui sera appelé à jouer un rôle grandissant dans la préparation du budget de l'ONU, elle avait perdu son siège il y a trois ans au profit du Royaume-Uni.

Amériques

ARGENTINE

Le mouvement péroniste à la recherche d'un second souffle

Le congrès du mouvement péroniste, qui s'est terminé il y a quelques jours à Buenos-Aires, a été marqué par la défaite du courant rénovateur. Depuis l'élection triomphale du président radical Raul Alfonsin, en 1983, le mouvement populiste cherche à reconquérir une place prépondérante dans l'opposition au régime actuel.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

De crise en crise, depuis la mort, en 1974, de son fondateur Juan Domingo Peron, le péronisme est à la recherche de son second souffle. Le mouvement politique né dans les années 40 de l'ambition d'un homme et de la frustation de millions d'autres s'est nourri de paradoxes, conjuguant syndicalisme ouvrier et fascisme mussolinien, populisme et culte de la personnalité, pragmatisme et mysticisme, extrême droite et extrême gauche... Un mélange étonnant rassemblé sous l'étiquette abstraite de « justicialisme » par Peron lui-même.

Cela ne l'a pas empêché de jouer, jusqu'en 1976, un rôle-clé, au point d'entrer comme une véritable légende dans la mythologie politique argentine. Un passé glorieux, dont le courant rénovateur tente aujourd'hui de rassembler les lambeaux pour rendre au mouvement tout entier la seule place pour laquelle il ait été conçu : la première. La rénovation péroniste est née de la défaite qualifiée d'« *historique* » du candidat justicialiste aux élections présidentielles de 1983 face au candidat radical, M. Raul Alfonsin.

Les rénovateurs, considérés comme majoritaires au sein de l'électorat péroniste, ne réussissent cependant pas à s'imposer à la tête du parti. Le dernier congrès les a à nouveau rejetés, et le courant minoritaire des vieux orthodoxes a conservé la direction du mouvement. Pire, le front rénovateur s'est scindé en deux groupes. « *Péripétie sans importance* », a constaté avec résignation M. Marcos Lohle, l'un des conseillers de M. Antonio Cafiero, ancien ministre de l'économie d'Isabel Peron et qui se pose déjà en chef des rénovateurs en caressant l'espoir d'être celui du péronisme tout entier. Dimanche 16 novembre, il a été plébiscité par les militants péronistes en sortant vainqueur haut la main des primaires organisées pour désigner le candidat officiel du parti aux élections pour le poste de gouverneur de la province de Buenos-Aires, qui se tiendront l'an prochain.

Un succès très significatif, car être le premier dans cette province qui regroupe 40 % de l'électorat national, c'est déjà se poser en candidat potentiel pour les présidentielles de 1989. Les rénovateurs pourraient ainsi définitivement confirmer leur prépondérance au sein du justicialisme lors des échéances électorales de 1987, qui verront l'élection des députés nationaux, des députés provinciaux et des gouverneurs. Cette victoire n'a pas fait taire les querelles intestines.

Absence d'un projet politique original

Ce combat des chefs n'ébranle pourtant pas l'optimisme de M. Cafiero. Les radicaux, rappelle-t-il, ont attendu cinquante-trois ans pour se trouver un « rassembleur » en la personne de M. Alfonsin. Il ne veut pas désespérer et croit encore « *à l'unité* ».

Si M. Cafiero réalisait le miracle d'unifier le mouvement, il n'aurait fait que le plus facile. Car il lui resterait à le conduire à la victoire contre les radicaux de M. Alfonsin. Un travail d'Hercule si l'on en juge par la popularité du chef de l'Etat (55 % d'opinions favorables) et par l'absence d'un véritable projet politique original. Le programme des rénovateurs apparaît en effet calqué sur celui des radicaux, et les divergences s'apparentent plus à de la surenchère qu'à une véritable innovation.

L'absence actuelle de crédibilité des péronistes rend purement théorique le principe fondamental de l'alternance. Une faille qui se manifeste déjà dans les sondages, qui reflètent le plus souvent une majorité... d'indécis. Entre les déçus du radicalisme et les orphelins du péronisme, ils sont plus de 40 % des électeurs qui « *ne savent pas* » pour qui voter.

CATHERINE DERIVERY.

ÉTATS-UNIS

Washington accorde une aide supplémentaire à Haïti

Washington (*AFP, Reuter*). – Les Etats-Unis ont annoncé, vendredi 21 novembre, l'octroi d'une aide supplémentaire de 10 millions de dollars à Haïti, au moment où le président du Conseil national de gouvernement haïtien, le général Henri Namphy, terminait une série d'entretiens dans la capitale américaine. A l'occasion de cette première visite à l'étranger depuis trente ans d'un chef d'Etat haïtien, le président Reagan a exprimé à son hôte « *son ferme soutien* » dans ses efforts pour mettre ne place une « *véritable démocratie* » dans les quinze mois prochains.

L'aide américaine à Haïti pour l'année fiscale 1987 (commencée le 1er octobre dernier) dépassait déjà 100 millions de dollars. Ce nouveau financement sera consacré au lancement d'un programme de formation de personnel technique et administratif qui s'étalera sur cinq ans. En annonçant cette « *nouvelle initiative* », la Maison Blanche a insisté sur le fait qu'Haïti est l'un des rares pays à bénéficier d'une augmentation de l'aide américaine (+ 25 % par rapport à 1986) en dépit d'une diminution générale du niveau de l'assistance à l'étranger.

Afrique

L'Algérie malade de la crise

(Suite de la première page.)

A Constantine, elles se limitent à quelques salles de cinéma, pas toutes en bon état, où le programme n'a rien d'alléchant ; une piscine qui ne fonctionne pas, et deux stades, dont l'un est réservé en priorité aux écoliers et aux militaires.

Bien que le taux de scolarisation soit très élevé sur tout le territoire, bon nombre d'enfants quittent le système scolaire après l'école fondamentale. Les autres, qui accèdent à l'enseignement secondaire, puis supérieur, savent d'ores et déjà que les diplômes ne sont plus un viatique leur garantissant un avenir professionnel à la mesure de leurs ambitions.

Les autorités ont fait beaucoup pour la jeunesse, mais les besoins restent immenses. Pour les deux tiers, la population a moins de vingt ans et n'a pas connu la guerre.
Les préoccupations des jeunes qui sont nés après l'indépendance n'ont plus rien à voir avec celles de leurs aînés.

Conflits de générations

En Algérie, qui, bon gré, mal gré, est un pays ouvert sur l'Occident et où la société de consommation reste le modèle de référence, l'accès à l'abondance n'existe pas, sauf pour une minorité de privilégiés. Les frustrations sont nombreuses dans une jeunesse à l'esprit critique mais dépourvue de conscience politique.

La décision d'introduire, cette année, dans le programme de terminale deux nouvelles matières, l'éducation religieuse et l'éducation politique, indique clairement le double souci de l'Etat. D'un côté, montrer à la jeunesse que l'intégrisme est une dangereuse déviation de l'islam ; de l'autre, lui insuffler ce que l'on appelle ici *l'« esprit de novembre »* (1), afin de la maintenir dans la ligne du parti unique.

Cette mesure inquiète les lycéens, qui, à travers tout le territoire, ont protesté et parfois manifesté pour s'y opposer. L'expression de ce désaccord se double d'une interrogation : n'est-il pas trop tard pour éviter que la rupture ne soit consommée entre deux générations ? Dans moins d'un an, les satellites de télédiffusion directe inonderont l'Algérie de toutes sortes d'émissions en provenance de l'Occident, l'ouvrant encore davantage à des courants d'idées peu compatibles avec le système politique actuel.

Les vicissitudes de la vie quotidienne ont donc joué un rôle déterminant dans les événements de Constantine et de Sétif, et les efforts des autorités pour distinguer, d'une part, « *les voyous et les repris de justice qui ont cassé* » et, d'autre part, « *les étudiants qui se sont spontanément désolidarisés des casseurs* » font ressortir nettement leur volonté de récupérer ce qui est récupérable. Il s'agit, après coup, de tenter d'établir un dialogue qui n'existait pas avec le monde étudiant, pour apporter des solutions à ses problèmes, bien sûr, mais surtout pour mettre la jeunesse à l'abri de ce que la thèse officielle appelle « *les manipulations* ».

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) Par référence au 1er novembre 1954, date du début de l'insurrection algérienne.

CENTRAFRIQUE

Deux Français en prison depuis un mois

Deux ressortissants français, domiciliés à Roubaix, sont gardés à vue depuis environ un mois à Bangui, en liaison avec le retour de l'ex-empereur Bokassa. Selon la famille de l'un d'entre eux, a-t-on appris au Quai d'Orsay, MM. Stéphane Chocron, âgé de vingt et un ans, ancien légionnaire, et Philippe Lecomte, âgé de trente-cinq ans, se sont rendus en Centrafrique pour y accueillir Bokassa, vers le 25 octobre, et ont été arrêtés. Le consul général de France à Bangui est en contact avec les deux hommes, qui sont « *en bonne santé* » et « *des démarches appropriées sont en cours pour leur permettre de regagner la France* ». Selon la famille de M. Chocron, celui-ci devait accompagner l'ex-empereur lors de son retour, avec trois autres hommes et rentrer quatre jours plus tard. Il avait fait connaissance de Patrice Lecomte dans un stand de tir, lequel connaissait bien un certain « commandant Hervé », alias René Galland, patron de l'entreprise Constructions métalliques Artois, de Billy-Montigny (Pas-de-Calais). Bokassa avait regagné son pays en prenant un avion à Bruxelles, muni d'un billet acheté à Lille. – (*AFP.*)

AFRIQUE DU SUD

Sept pendaisons

Six Noirs et un métis ont été pendus, vendredi 21 novembre, en Afrique du Sud, ce qui porte à cent six (dont six Blancs) le nombre des personnes exécutées depuis le début de l'année. Trois des sept derniers suppliciés avaient été reconnus coupables du meurtre d'un prêtre catholique ouest-allemand, Josef Zepf, assassiné dans sa ferme isolée de l'Etat libre d'Orange. – (*Reuter.*)

● **Bata se retire à son tour.** – Après General Motors, IBM et, tout récemment, Kodak, la société canadienne Bata, un des plus importants fabricants de chaussures du monde, a annoncé le 20 novembre son retrait d'Afrique du Sud, où elle était établie depuis 1931, et où elle emploie aujourd'hui 3 200 employés, dont 95 % « non blancs », selon l'expression de M. Basil Baker, un responsable de l'entreprise. La société canadienne a signé récemment un accord de principe portant sur la vente de cinq manufactures, une tannerie et environ 20 magasins à une autre compagnie dont Bata a refusé de donner le nom, précisant seulement qu'elle n'était ni canadienne ni sud-africaine. M. Baker a affirmé que cette décision avait été motivée par une série de raisons, dont « *des facteurs ayant trait à l'investissement en Afrique du Sud* ».

Asie

M. Hu Yaobang aurait rejeté une proposition japonaise de réunion entre les deux Corées, les Etats-Unis et la Chine

TOKYO
de notre correspondant

M. Nakasone s'est refusé, jeudi 20 novembre au cours d'une conférence de presse, à commenter des informations en provenance de Pékin selon lesquelles les dirigeants chinois auraient rejeté la proposition qu'il leur a faite lors de sa visite en Chine, le 8 novembre, de tenir une réunion quatripartite (les deux Corées, la Chine et les Etats-Unis) sur la stabilité dans la péninsule coréenne. Le premier ministre aurait précisé qu'un tel dialogue pourrait contribuer à réduire l'influence soviétique dans la région. Il aurait, en outre, suggéré aux Chinois la création à Séoul et à Pékin de bureaux de représentation commerciale : les deux pays n'entretiennent pas de relations diplomatiques.

« *Pas de confirmation et pas de commentaire* » est la formule laconique que l'on peut recueillir au ministère des affaires étrangères japonais concernant cette question. C'est mercredi que le correspondant de l'agence de presse Kyodo à Pékin, citant des sources chinoises autorisées, a fait état du refus du secrétaire général du PC, M. Hu Yaobang. Il semble que cette mise au point inopinée de Pékin ait pour origine le souci des Chinois de prévenir toute ambiguïté sur leur position. Etant donné la tension qui règne en Corée et l'existence d'une éventuelle lutte pour le pouvoir à Pyongyang (qui expliquerait les mystérieuses informations lancées par haut-parleurs sur la mort de M. Kim Il Sung), les Chinois cherchent à ne pas envenimer leurs relations avec Pyongyang.

La proposition japonaise d'une conférence quatripartite pourrait, en effet, apparaître comme le premier pas vers une « *reconnaissance croisée* » des deux Corées (par les Etats-Unis d'un côté, et la Chine de l'autre) prélude à une entrée simultanée des deux pays aux Nations unies. Une telle formule a toujours été rejetée par la Corée du Nord.

Augmentation des échanges sino-sud-coréens

M. Nakasone aurait, en outre, fait part aux Chinois du souhait des Coréens du Sud de développer leurs liens commerciaux avec la Chine par l'établissement, dans les deux capitales, de représentations commerciales, comme il en existait à Pékin et à Tokyo avant le rétablissement des relations diplomatiques, en 1972. M. Hu aurait répondu au premier ministre que la Chine connaissait fort bien les souhaits de Séoul, mais que, pour l'instant, Pékin n'entendait pas modifier sa politique pour des raisons stratégiques.

Les échanges commerciaux entre la Chine et la Corée du Sud augmentent régulièrement. La majeure partie de ce commerce, qui s'élèvera cette année à 1 milliard de dollars, transite par Hongkong ; mais, depuis cette année, il est aussi direct (des bateaux battant pavillon panaméen reliant les ports chinois et sud-coréens). Chinois et Coréens disposent depuis 1985 d'une société commerciale commune (Kim Woo Ltd), dont le siège est à Hongkong et qui est chargée de développer les échanges (cette société a pour partenaires le gouvernement de la province de Fujian et le groupe coréen Daewoo).

Les échanges entre la Chine et la Corée du Sud irritent Pyongyang. D'ailleurs, à la suite de la visite à Pékin de M. Kim Il Sung en 1981, ils avaient brutalement baissé... pour reprendre cependant de plus belle en 1984 (400 millions de dollars). Même si par leur développement les relations commerciales sino-sud-coréennes sont désormais connues (des opérations de joint venture sont, en outre, en cours par l'intermédiaire de pays tiers), les Chinois tiennent cependant à conserver une certaine discrétion pour ménager les susceptibilités des Coréens du Nord. Et ce, encore plus depuis que Pyongyang semble incliner vers l'URSS, tant du point de vue économique que militaire.

S'il est vrai, d'autre part, que la lutte pour le pouvoir qui serait actuellement en cours à Pyongyang entre les partisans du fils-héritier, M. Kim Jong Il, et ses adversaires, se double d'un clivage entre faction prochinoise (notamment celle du général O Jung Yu, ministre de la défense) et prosoviétique, il est évident que Pékin ne tient pas à envenimer les choses par des manœuvres diplomatiques qui affaibliraient sa position.

PHILIPPE PONS.

PHILIPPINES : à la demande du général Ramos

Mme Aquino envisage de se séparer d'« un ou deux » ministres

Un porte-parole de Mme Aquino a annoncé, vendredi 21 novembre, que la présidente envisageait de démettre « *un ou deux membres* » de son gouvernement, ainsi que de réduire les attributions de l'un de ses principaux conseillers, M. Joker Arroyo. Cette déclaration est intervenue à la suite d'un entretien entre Mme Aquino et le chef d'état-major général, le général Ramos, qui a réclamé, selon le même porte-parole, le « *remplacement immédiat* » des membres du cabinet qui « *n'ont pas rempli correctement leurs fonctions* ».

Le général Ramos aurait notamment demandé le départ de MM. Sanchez, ministre du travail, et Pimentel, ministre des affaires locales, deux membres du cabinet appartenant à la gauche. Il aurait fait valoir, en présentant ces « *recommandations* » à la présidente, sa volonté de « *prévenir toute aventure de la part d'éventuels semeurs de troubles parmi les militaires* », une allusion aux officiers proches du ministre de la défense, M. Enrile.

Entre-temps, la guérilla communiste a revendiqué l'assassinat de David Puzon, homme d'affaires proche de M. Enrile (*le Monde* du 20 novembre). Les contacts entre le gouvernement et les représentants de la guérilla ont cependant repris, a annoncé vendredi M. Ramon Mitra, ministre de l'agriculture, laissant ainsi espérer l'intervention d'une trêve d'ici à la fin de l'année. – (*AFP, UPI.*)

● **CORÉE DU SUD : Moscou libère 26 pêcheurs.** – Vingt-six pêcheurs sud-coréens, dont le bateau avait été arraisonné par les Soviétiques, le 7 octobre, alors qu'ils pêchaient au large de l'île japonaise d'Hokkaido, ont fait savoir par radio qu'ils avaient été libérés et rentraient au pays, a annoncé, ce samedi 22 novembre l'armateur. Il a précisé que les pêcheurs avaient été jugés et condamnés à une amende équivalant à 310 000 dollars pour violation de la zone économique soviétique de 200 milles. – (*Reuter.*)

Proche-Orient

IRAN

L'ayatollah Montazeri renvoie les superpuissances dos à dos

L'ayatollah Hossein-Ali Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, a estimé que l'Iran « *doit rester fidèle à ses principes révolutionnaires de liberté et d'indépendance* », les Etats-Unis, comme l'URSS, « *n'ayant jamais rien fait* » pour l'Iran, a rapporté, vendredi 21 novembre, Radio-Téhéran.

Dans un discours prononcé jeudi dans la ville sainte de Qom, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prophète Mohammad, l'ayatollah Montazeri, qui est ainsi sorti de son silence, a estimé que « *les Etats-Unis et l'Union soviétique ne se soucient que de leurs propres intérêts colonialistes* » et « *n'ont jamais rien fait au profit* » de l'Iran, qui, par conséquent, « *doit rester fidèle aux principes fondamentaux de liberté et d'indépendance* » de sa révolution islamique.

« *Ce qui compte pour nous, c'est l'islam, la révolution et le peuple iranien* », a-t-il dit, en affirmant en outre que la République islamique « *ne peut rester indifférente au sort des peuples opprimés* ».

« *Les peuples égyptien, jordanien, libanais, palestinien, afghan et ceux du Golfe notamment, qui subissent le joug des Etats-Unis, de l'URSS ou d'Israël, attendent notre aide et nous devons les soutenir dans la mesure de nos moyens, sans discrimination de race ou de nationalité* », a-t-il ajouté en dénonçant les superpuissances qui qualifient cette aide de « *terrorisme* ».

Les propos de l'ayatollah Montazeri s'inscrivent dans la ligne définie jeudi par l'imam Khomeiny qui a exclu l'établissement de relations normales entre Téhéran et Washington et adressé une sévère mise en garde à ceux qui sèment la division à l'intérieur du pays.

LIBAN

Médiation iranienne pour trouver une solution à « la guerre des camps » palestiniens

Beyrouth (*AFP*). – Neuf personnes ont été tuées et trente autres blessées vendredi 21 novembre dans les combats entre les miliciens du mouvement chiite Amal et les Palestiniens à Beyrouth et au Liban sud, selon un bilan provisoire.

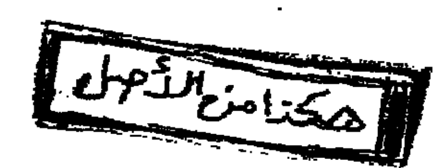
Alors que les consultations se poursuivent à Damas entre les partis libanais prosyriens, Amal et le FSNP (Front de salut national palestinien - coalition de mouvements hostiles à M. Yasser Arafat), l'Iran prend une part de plus en plus active pour tenter de trouver une solution au conflit.

Une délégation iranienne conduite par l'hodjatoleslam Ahmad Jannati, membre du conseil de surveillance de la Constitution, et par le cheikh Mohammad Ismail, représentant au Liban de l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, s'est rendue jeudi à Tyr, au Liban sud.

A Saïda, l'hodjatoleslam Jannati, qui était accompagné de représentants du ministère iranien des affaires étrangères, a affirmé que « *la délégation* [iranienne] *allait présenter des suggestions pour arrêter la guerre des camps* ». La délégation iranienne était arrivée lundi à Damas et avait eu mercredi des contacts intensifs avec des responsables du FSNP.

Le chef d'Amal, M. Nabih Berri, avait rencontré mercredi dans la capitale syrienne l'ambassadeur iranien, l'hodjatoleslam Mohamad Hassan Akhtari.

D'autre part, le président Amine Gemayel a appelé, vendredi 21 novembre, dans un discours télévisé à la veille du quarante-troisième anniversaire de l'Indépendance, à la reprise du dialogue sur la réforme de la Constitution et fait part de sa détermination à accorder la priorité à la solution de la crise économique. Celle-ci a été à l'origine d'une manifestation vendredi, où quelque cinq cents personnes ont défilé dans Hamra, la principale artère commerçante de Beyrouth-ouest, pour protester contre la hausse des prix.



Un entretien avec le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud

M. Gaston Flosse définit son action et se défend des accusations portées contre lui

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, président du gouvernement de la Polynésie française, rend compte des premiers résultats de son travail au sein de l'équipe de M. Chirac et répond aux accusations lancées contre lui par certains de ses adversaires locaux (le Monde *du 8 novembre).*

« Depuis huit mois votre mission consiste, pour l'essentiel, selon votre propre expression, à *« assurer le rayonnement de la France et des territoires de la République dans le Pacifique »*. Qu'avez-vous déjà fait en ce sens ?

— Dans cet océan où notre présence et notre politique ont été contestées, et le sont encore jusqu'à ce jour dans des instances internationales, le gouvernement de la République a estimé qu'il était temps de ne plus rester replié sur soi-même face aux critiques et d'y répondre. L'action de la France doit être ouverte, dynamique, et c'est à partir des territoires de la République, avec leurs habitants s'assumant comme hommes du Pacifique et français, que nous pouvons agir. Il est temps, en particulier, de dire et de montrer avec fierté qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française le niveau de vie de la population est supérieur à celui de presque toutes les autres communautés du Pacifique sud.

— Est-ce dans cet esprit que vous êtes allé le mois dernier à Washington porter la contradiction au chef du mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, M. Jean-Marie Tjibaou, en visite aux Etats-Unis ?

— Avec mon ami Dick Ukeiwé, sénateur de Nouvelle-Calédonie, nous sommes intervenus dans un colloque international pour ne pas laisser les indépendantistes et leur parti dire n'importe quoi.

— A l'occasion de la vingt-sixième conférence de la Commission du Pacifique sud, qui vient d'avoir lieu à Papeete, la France a annoncé sa volonté d'intensifier sa coopération avec *tous les* pays de la région. Comment et dans quels domaines ?

— Plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement participaient pour la première fois à cette réunion, et ils ont d'ailleurs pu voir ce que la Polynésie dans la France et la France en Polynésie ont pu réaliser. Ils y ont constaté aussi — manifestations politiques et syndicales à l'appui, et avec la participation de quelques-uns de mes adversaires locaux, très minoritaires — l'existence d'une démocratie respectueuse des libertés, ce qui n'est pas le cas partout dans cette région du monde. Pour la première fois aussi, cette réunion de la Commission n'a donné lieu à aucune intervention politique. Personne n'a dit le moindre mot sur les essais nucléaires, ni sur la Nouvelle-Calédonie.

Représailles contre le Vanuatu ?

» Nous donnons la priorité au développement économique mais nous voulons accroître la coopération dans tous les domaines. J'ai très récemment présidé à Nouméa une réunion de tous les organismes de recherche français opérant *dans le Pacifique*. Il a *été* question d'un programme de recherches avec les autres pays du Pacifique à partir du savoir-faire et des compétences des quelque cinq cents chercheurs et techniciens *travaillant dans les quinze* instituts présents sur nos territoires. On va privilégier les programmes qui peuvent avoir un impact rapide sur le développement des pays de la région. Pour les trois années à venir, le gouvernement consentira un effort supplémentaire de 30 millions de francs à des actions de coopération scientifique.

— Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a laissé entendre que l'aide de la France au Vanuatu pourrait être réduite à cause du soutien que cet Etat apporte aux indépendantistes de Nouvelle-Calédonie.

— Il ne s'agit pas de représailles, mais il est clair que le Vanuatu, qui bénéficie d'une coopération importante de la part de la France, verra celle-ci diminuer s'il continue d'avoir une attitude agressive à l'encontre de la France. Il y a tellement d'autres pays qui souhaitent coopérer avec nous !

— Pensez-vous, grâce à ces actions, redresser l'image de la France dans cette région du monde ?

— Nous avons bon espoir, et nous obtenons déjà des résultats.

— Et votre image personnelle ? N'est-elle pas affectée par les accusations que viennent de porter contre vous deux de vos adversaires politiques locaux, MM. Emile Vernaudon et Quito Braun-Ortega, qui vous accusent d'« affairisme, ingérence et corruption ».

— Ces deux menteurs avaient déjà orchestré une campagne de calomnies contre moi avant les élections du 16 mars et, malgré leurs mensonges, ils ont été battus. Ils ont recommencé ensuite pour essayer de me nuire au niveau national et pour tenter de me discréditer auprès du gouvernement, mais ils n'y sont pas *parvenus non* plus.

— L'animosité que vous suscitez ainsi chez certains élus locaux ne tient-elle pas surtout au fait que vous cumulez beaucoup de pouvoir en Polynésie, puisque vous êtes tout *à la fois président du gouvernement* territorial, membre du gouvernement, leader d'un groupe qui pèse beaucoup dans la vie économique locale...

— Mais de quel groupe parlez-vous ?

— Vos adversaires parlent du groupe Flosse et relèvent notamment sa participation à plusieurs sociétés financières, en particulier à la banque Paribas de Polynésie...

— *Mais c'est faux ! Quel* est ce groupe ? Avec qui suis-je associé ? Il est temps de crever l'abcès... Demandez à la banque Paribas, et non pas à Vernaudon et Ortega. Téléphonez à Paribas. Je l'ai fait moi-même pour leur dire : qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Des actions ont-elles été prises en mon nom, à mon insu ? Ils vous diront, comme à moi, qu'ils n'ont que trois associés en Polynésie : le groupe Cowan, de Braun-Ortega, le groupe Martin et M. Albert Moux ! Alors, c'est vrai, on a l'habitude de dire : partout où il y a Albert Moux, il y a Gaston Flosse, mais il ne faut pas exagérer ! M. Moux est certes un financier qui a des moyens, mais il est associé à des Chinois de Tahiti et non pas à Flosse. C'est un ami, mais cela s'arrête là. Je ne suis pas associé à M. Moux et je n'ai aucune action dans la succursale de Paribas en Polynésie française. Il n'y a pas de groupe Flosse, c'est absolument faux.

— Vous avez, malgré tout, un poids économique dans le territoire...

— J'ai mon indemnité de président du gouvernement, mon indemnité de secrétaire d'Etat, et nous avons une affaire familiale, l'agence du Groupement français d'assurances — le GFA, — dont je ne suis plus d'ailleurs l'agent général. C'est mon fils qui l'est maintenant, et c'est lui qui gère l'affaire.

Mes adversaires sont démunis

— Deux *des plaintes déposées* contre vous se réfèrent apparemment à des faits précis : ceux qui les ont déposées affirment qu'en 1984, quand vous exerciez les fonctions de vice-président du gouvernement du *territoire*, vous *auriez ordonné* le versement de certaines sommes d'argent public, d'une part à votre propre agence de voyages, d'autre part à l'un des magasins de votre épouse...

— *Oui,* c'est *vrai, mais* il *m'est* très facile de m'en expliquer librement. Dans le premier cas, c'est un de mes collaborateurs qui s'est cru autorisé, en dépit des directives que j'avais données depuis longtemps pour régler une urgence, de procéder à deux réquisitions pour l'achat de deux billets d'avion, deux aller-retour Papeete-Paris — un billet pour moi, un billet pour lui, — en utilisant notre agence. Ce fut une négligence, ou une erreur, comme vous voudrez, que j'ai reprochée à ce collaborateur. Dans l'autre cas, c'est ma collaboratrice chargée des problèmes d'intendance qui, là aussi à mon insu, croyant bien faire, a acheté un ensemble mobilier dans la boutique de ma femme pour meubler la présidence du gouvernement, et je le lui ai vertement reproché. On peut voir le mobilier en question à la présidence du gouvernement territorial. Voilà toute l'affaire !

» La preuve de ma bonne foi, c'est que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en Polynésie, en 1983, j'ai demandé au haut-commissaire de lancer un appel d'offres pour départager les compagnies d'assurances en compétition pour offrir leurs services au territoire, *alors* que jusque-là c'était ma propre agence qui détenait ce portefeuille. Et comme j'étais certain que notre GFA enlèverait de toute façon l'adjudication, parce que nous étions à l'époque les *moins chers, j'ai même demandé* à mon fils de déposer délibérément notre dossier... après la clôture officielle du dépôt des offres !

» Puisqu'il y a plaintes, j'attends sereinement que la justice confonde les menteurs qui m'accusent. Si encore ils m'attaquaient sur mes réalisations économiques et sociales en faveur du territoire ! Mais dans ce domaine ils sont démunis, ils ne peuvent rien trouver à dire de sérieux. Cela me console car je me dis que s'ils n'ont pas autre chose à nous reprocher, à moi et à mon équipe, nous sommes pour longtemps encore au pouvoir en Polynésie, avec le soutien de la grande majorité de la population.

» Et c'est ainsi que j'en reviens à ce qui m'importe : ce qui m'importe, c'est de réussir dans les missions qui me sont confiées tant par la population de la Polynésie française que par le gouvernement de la République.

» Notre pays a fait beaucoup dans le Pacifique. Cela commence à être su et je m'y emploie, avec fierté. »

Propos recueillis par
ALAIN ROLLAT.

Nouvelle-Calédonie

MM. Tjibaou et Ukeiwé à l'ONU

Une délégation française conduite par *M. Didier Bariani, secrétaire* d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, a été reçue, le jeudi 20 novembre, par M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, et a défini ses positions relatives à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, avant le débat que consacrera l'Assemblée générale des Nations unies à ce sujet.

Un projet de résolution, parrainé par vingt-huit pays, demandant la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, doit être examiné, le 1er décembre prochain. M. Bariani juge *« inopportune et contrariante »* cette saisine de l'ONU, alors qu'un référendum *d'autodétermination doit avoir lieu* en juillet prochain.

Membre de cette délégation, M. Dick Ukeiwé, sénateur (RPR) et président du Congrès du territoire, a dénoncé, pour sa part, la volonté d'*« internationaliser »* ce problème *« par ceux qui ont des raisons de craindre le résultat du référendum »*. M. Ukeiwé a *indiqué qu'il « ignorerait »* le vote de l'ONU, quelle qu'en soit l'issue.

Pour sa part, M. Jean-Marie Tjibaou, dirigeant du mouvement indépendantiste, estime qu'un vote favorable *« sera un appui dans les discussions avec le gouvernement français »* relatives à l'organisation du référendum.

Avant de quitter la métropole pour New-York, M. Tjibaou a *« pris acte »*, jeudi, de la décision de la chambre d'accusation de Nouméa de renvoyer devant les assises les auteurs de la fusillade de Hienghène, qui avaient bénéficié d'une ordonnance de non-lieu en septembre dernier. Au cours de cette fusillade, dix Canaques, *dont deux frères du* président du FLNKS, avaient été tués. Cette décision *« apparaît comme une décision d'une justice coloniale ébranlée par la mobilisation du FLNKS sur le terrain et le soutien acquis de l'extérieur »*, a affirmé M. Tjibaou.

Politique

Le président de la République dans l'Yonne

« Aucun responsable ne saurait se satisfaire des résultats actuels » dans la situation de l'emploi

M. François Mitterrand devait se rendre, samedi 22 novembre, à Auxerre, à l'invitation du maire du chef-lieu de l'Yonne, M. Jean-Pierre Soisson, député (UDF) et ancien ministre, pour y célébrer la mémoire de Paul Bert (ce dernier est resté dans l'histoire pour son rôle comme ministre de l'instruction publique du cabinet Gambetta en 1881 et 1882).

A cette occasion, le président de la République a accordé un entretien au quotidien *l'Yonne républicaine*, dans lequel il déclare notamment que ses multiples déplacements en province « *ne relèvent pas d'une campagne* » mais de sa « *volonté de rester au contact des Français, de leurs élus, de leurs problèmes* ». M. Mitterrand évoque ensuite la lutte contre le chômage en ces termes : « *Mon sentiment est que rien dans la situation actuelle de l'emploi ne permet de penser que la lutte contre le chômage pourrait cesser d'être la priorité absolue de l'action des pouvoirs publics. Aucun responsable, en tout cas, ne saurait se satisfaire des résultats actuels.* »

Le chef de l'Etat a ensuite parlé de la cohabitation : « *Le clivage droite-gauche*, a-t-il indiqué, *ne fait que traduire la différence entre les forces de conservation et les forces de progrès. C'est une réalité historique permanente quels que soient les vocables. En même temps, les Français souhaitent que nos institutions fonctionnent. Voilà pourquoi ils apprécient la coexistence, qui n'est que la stricte application de la Constitution dans une situation politique nouvelle : Je n'ai pas souhaité cette situation politique, on s'en doute. Je la vis et je la gère. J'ai voulu éviter une crise dont le pays aurait souffert. J'agis en conséquence. Un président et une majorité parlementaire élus sur des options différentes, cela oblige chacun à observer la loi commune avec scrupule... Si, comme vous le dites, le jeu était bloqué, c'est que les intérêts personnels l'emporteraient sur les intérêts de la France. Je ne saurais l'admettre. Cela dit, les grandes orientations de la défense et de la diplomatie de la France sont celles que j'ai définies ou poursuivies depuis cinq ans et demi. Elles n'ont pas changé depuis le 16 mars. En de telles matières, il n'y a pas, il ne peut y avoir, de blocage.* »

Le « prix trop fort »

Enfin, M. Mitterrand a évoqué les relations avec l'Iran. « *Quant à l'amélioration des rapports franco-iraniens, je l'avais souhaitée dès avant le 16 mars et le gouvernement de Laurent Fabius l'avait entreprise*, a-t-il souligné avant d'ajouter : « *Visiblement, l'Iran reçoit avec plus de faveur l'ouverture actuelle. A quel prix ? Le prix trop fort serait la négation de nos amitiés avec les pays arabes, ou je ne sais quelle complaisance avec les preneurs d'otages et les agissements terroristes. L'Iran ne peut pas y songer.* »





Les débats chez les communistes

M. Fiterman : rassembler

« *Ce monde ne va pas bien. Place aux idées nouvelles.* » Accrochée au-dessus de l'estrade, où siège Charles Fiterman, une banderole annonce les termes du débat du jeudi soir 20 novembre à Paris, l'un des huit cents que le PCF organise actuellement à travers toute la France. Environ quatre cents communistes ou sympathisants ont répondu à l'appel. Comme dit l'ancien ministre des transports, « *quand on a des soucis, c'est toujours bien de les mettre en commun* ».

L'état de ce monde est donc préoccupant aux yeux de nombreux intervenants. « *C'est l'angoisse* », résume un participant. M. Fiterman a beau assurer qu'il ne faut pas se résoudre à la « *fatalité de la crise* », les militants se tassent sur leurs chaises.

A entendre certains témoignages, l'état du parti n'est guère brillant non plus. « *Les autres salariés nous disent que nous sommes dépassés sur le plan économique.* » « *Depuis les dernières élections de mars, les réunions de cellules sont de plus en plus rares. Nous parlons trop des problèmes du parti et pas assez de ceux des travailleurs.* » « *Dans les cités populaires, le PS reprend nos mots d'ordre, essaie de récupérer le mécontentement, cela peut nous jouer un mauvais tour.* » « *Qu'est-ce que tu proposes* », lance M. Fiterman ? « *Je n'en sais rien* », bredouille le militant.

A l'exception d'un projet de plan-épargne automobile à la caisse d'épargne, aucune proposition originale n'a, de fait, émergé, deux heures après le début du débat. Déçu sans doute par le manque d'imagination de son auditoire, M. Fiterman dresse la liste des « *idées nouvelles* » du parti : la reconquête du marché intérieur – « *Ce n'est pas vraiment une idée nouvelle, mais cela serait nouveau de l'appliquer* », – le développement de la concertation entre les entreprises, la relance du bâtiment et des travaux publics, la mise en œuvre d'un plan de formation des jeunes...

Quelques questions se noient judicieusement dans le flot des interventions : « *Pourquoi les Juquin et autres n'ont-ils pas encore été exclus du parti ?* » « *Dans une telle situation de crise, ne devrait-on pas atteindre les 25 % ?* » « *Aujourd'hui*, conclut M. Fiterman, *il faut rassembler les gens, quelles que soient leurs croyances, leur étiquette et leur appartenance syndicale.* » Et pour autant qu'ils aient des idées.

CORINE LESNES.

M. Juquin : un petit pas

« *Les choses sérieuses commencent maintenant.* » Un peu grandiloquente, cette remarque lâchée par un orateur, jeudi 20 novembre, au cours d'une soirée-débat organisée par la revue *M* à Paris sur le thème du « Le marxisme aujourd'hui », a réveillé un vieux souvenir enfoui dans les mémoires. En ces temps de grève universitaire naissante, la salle, trop petite pour accueillir les quelque quatre cents personnes présentes, avait un petit air d'amphithéâtre sorbonnard de Mai 68. Il est interdit d'interdire ! « *Il y a une sacrée concentration d'agrégés au mètre carré* », confie un participant.

MM. Alain Krivine (LCR), Jean-Claude Le Scornet et Victor Leduc (PSU), Pierre Bauby (PAC), sont de la partie. Mais ce sont surtout les anciens communistes qui sont en nombre. Après que le philosophe Henri Lefebvre eut lancé le débat – « *être marxiste, c'est une manière d'être, c'est envisager toutes les possibilités* », – M. Jean-Pierre Vigier regrette que la dimension violente du marxisme ait disparu. M. Yvon Quiniou affirme que « *le socialisme reste à inventer* » et le trotskiste belge Ernest Mandel souligne que le marxisme, « *c'est comprendre le réel* ». Pour M. Jacques Bidet, « *la crise du marxisme est la crise de la pensée révolutionnaire* », tandis que M. Georges Labica prône le nécessaire « *regroupement* » des forces jusqu'à présent éparpillées.

L'atmosphère est studieuse, le débat parfois académique. A l'évidence, la présence commune de figures politiques que tout a séparé dans le passé prend le pas sur l'objet même du débat. Personne ne souhaite rompre ce fil ténu.

« *Nous avons sans doute fait, ce soir, un petit pas* », dit M. Pierre Juquin, dernier orateur, placé, de ce fait, en position de synthétiseur de la soirée. « *Il faut poursuivre la voie ouverte* », affirme le chef de file des « rénovateurs » du PCF, qui continue à manier le « dedans-dehors » avec la direction de son parti. Conscient de l'espoir, sinon de la responsabilité, dont sont investis tous ceux qui sont réunis là pour faire émerger « *un courant révolutionnaire* ». M. Juquin affirme qu'« *il n'est du pouvoir d'aucun dirigeant, d'aucune organisation d'empêcher ce mouvement de naître* ». Comme dirait M. Lefebvre, il y a « *du possible, de l'impossible et du probable* ».

O. B.

● **« Discussions » au comité central du PCF.** – Après avoir visité la centrale nucléaire de Chinon, jeudi 20 novembre, M. Georges Marchais a estimé, lors d'une rencontre avec la presse, que les journaux ayant fait état de dissensions, au cours de la dernière réunion du comité central du PCF, s'étaient fait piéger. Le secrétaire général a reconnu qu'il y avaient eu des « discussions » mais s'est félicité de l'excellent travail de la section économique du comité central, M. Paul Boccara compris.

Une lettre de M. Paul Boccara

*A la suite du compte rendu que nous avons publié (*le Monde *des 19 et 20 novembre) de la réunion du comité central, nous avons reçu de M. Paul Boccara, membre de cette instance, la lettre suivante :*

Mes propos ont été gravement déformés dans l'article du *Monde* du 20 novembre sur la dernière session du comité central du PCF. Ces manipulations de propos tenus sont intolérables, bien qu'hélas ce ne soit par la première fois.

1) Je n'ai en aucune façon déclaré que « la direction » ne « tient pas compte » des travaux de la section économique. J'ai insisté au contraire sur les efforts menés à partir de nos travaux à tous les niveaux de responsabilité et dans tout le parti. J'ai aussi parlé bien entendu des obstacles à surmonter compte tenu de la difficulté des problèmes posés. J'ai traité ainsi des liaisons entre les élaborations sur les « nouveaux critères de gestion » d'efficacité sociale des entreprises (1) et les « choix de gestion » des collectivités territoriales. J'ai souligné l'ampleur de la lutte à mener, en relation avec la progression du parti sur ces questions, pour « faire avancer la culture économique et financière » parmi nos adhérents comme dans la population.

2) Je n'ai donc pas du tout développé une « attaque » contre la direction du parti. Ma « violente attaque » a porté sur l'agression financière contre les collectivités territoriales, leur endettement sur le marché financier, la pression pour aggraver leur fiscalité sur les ménages, etc. J'ai précisé des propositions sur les condition d'emprunt, l'amélioration de la taxe professionnelle, les interventions sur la formation et l'emploi.

3) Tout le monde connaît, dans le parti, mon opposition aux soit-disant « rénovateurs », qui face aux efforts de « novation » réelle et considérable en cours dans le parti sont des « imposteurs ». D'ailleurs, à propos des deux articles publiés dans *le Monde* sur « Etre marxiste aujourd'hui », s'en prenant déjà à la « direction du PCF », j'ai parlé expressément dans mon intervention au comité central de leur « imposture intellectuelle ». On s'y réfère notamment à « l'usure » du marxisme dans le PCF et on caractérise ses propositions comme « défensives, superficielles et souvent irréalistes ». Mais on y fait le silence sur la véritable révolution culturelle et aussi sur les propositions concrètes rendues possibles par les avancées sur l'intervention des travailleurs dans les gestions des entreprises, avec de nouveaux critères d'efficacité des fonds que nous opposons à ceux de la rentabilité financière, et de nouvelles coopérations dans les régions, la nation ou au plan international.

(1) Voir notamment mon livre *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères, Éditions Sociales, 1985, 566 p.*

[*Le Monde*, qui ne particpe évidemment pas aux réunions du comité central, confirme, sur la foi des informations qu'il a recueillies, que le ton général de l'intervention de M. Boccara était une « *attaque* » qui lui a valu une réponse de M. Georges Marchais lui-même. D'autre part, l'assertion selon laquelle ce ne serait « *pas la première fois* » que des propos tenus au comité central seraient l'objet d'une « manipulation » n'est guère convaincante.]

● **Le gouvernement et les préfets.** – MM. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité ont présenté, jeudi 20 novembre, à tous les préfets des régions et départements métropolitains, réunis au ministère de l'intérieur, les modalités d'application de la loi du 9 septembre 1986 concernant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.

M. Chirac s'adressera à l'ensemble des préfets, qui se réuniront pour une journée de travail en présence de plusieurs ministres, au ministère de l'intérieur jeudi 27 novembre.



MALRAUX GRANDEUR NATURE

SUR ANTENNE 2

DIMANCHE 23 NOVEMBRE A 20H35

A l'occasion du X[e] anniversaire de sa mort, Antenne 2 présente à 20 h 35, *"les Métamorphoses d'André Malraux"* de Marcel Boudou, scénario et commentaires de Jean Lacouture suivi à 22 h 00 de l'inoubliable "Espoir" film d'André Malraux de 1939.

Une soirée entière consacrée au géant de la culture du XX[e] siècle. C'est sur Antenne 2.

a2

Société

Test de plongée profonde à Marseille

Huit hommes sous pression

Le 21 novembre, le test de plongée profonde Hydra VI devait commencer au Centre expérimental hyperbare de la société marseillaise Comex. Six plongeurs de la Comex et deux du groupe d'intervention sous la mer (GISMER) de la marine nationale devaient « descendre » à la pression de 53 atmosphères, équivalant à une profondeur de 520 mètres. Hydra VI est destiné à tester un mélange respiratoire ternaire composé d'oxygène, d'hélium et d'hydrogène.

Au-delà de la profondeur de 60 mètres, l'azote de l'air « normal » provoque chez les plongeurs un phénomène de narcose qui annihile les facultés de raisonnement et met ainsi en danger la vie des hommes. Au-delà de cette profondeur, on utilise donc l'héliox, un mélange respiratoire où l'hélium remplace l'azote. Ce mélange supprime la narcose mais il laisse apparaître, vers la profondeur de 200 mètres, le syndrome nerveux des hautes pressions (SNHP) qui se manifeste notamment par des tremblements, fort gênants, bien évidemment.

Les spécialistes de la plongée profonde ont donc songé à un mélange respiratoire fait d'oxygène et d'hydrogène, ou hydrox. L'hydrox a été d'abord testé sur des animaux puis a été essayé, notamment par la Comex, au cours d'expérimentations humaines.

En juin 1983, au cours d'Hydra III (1), des plongeurs sont descendus en mer à 72 et 91 mètres en respirant un mélange fait de 97,5 % d'hydrogène et 2,5 % d'oxygène. Tout s'est fort bien passé, sans manifestation de narcose (ni de SNHP puisque celui-ci apparaît au-delà de 200 mètres).

Avec Hydra IV (novembre 1983), réalisé en caissons jusqu'à la profondeur fictive de 300 mètres, on a découvert que l'hydrogène, sous forte pression, a lui aussi un effet narcotique, mais n'induit pas de SNPH. Pour éviter l'apparition de la narcose, les plongeurs participant à Hydra V (mai 1985) ont respiré à la profondeur fictive de 450 mètres (46 atmosphères) un mélange fait de 45 % d'hydrogène, 54 % d'hélium et 1 % d'oxygène. En dépit de leurs séjours prolongés (quarante-huit heures pour la première équipe, cinq jours pour la deuxième). les plongeurs n'ont ressenti ni narcose ni SNHP et ont éprouvé, au contraire, une sensation de confort inhabituelle à grande profondeurs.

Au cours d'Hydra VI, les huit plongeurs devaient « descendre » en trente-huit heures à la « profondeur » de 450 mètres (46 atmosphères). Le mélange respiratoire est fait d'oxygène et d'hélium jusqu'à 220 mètres. Là, l'hydrogène devait être introduit dans le mélange. Après quarante-huit heures ou cinquante heures passées à 450 mètres, la « descente » reprendra jusqu'à 500 mètres, puis jusqu'à 520 mètres. Pendant cinq jours, des tests seront faits sur les hommes et les appareils dans la partie piscine des caissons.

Sauf incident imprévisible, à partir du 4 décembre, commencera la très lente décompression qui devrait se poursuivre jusqu'au 23 décembre. Pendant cette phase capitale, un nouveau procédé chimique permettra, entre 500 mètres et 200 mètres, de diminuer progressivement la pression en retirant peu à peu l'hydrogène — et lui seul — du mélange respiratoire. De 200 mètres à la surface, la remontée s'achèvera donc dans l'héliox.

YVONNE REBEYROL.

(1) Hydra I et Hydra II ont eu lieu en 1969 et en 1970 avec des singes.

Eruption volcanique au Japon

13 000 personnes évacuées de l'île d'Oshima

Les 11 000 habitants et les 2 000 touristes séjournant sur la petite île japonaise d'Oshima (à environ 100 kilomètres au sud de Tokyo) ont presque tous été évacués : le volcan Miharayama, qui domine l'île de ses 758 mètres, est, en effet, entré dans une intense phase éruptive.

Tout a commencé le 16 novembre par l'ouverture, dans la zone sommitale, d'un nouveau cratère et la sortie de quelques coulées de lave qui ne menaçaient personne. Le 21 novembre dans l'après-midi, le Miharayama a connu une violente crise sismique accompagnée d'explosions et de l'ouverture de trois nouveaux cratères, mais cette fois sur le flanc du volcan. Une des coulées de lave menaçait alors directement une zone habitée. D'où l'ordre d'évacuation donné dans la nuit du 21 au 22 novembre. Les réfugiés, transportés par bateaux sur l'île principale d'Houshu, sont hébergés dans des bâtiments publics transformés en dortoirs.

Le Miharayama est un volcan souvent actif qui est étudié par les spécialistes japonais. En 1963, par exemple, ceux-ci avaient observé que des changements de direction du champ magnétique local avaient précédé de quelques mois l'éruption de cette année-là. L'éruption de 1954 a été particulièrement violente : l'énergie libérée a été de $1,3 \times 10^{22}$ ergs (le record de $8,4 \times 10^{26}$ ergs revenant à l'explosion du volcan indonésien Tambora en 1815).

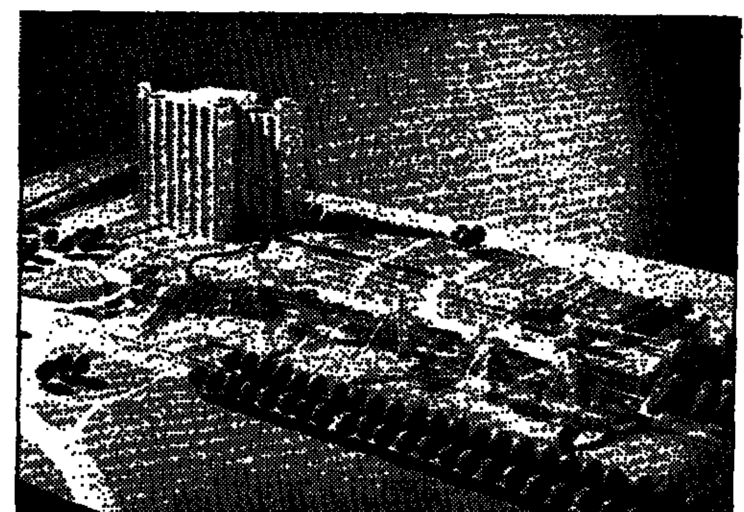
Y. R.

Les jeux d'eau de M. Chirac

(Suite de la première page.)

Sur le flanc est du vaisseau, les attractions nautiques s'abriteront sous quatre immenses pyramides de verre. On y trouvera des toboggans liquides, une rivière, des canons à eau, des plages artificielles avec marées surprise, un lagon garni d'animaux marins, des installations de plongée, des équipements de massage sous l'eau, des cascades et des matelas d'eau chaude, le tout enveloppé de vapeurs parfumées.

Restaurants, cafés, boutiques et promenoirs sépareront le parc aquatique des installations sportives proprement dites qui se trouveront dans le bâtiment lui-même. On y a prévu vingt-deux courts de tennis, vingt salles de squash, un boulodrome, des practices de golf, un stand de tir, des billards, un bowling et des espaces d'aérobic. Un hall de deux mille cinq cents places permettra d'organiser des compétitions de sport en salle. Sous cet ensemble, deux étages de parking pourront recevoir un millier de voitures et une dizaine de cars.



L'Aquaboulevard de Paris tel qu'il devrait se présenter en 1989. Au pied de l'hôtel Sofitel, à la porte de Sèvres, quatre pyramides de verre abritent les attractions nautiques. Dans le «vaisseau» de béton situé derrière se trouvent les parkings, les tennis et les différentes salles du complexe sportif.

Le chantier de l'Aquaboulevard pourrait s'ouvrir en septembre 1987. A terme, le centre est conçu pour recevoir près de deux millions de pratiquants par an. La ville concède le terrain — trois hectares et demi — pour une cinquantaine d'années, puis deviendra propriétaire de l'ensemble des installations. Les modalités financières de l'opération sont encore en négociations. Le projet détaillé ne sera donc proposé au vote du conseil de Paris que lorsque ces « détails » auront été définitivement arrêtés.

MARC AMBROISE-RENDU.

A la cour de Douai

Peine confirmée en appel pour M. Brahim Kentour

LILLE
de notre correspondant

La cour d'appel de Douai vient de confirmer la condamnation à trois mois de prison ferme de M. Brahim Kentour, l'un des treize ressortissants algériens membres du Mouvement démocratique algérien interpellés le 21 octobre dernier à Lyon, dans le région parisienne et dans le Pas-de-Calais, sur commission rogatoire de M. Alain Marsaud, juge d'instruction.

Lors de l'interpellation de M. Kentour, ancien artisan domicilié depuis une vingtaine d'années à Sainte-Catherine, près d'Arras, dans le Pas-de-Calais, les policiers avaient découvert à son domicile des munitions ainsi qu'un passeport vierge. Traduit devant le tribunal d'Arras, en procédure de comparution immédiate, M. Kentour était condamné à trois mois de prison pour *« détention de munitions »*, jugement qu'a confirmé, mercredi 19 novembre, la cour d'appel de Douai.

Comme les douze autres personnes interpellées le 21 octobre, M. Kentour est toujours sous le coup d'un arrêté d'expulsion qui fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. En attendant, M. Kentour est assigné à résidence avec interdiction de sortir du département.

Les expulsions de France

M. Bachaalani : deux précisions

Après la parution dans *le Monde* du 20 novembre d'une pétition en faveur de M. Robert Bachaalani, la direction de la société The Arab Petroleum Research Center nous a adressé les précisions suivantes :

« 1) M. Bachaalani n'a jamais été rédacteur en chef de la revue *Pétrole et gaz arabes* paraissant en français et connue de nos lecteurs francophones depuis dix-sept ans, et n'y a jamais collaboré. Il a en revanche, pendant deux ans et demi, collaboré à notre revue mensuelle en langue arabe, paraissant depuis vingt ans sous le titre *Mejellat al-Petrol we al-Ghaz al-Arabi*. Son nom, déformé, apparaissait comme rédacteur en chef a cette dernière revu qui est en majeure partie une traduction en arabe de nos publications en français et en anglais.

2) M. Bachaalani ne fait plus partie de notre société et n'a plus aucun rapport de quelque nature que ce soit avec nos publications. »

L'affaire du Carrefour du développement

« Yves Chalier, commandant ou commandé ? »

« Yves Chalier était-il commandant ou commandé ? » En posant la question de cette manière, vendredi 21 novembre, au palais de justice de Paris, Mᵉ Xavier de Roux entendait résumer l'essentiel d'un interrogatoire de près de huit heures que le juge, M. Jean-Pierre Michau, a fait subir à l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci.

Sans répondre directement à sa propre question, l'avocat ajoutait que, si des moyens *« non orthodoxes »* avaient été utilisés pour assurer le financement d'opérations comme le sommet de Bujumbura, son client n'en était pas forcément l'inventeur. En langage clair, M. Yves Chalier aurait donc indiqué au magistrat où s'arrêtait sa responsabilité et où commençait celle de son ministre M. Nucci et celle des services de l'Elysée.

Les mécanismes financiers du ministère de la coopération ont été soigneusement examinés et M. Chalier semble avoir été aussi méticuleux que le magistrat, ce qui a fait dire à Mᵉ Xavier de Roux : *« C'était une vraie discussion de notaires. »*

Aussi détaillé qu'il ait pu être, l'examen de l'affaire du Carrefour du développement est restée au stade des généralités et l'instruction promet d'être longue. En revanche, les conditions dans lesquelles M. Chalier a pu quitter la France semblent avoir été étudiées avec minutie. Pour l'avocat, M. Chalier se serait trouvé à cette époque *« entre l'écorce et l'arbre »* et il a évoqué une possible tentative de *« retournement »*. C'est ainsi que, selon une autre source, M. Chalier aurait logé juste avant son départ chez un agent de la DGSE, qui l'aurait aidé à s'enfuir. Pendant son séjour au Brésil, M. Yves Chalier aurait pu vivre grâce à des *« mensualités »* versées par les services secrets français qui avaient même mis un appartement à sa disposition et s'apprêtaient à lui assurer une activité dans une société d'informatique.

Enfin, le nom du contrôleur général Delebois, chef du service de coopération technique internationale de police, aurait été cité une nouvelle fois devant le magistrat et, selon l'avocat, un *« rebondissement »* rapide pourrait intervenir dans ce qu'il a lui-même nommé *« une affaire dans l'affaire »*.

MARC PORTEY.

En congrès annuel du 28 au 30 décembre

Le Syndicat de la magistrature contre « le droit libéral nouveau »

Le Syndicat de la magistrature refuse de faire bénéficier les entreprises privées des *« dividendes de l'inflation carcérale »*. Il débattra de cette question lors de son congrès annuel, qui aura lieu au palais de justice de Paris, du 28 au 30 novembre. Lors de ce dix-neuvième congrès, dont ses dirigeants ont commenté les thèmes, vendredi 20 novembre, au cours d'une conférence de presse, le Syndicat de la magistrature examinera aussi le *« management judiciaire »*. *« Le droit libéral nouveau est arrivé »*, constate le syndicat, qui est résolu à combattre les projets du garde des sceaux dans ce domaine.

Pour parler des prisons privées, le Syndicat de la magistrature a invité diverses personnalités, dont Mᵐᵉ Hélène Dorlhac de Borne, secrétaire d'Etat à l'administration pénitentiaire de 1974 à 1976, et Mᵐᵉ Myriam Ezratty, directrice de cette administration lorsque M. Robert Badinter était garde des sceaux.

En application de ses statuts, les instances dirigeantes du syndicat doivent être profondément renouvelées lors de ce dix-neuvième congrès. Doivent quitter la tête du syndicat, en particulier, Mᵐᵉ Simone Gaborian, présidente, et M. Jean-Paul Jean, secrétaire général.

● **Des prisons privées au nom des droits de l'homme.** — La création de prisons privées permettra de lutter contre les *« excès du pouvoir disciplinaire »* dans les établissements pénitentiaires, a déclaré M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, lors d'un colloque organisé vendredi 21 novembre à Paris par *le Nouvel Observateur*. M. Madelin, qui estimait *« autrefois »* que le pouvoir disciplinaire était l'une des prérogatives de l'Etat, comme la justice, la police et l'armée, pense *« aujourd'hui »* le contraire, *« au nom des droits de l'homme »*, a-t-il expliqué.

● **SIDA : les séropositifs de la prison de Fresnes.** — Le tiers des détenus de la prison de Fresnes sont des toxicomanes et leur nombre a augmenté de 300 % entre 1982 et 1985. Une étude conduite sur cent treize d'entre eux indique que 61 % sont contaminés par le virus, a indiqué le docteur Pierre Espinoza, chef du service des admissions à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, lors de la réunion d'information organisée par l'Association AIDES. Dans le sud de l'Europe (Italie et Espagne notamment), la moitié de tous les cas de SIDA enregistrés concernent des toxicomanes.

SPORTS

FOOTBALL : le championnat de France et l'information

Sourdine

Les divers championnats nationaux ne devaient trouver qu'un écho très étouffé dans la presse du 22au 24 novembre. Après divers incidents avec *« certains présidents de clubs »*, l'Union syndicale des journalistes sportifs de France (USJSF) avait lancé un appel au *« service minimum de l'information »*.

Soutenu par le Syndicat de la presse quotidienne régionale, le Syndicat de la presse parisienne, le Syndicat des quotidiens départementaux et les syndicats nationaux de journalisme, le mot d'ordre devait être respecté par la plupart des journaux et les agences de presse françaises (AFP, ACP).

Samedi matin, *l'Equipe* ne consacrait à la présentation des journées de deuxième et première divisions que le quart de la place habituelle. *« Lundi*, annonce Gérard Ernault, rédacteur en chef adjoint du quotidien sportif, *il n'y aura que quelques lignes analytiques sur chaque match sans appréciations, ni photos, ni signatures. »*

Par cette action, la profession souhaite inciter les autorités du football à reprendre les négociations *« pour établir un protocole garant de relations normalisées »* entre la presse et le football.

Dans un communiqué commun, la Fédération française de football (FFF) et la Ligue nationale de football (LNF) ont rappelé, vendredi 21 novembre, que, *« devant le vide juridique et réglementaire qui entoure la notion de droit à l'information »*, elles s'étaient donné *« jusqu'au 31 décembre pour prendre tous les contacts nécessaires, et aboutir à une réglementation de base indiscutable et opposable à tous »*. C'est pourquoi, conclut le communiqué, la FFF et la LNF *« comprennent mal le sens et la portée d'un mouvement devenu sans objet, qui ne servira ni les intérêts de la presse ni ceux du football »*.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● **VOILE : la Route du rhum.** — Victoire et record : s'il maintenait l'allure des deux derniers jours, Philippe Poupon, à la barre du trimaran *Fleury-Michon*, serait en mesure de rallier Pointe-à-Pitre, terme de la troisième Route du rhum, dimanche 23 novembre en fin de journée. Il toucherait ainsi au but après quatorze jours de mer, alors que le précédent vainqueur de cette course trans-océanique en solitaire, Marc Pajot, avait navigué pendant dix-huit jours. Poupon a creusé l'écart avec ses poursuivants immédiats, Bruno Peyron, Mike Birch, Lionel Péan et Jean Maurel, tous à bord de catamarans.

La Route du rhum sur minitel

Le service télématique du *Monde* fait le point en direct, heure par heure, des derniers instants de la course.

Directeur de cabinet de M. Chalandon

M. Burgelin est promu à la Cour de cassation

Huit magistrats ont été nommés, jeudi 20 novembre, conseillers à la Cour de cassation, au cours d'une réunion du Conseil supérieur de la magistrature présidée par M. François Mitterrand.

Cinq présidents de chambre à la cour d'appel de Paris font ainsi leur entrée dans la haute juridiction : il s'agit de Mᵐᵉ Huguette Bacro, MM. Jean-François Burgelin, Pierre Capoulade, Paul Fouret et Paul Laroche de Roussane. M. Burgelin avait quitté ses fonctions à la cour d'appel en mars pour devenir directeur de cabinet du garde des sceaux.

Entre également à la cour d'appel de Riom Maurice Fontaine, procureur de la République adjoint au tribunal d'instance de Paris, et François Vigroux, président de chambre, à la cour d'appel de Versailles.

En outre, M. Paul Haegel, premier président de la cour d'appel de Metz, est nommé premier président de la cour d'appel de Colmar.

[Comme nous l'avions annoncé dans *le Monde* du 17 octobre, M. Burgelin va quitter prochainement la direction du cabinet du garde des sceaux pour la Cour de cassation. Le directeur adjoint du cabinet, M. Philippe Léger, est aussi sur le départ. Il doit bientôt devenir président du tribunal de Bobigny.]

M. Giraud impose des économies aux magazines diffusés par les armées

Le magazine des armées *TAM* (Terre-Air-Mer), véritable institution de la presse éditée par le ministère de la défense avec un tirage mensuel supérieur à cent soixante-dix mille exemplaires, ne paraîtra pas en décembre par mesure d'économie. De même, le magazine télévisé des armées *Horizon*, diffusé un samedi sur deux sur FR 3 de 13 h 30 à 14 heures, est contraint de supprimer sa dernière émission de l'année.

Le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA), directement rattaché au cabinet du ministère de la défense, a décidé de suspendre la parution de *TAM* et la diffusion d'*Horizon* en raison d'économies nécessitées par la présentation du collectif budgétaire, en décembre, au Parlement. Pour financer leurs opérations extérieures, les armées françaises ont besoin d'un complément de trésorerie en 1986 de l'ordre de 2 milliards de francs, qui seront partiellement couverts par le collectif budgétaire de fin d'année et par des économies internes.

Le ministre de la défense, M. André Giraud, veut que la rigueur de gestion qu'il entend imposer aux armées n'épargne pas le SIRPA. En 1987, en effet, le budget du SIRPA diminuera, passant à 65,6 millions de francs contre 67,9 millions en 1986.

Trois mille deux cents emplois menacés dans les industries d'armement terrestre

Recevant jeudi 20 novembre les syndicats des personnels civils travaillant pour la défense, M. André Giraud, ministre de la défense, n'a pas caché que la mauvaise situation actuelle du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT) entraînerait, dans les quatre ans à venir, la suppression d'environ trois mille deux cents emplois parmi les salariés des arsenaux fabriquant des matériels terrestres pour l'Etat et à l'exportation.

Créé en 1971, le GIAT réunit dix établissements industriels de l'Etat au sein desquels environ dix-sept mille ingénieurs, cadres et ouvriers contribuent à la mise au point de matériels terrestres aussi différents que des véhicules blindés, légers ou lourds ; des armes de petit calibre (comme le fusil d'assaut FAMAS) ; des munitions, ou des produits de chaudronnerie fine.

Depuis quelques années maintenant, le GIAT connaît d'importantes difficultés, compte tenu des débouchés réduits pour sa production avec la diminution des commandes de l'Etat français et le ralentissement des activités d'exportation. Globalement, le plan de charge des dix arsenaux du GIAT s'est réduit de 30 % (en millions d'heures de travail) entre 1981 et 1985.

Les établissements les plus menacés aujourd'hui sont, selon le ministère de la défense, ceux de Roanne, Tarbes, Rennes, Toulouse, Tulle, Saint-Etienne et Bourges. Les établissements les moins touchés sont à Versailles-Satory, à Salbris et au Mans.

On indique au ministère de la défense qu'il n'est pas question de privatiser le GIAT, ni de fermer l'un des arsenaux en cause. En revanche, M. Giraud a estimé nécessaire de s'en prendre à ce qu'il estime être des *« rigidités de fonctionnement »*. Sans personnalité juridique propre, il n'est pas possible à un arsenal de créer des filiales, d'engager rapidement des équipes d'ingénieurs, de muter des personnels dans les ateliers où le plan de charge est plus favorable. Pour parvenir à supprimer trois mille deux cents emplois, le ministre de la défense envisage plusieurs solutions, qui vont de la mise en retraite anticipée au départ négocié après un certain nombre d'années de service, en passant par des mutations avec contrat de formation et, même, si nécessaire, à des licenciements avec indemnités.

Les syndicats concernés vont réunir, la semaine prochaine, leurs instances pour examiner la situation et la riposte à donner.

De son côté, M. Giraud a indiqué qu'il n'avait arrêté à ce jour aucune solution et il a promis que, pour permettre au GIAT de disposer de facilités égales ou comparables à celles d'une entreprise de droit privé, les diverses suggestions retenues devront faire l'objet d'un examen, avec les organisations syndicales, des conséquences que ces mesures entraîneront. M. Giraud prévoit de réunir, à nouveau, les syndicats à la mi-janvier.

VENTES

« Quelle swatch est-il ? »

La montre Swatch, suisse, bon marché, et bon enfant est déjà entrée au musée. Elle vient de connaître sa première vente aux enchères. Chez Sotheby's, à Genève.

« Swatch fait l'histoire, moi je l'anticipe. » Gianni Bulgari s'amuse. Le joaillier italien a laissé passer les cent cinquante montres et pendules anciennes que présentait Sotheby's, le 11 novembre, à l'hôtel de Bergues de Genève, pour s'attaquer aux huit derniers lots de la vente : quarante-huit modèles édités par Swatch entre 1983 et 1985 et raflés pour 14 700 francs suisses (environ 58 000 francs français).

Au milieu de ce catalogue illustré de montres de dames aux cadrans enrichis de diamants, elles faisaient penser, avec leur tête bariolée et leur robe de plastique, à un groupe de clowns perdus dans une réception d'ambassade. Mais voilà. Les quarante-huit bouffonnes ont fait un triomphe. Les enchères ont atteint le double, parfois le triple, des mises à prix.

Chemise Oxford brodée d'initiales et lunettes d'écaille, un collectionneur au poignet cuirassé d'une Rolex tout or s'inquiète. Il vient de réaliser qu'il n'est plus le seul. Courtier en assurances à Genève, il possède cent dix montres Swatch qu'il accumule dans son bureau depuis 1983 : *« J'ai toujours pensé que, pour mes enfants, plus tard... »* Il a eu la bonne intuition d'acheter la Jelly-Fish (la « transparente » *pour les néophytes*) en plusieurs exemplaires. Aujourd'hui, à Zurich, elle ne se négocie pas à moins de 1 200 francs suisses pièce (4 800 francs français). En Angleterre, en Belgique, des banques d'échange viennent de se créer. On croit rêver.

Le jeune prodige de l'horlogerie suisse à l'insupportable tic-tic est devenu précieux avant même d'avoir atteint l'âge de raison. Il a beau coûter 250 francs, être diffusé cette année à douze millions d'exemplaires et avoir dynamisé l'industrie locale (les exportations de montres et de mouvements suisses ont augmenté en 1985, en volume, de 22 %), il a réussi, en trois ans, à devenir à la fois rare et célèbre, objet de collection et accessoire de mode. En même temps que le Royal College de Londres, le Musée de l'horlogerie de Genève lui consacre une exposition (« Quelle swatch est-il ? ») prolongée jusqu'en février. Là, au premier étage de cette villa bien astiquée, perchée sur la route verdoyante de Malagnou, on peut admirer, pendus sur fond noir, quelque cent vingt modèles de la collection.

« Il suffisait de guetter le train au vol », résume un collectionneur. Qui l'aurait pris en 1982 ? *A son lancement*, la Swatch fit parler d'elle grâce à sa réussite technologique. Pour la première fois, l'industrie horlogère suisse produisait une montre au modèle de construction simplifié et à bas prix (créneau abandonné aux mains du Sud-Est asiatique), tout en répondant aux exigences qualitatives des montres haut de gamme : exactitude d'une *seconde par jour du mouvement* à quartz, étanchéité garantie jusqu'à 30 mètres, haute résistance aux chocs. Inspirée du know-how *séculaire*, la fabrication a d'abord rassuré les allergiques du gadget. Sa présentation et son lancement ont convaincu tous les autres. Swatch fonctionne au même rythme que la mode. Chaque année, deux collections *couvrant une une* vingtaine de modèles, visant quatre cibles (les BCBG, les fous de mode, les avant-gardistes et les sportifs), sont mises au point entre Zurich et New-York. Certains modèles sont réédités, d'autres pas.

Ainsi, au fil des années, Swatch a réussi son pari : s'imposer tant comme produit *que comme image de marque*. La maison présente ses collections en sponsorisant des manifestations sportives et culturelles (de la tournée de Pierre Boulez aux Etats-Unis aux performances de Régine Chopinot et de Jean-Paul Gaultier). En étant toujours à l'heure de la création, Swatch s'impose en même temps qu'elle : montres à tirages limités dessinées par *Kiki Picasso* ou Keith Haring.

Aux Etats-Unis, où il existe un Swatch Fan Club, cinq cent cinquante boutiques spécialisées diffusent des sacs, des pochettes, des chemises et des tee-shirts que la société fait fabriquer en Chine. En France, on est beaucoup plus élitiste : Swatch prépare une opération avec Beaubourg. Le chic du branché ? Porter une Swatch, voire deux ou trois, sans aiguilles. Comme l'explique cette marathonienne du look : *« Si je veux voir l'heure, je n'ai pas besoin de montre. » Absurde ? Non, diamétralement swatché*, paraît-il.

LAURENCE BENAIM.

EXPOSITIONS

Le Secq au Musée des arts décoratifs

« Un primitif moderne et réfléchi »

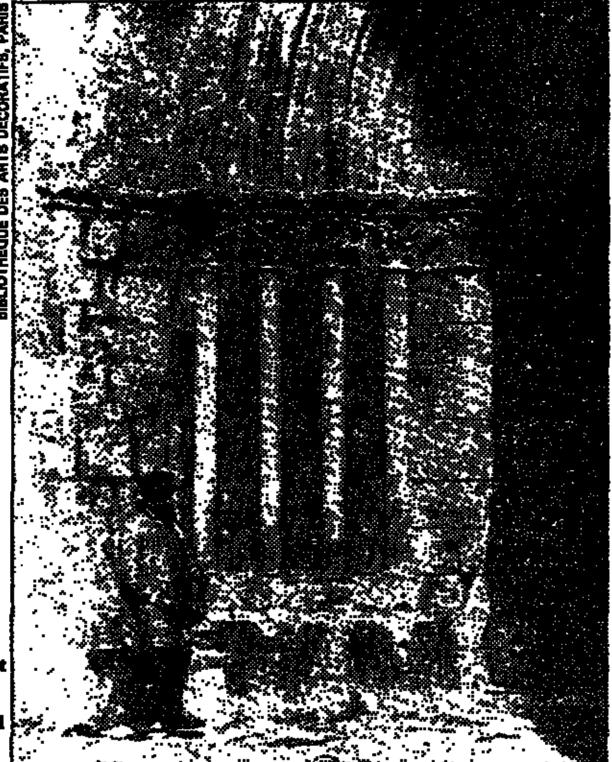
Photographe, peintre et graveur, envoûté par les ruines, paysages et architectures du passé, qui connaît aujourd'hui Henri Le Secq ?

Né en 1818, initié à la photographie vers 1848 par son ami Le Gray, est-ce parce qu'il a seulement photographié six ou sept ans qu'Henri Le Secq est moins connu que Baldus, Nègre ou Marville ? Antiquaire, collectionneur passionné et peintre de *second ordre, cet amateur éclairé a* pourtant réalisé une des œuvres les plus cohérentes du dix-neuvième siècle.

Peu abondante et rondement menée, celle-ci obéit à une classification simple. A commencer par les *Fantaisies* conçues en atelier à partir d'objets rustiques comme deux harengs saurs pendus à un crochet. Cadrées frontalement, sans effet, avec une volupté calme, ces natures mortes visiblement inspirées de la peinture ont une présence physique forte et, appelant au toucher plus qu'au goût, tirées de la pénombre par une lumière frisante, donnent l'*impression de flotter dans le temps.*

Accentué par le tirage sur papier bleu appelé cyanotype, cette ode subtile à la dégradation se poursuit avec les prises de vue entreprises par Le Secq entre 1852 et 1853 sur les démolitions de Paris. Armé d'une chambre noire et d'un trépied, un peu comme Atget, c'est en amoureux du territoire qu'il parcourt la capitale, notant les restaurations, fixant les anciennes plâtrières des Buttes-Chaumont avant leur transformation en parc, scrutant les gravats, les éboulis, la pierraille, le tissu *déchiré de la ville, dont il* dresse sans émoi l'inventaire.

Préférant la patine à la fraîcheur du neuf, tout comme il pérégrinait dans Paris, c'est en historien et en archéologue plutôt qu'en reporter qu'il sillonne aussi la province, amassant pour la Mission héliographique une documentation précieuse sur les monuments en péril. Variant les axes, alternant l'ensemble et le *détail, il passe au peigne fin, pierre* à pierre, l'enchevêtrement ornemental des édifices religieux (cathédrales d'Amiens, de Reims et de Chartres), avec un sens d'autant plus apréciable de l'échelle qu'il agit malaisément juché sur un échafaudage.



Autoportrait devant l'église Saint-Ayoul Provins (1851)

La marque du temps

Poursuivant sa quête des ruines, c'est avec le même amour des sites menacés que ce disciple spirituel de Victor Hugo décrit aussi la nature. Dans une aura romantique – l'unique concession à l'anecdote est du linge séchant dans un pré, – il ausculte vallons, sous-bois et feuillages, défrichant en des tons roux des paysages rudes et sans personne, *« qui rêvent de silence »*. De façon incompréhensible pour l'époque, à travers rochers, troncs d'arbre et racines, il étudie l'ossature chaotique du terrain, relevant la marque du temps dans la ride des carrières ou de la terre.

Après avoir perdu la même année *(1862) sa femme et sa fille, Le Secq* meurt à soixante-quatre ans. Issu d'un milieu aisé, il avait constitué un fonds important qu'il légua à la bibliothèque des Arts décoratifs. Elle seule pouvait monter cette exposition, que parsèment ironiquement quelques autoportraits, qui a le charme des tirages originaux (dont les négatifs sur papier ciré sec, saturés de cire d'abeille) et que complète utilement un livre convaincant que publie Flammarion.

Par ses études de la matière, *via* l'architecture, le paysage et la nature, ses variations sur le thème du débris, l'attention portée au patrimoine ainsi que son souci sincère de sauvegarder l'histoire, le parcours *météorique* d'Henri Le Secq puise sa sève dans l'innocence d'un art à ses débuts. Et, par le regard déniaisé qu'il porte sur le monde, prévient la photographie moderne.

PATRICK ROEGIERS.

★ Henri Le Secq, photographe de 1850 à 1860, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Jusqu'au 30 novembre. Sous le même titre, parution d'un album aux éditions Flammarion, textes de Geneviève Bonté, Eugenia Parry Janis et Josiane Sartre. 191 pages, 395 F.

MUSIQUE

Aux Rencontres internationales de Metz

« La Magie d'Eve » de Stockhausen

La création mondiale d'une œuvre de Karlheinz Stockhausen : une suite de tableautins où les musiciennes dansent, où des enfants marchent au pas et un cor de basset se bat en duel avec une flûte.

C'est une belle réussite que les Rencontres internationales de musique contemporaine organisées pour la quinzième fois à Metz par Claude *Lefebvre. On y voit toujours les éco*liers se déverser par cars entiers dans le théâtre ou le palais des sports pour écouter Stockhausen et Xenakis, et pourtant ce ne sont plus les mêmes, les premiers devant avoir aujourd'hui vingt-cinq ou trente ans ! Mais leur enthousiasme est intact : ils ont fait un accueil chaleureux à Stockhausen et à son *Evas Zauber* (« la Magie d'Eve ») donné en création mondiale.

Le nôtre est plus modéré. On sait qu'il y a de tout dans l'interminable *Licht* (lumière), « Opéra des sept jours », auquel le grand Karlheinz travaille depuis des années. Le com*positeur compte servir vers* l'an 2000 un énorme ensemble hétéroclite où il enfourne sans cesse de nouvelles recherches et les événements de sa vie personnelle.

Cette fois, il met sur scène deux des femmes de son entourage, Suzanne Stephens, demi-nue sous un voile vert, et Kathinka Pasveer dans un ravissant costume masculin et médiéval, également vert, qui se livrent à une pantomime amoureuse, l'une avec son cor de basset (de la famille des clarinettes), l'autre avec sa flûte alto ou piccolo.

Les jeux d'enfants

Autour d'elles un chœur d'hommes et un chœur de femmes chantent leur beauté, la magie de leurs instruments et de leur musique. L'arrivée d'une troupe d'enfants met fin à ces ébats « érotiques ». Suzanne se montre *« déçue »* tandis que Kathinka entraîne les enfants dans une série de jeux et de figures sonores acrobatiques avant de les emmener dans quelque pays inconnu, comme jadis le joueur de flûte maléfique de Hamelin.

Stockhausen, utilisant deux grandes pages du programme, a expliqué les nouvelles recherches sonores qu'il a entreprises ici avec trois batteries et deux synthétiseurs pour accompagner les tableautins. On est donc désappointé de ne rien entendre de bien nouveau, seulement parfois des sons et crachements électroniques ou des effets très concrets voyageant à travers la salle.

Les joutes du cor de basset et de *la flûte utilisent des « micro*gammes » et des « couleurs de consonnes » difficilement perceptibles, qui ressemblent à du free-jazz complètement désarticulé et captivent rarement l'attention, malgré la *gestique coquette ou langoureuse* des instrumentistes.

En revanche les chœurs, leurs psalmodies, leurs émerveillements, leurs gestes de mains créent une atmosphère assez charmante autour des *musiciennes dansantes* et les jeux des enfants sont plein d'entrain et de fraîcheur. Les gosses marchent au pas, applaudissent, imitent une locomotive à vapeur, enlèvent leurs souliers tandis que dans les haut-parleurs diffusent des sons, des vaches, des cloches, une ambulance, un poulailler... Cela ne nous aide pas tellement à comprendre le *« charme magique qui guérit le monde par l'union des tierces du corps d'Eve et des quartes de l'âme de Michel »*.

Vendredi soir un concert de l'Orchestre de Radio Télé-Luxembourg, avec le superbe chœur de la Fondation Gulbelkian, présen*tait en création mondiale trois* fragments du *Pacte des Onze*, de Michel Tabachnik ; on regrette que cet excellent musicien se soit ainsi fourvoyé dans une œuvre ésotérique aussi lourde que l'*Evangile apocryphe selon Thomas*, psalmodié en copte antique avec des interludes de musique électronique sans grand intérêt.

Tabachnik dirigeait, en revanche, avec son dynamisme habituel la nouvelle œuvre de Xenakis, *Horos*, une sorte de longue marche puissante et barbare soutenue par une pulsion profonde avec des chœurs impressionnants de cuivres, parfois des *coups* de timbales ou de grosse caisse mystérieuse et, à la fin, une vaste conclusion assez solennelle d'un très beau tissu orchestral.

JACQUES LONCHAMPT.

● TRIO DES BEAUX-ARTS : concert doublé. – La jauge du Théâtre du Rond-Point n'étant que de 920 places, il n'est pas rare que les concerts du dimanche matin, organisés par Janine Roze, refuse l'entrée à plus de... mille personnes (les enfants de moins de neuf ans ont droit, il est vrai, à une place gratuite). Ainsi, la venue d'Igor Oistrakh, dimanche dernier, a suscité de la part de quelques auditeurs éconduits des actes de violence regrettables. Pour éviter de tels excès, prévisibles étant données la qualité et la notoriété de la formation américaine, le Beaux Arts Trio de New-York double, le lundi 24 au soir, son concert du 23. Au programme (différent du dimanche) : Beethoven et Brahms.

● *Angelo Branduardi à l'Olympia.* – Après une tournée à travers la France, Angelo Branduardi, le troubadour au violon, revient à Paris pour un seul soir. Il chantera notamment des adaptations qu'il a composées sur des poèmes de Yeats. Lorsque l'Irlande et l'Italie se marient, cela donne un spectacle d'explosive poésie. (Le 24 novembre à 20 h 30. Rens. : 47-42-25-49.)

THÉATRE

« La Petite Wonder » à Malakoff

Le train de la mémoire

Les plus beaux clairs-obscurs ne se fabriquent pas avec de savants éclairages. Il suffit d'une bougie, d'une loupiote ; une lueur qui cligne et tremblote ; vacillante comme la flamme d'une allumette ou hésitante comme le feu intermittent d'une bicyclette sur une route de campagne, les nuits de brume.

Wladislaw Znorko collectionne, imagine-t-on, ces modestes incandescences. Il en éclaire peut-être l'esca*lier de son refuge lyonnais, dans la* « cour des Voraces » ; et les allées de son jardin mental, là-bas dans la banlieue, près des remblais de la voie ferrée. Un jardin où les fleurs doivent pousser parmi les vieilles roues, berceaux rouillés, mécanismes hors d'usage de son trésor de ferrailleur-poète. On a du mal à en faire l'inventaire, même quand des enfants insomniaques braquent sur *ce théâtre des souvenirs le faisceau* d'une « petite Wonder ».

Le spectacle présenté au Théâtre 71 de Malakoff est ainsi à la frontière du représenté et de l'imaginé : limite d'autant plus floue que le passage des trains – autre passion irréductible de Znorko – ébranle par instants la scène en rendant indistinct l'identifiable. Les contours du décor s'estompent ; on croit même voir apparaître, comme dans les superpositions d'espaces et de temps des rêves, d'autres lieux, cadres d'autres histoires.

On voit un quai de gare, où les *gens en partance vers un obscur* exode se serrent les uns contre les autres pour affronter le froid, le noir, la perte du passé et de l'avenir. On les retrouve ballottés sur la banquette en bois d'un vieux wagon, à demi somnolents, comme résignés à l'impossibilité d'une arrivée. Ou bien, – sont-ils de nouveau entassés dans quelque salle des pas perdus en attendant de recommencer à partir ? – d'autres personnages marchent le long d'une voie ferrée pour atteindre cet endroit du ballast où des archéologues viendraient de déterrer les vestiges d'un autre drame. *« La Petite Wonder »* (ou le projecteur ?) *laisse* deviner des choses étranges dans la terre remuée. Il est question alors d'une nouvelle histoire dans laquelle un des enfants insomniaques tiendrait le rôle du mort. Jusqu'au prochain passage d'un train ; jusqu'à la prochaine station mal éclairée de la mémoire.

BERNADETTE BOST.

Communication

Télévision à la carte à Biarritz

BAYONNE
de notre correspondant

Depuis le 15 novembre, les 1 500 foyers de Biarritz câblés par fibres optiques disposent d'un nouveau service : une télévidéothèque qui leur permet de sélectionner parmi 250 titres (800 seront disponibles pour la fin de l'année) celui ou ceux qu'ils désirent programmer au jour et à l'heure de leur choix. Des courts métrages classés en six rubriques : fiction, enfants, spectacles, vie pratique, arts-société et sports-loisirs.

Une réalisation unique au monde, qui vient s'ajouter à la télédistribution de onze chaînes françaises et étrangères à une chaîne locale et au visiophone, et ce en attendant le lancement début 1985 de Canal-Cinéma, qui diffusera à la demande des longs *métrages ou des spectacles* retransmis par le satellite Télécom 1, selon le système du *« pay per view »* (paiement à la consommation).

Grâce au clavier minitel intégré dans leur visiophone, les abonnés biarrots ont accès au catalogue « Vidéothèque » : on y trouve pour l'essentiel des réalisations de l'INA, du Centre national de documentation pédagogique, et de diverses administrations. *Jacoud le Croquant* y voisine avec *les Misérables*, des dessins animés, des recettes de cuisine, des conseils de santé, des cours de bricolage, des leçons de langue basque, des concerts, des portraits d'artistes et d'écrivains, ainsi que des récits d'événements historiques.

Après avoir consulté le synopis de ces documentaires et établi son choix, le « câblé » décide de sa diffusion en fonction des heures disponibles qui s'étalent tout au long de la semaine entre 15 heures et une heure du matin. Deux canaux du câble ont été réservés à cet effet et en cas de succès trois autres pourront être affectés à cette fonction.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

La RFP dissoute à la fin de l'année

La Régie française de publicité (RFP), qui gère et contrôle directement la publicité de Radio-France et, par l'intermédiaire de ses filiales, celle de TF 1, Antenne 2, FR 3 et RFO, devraient être dissoute à la fin de l'année. Réuni le 20 novembre, le conseil d'administration de la RFP *a, en effet, « pris acte de la décision des pouvoirs publics de mettre fin à ses activités »*. La loi relative à la liberté de la communication ne fait, en effet, plus référence à l'entité RFP. Le transfert de ses activités à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) devrait intervenir au plus tard le 31 décembre 1986, a indiqué en outre la RFP.

Les administrateurs de la régie ont exprimé *« leur très vive préoccupation pour le sort du personnel et souhaité que tout soit mis en œuvre rapidement pour assurer son reclassement »*.

M. François Giquel, PDG de la RFP depuis le 5 avril 1984, a précisé pour sa part qu'il quittera ses fonctions à la date du transfert effectif des activités de la RFP à la CNCL, soit, également, *« au plus tard le 31 décembre »*.

La FNAC crée une Fondation pour la communication et la culture

M. Michel Baroin, président directeur général de la FNAC et du groupe GMF, a annoncé jeudi 20 novembre la création d'une Fondation FNAC internationale de la communication et de la culture qui souhaite favoriser *« des initiatives pluridisciplinaires, soutenir des événements culturels décentralisés »* et encourager des actions individuelles ou collectives dans des secteurs aussi divers que la sculpture, l'architecture, la photographie, la musique, la danse, le théâtre, le cinéma, la littérature, le sport, l'aventure, les technologies nouvelles et la science. Chaque année, la Fondation attribuera également des prix. Son budget sera de 10 millions de francs pour 1987.

Plus d'une centaine de personnalités ont déjà accepté de siéger au sein desdix commissions qui ont été constituées pour choisir des projets.

Parmi les premières actions de la Fondation FNAC internationale de la communication et de la culture : l'intégralité de la programmation du *Théâtre Hébertot*, la participation aux « Victoires de la musique », une série de coproduction avec la Grande Halle de La Villette, l'organisation et la diffusion d'expositions, une collaboration active à des festi*vals comme ceux* d'Arles, d'Avignon, de Saint-Paul-de-Vence et de Cannes.

Appartiennent notamment au conseil d'administration présidé par Michel Daroin : l'ancien ministre Alain Calmas, Michèle Cotta – ex-présidente de la Haute Autorité – le comédien Georges Descrières, le PDG du *Point* Jacques Duquesne, Alice Saunier-Séïté, ancien ministre des universités.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ROISSY, Théâtre de l'Eure (45-41-46-54), sam. 20 h 30.

LE MARIAGE DU PÈRE, Lucernaire (45-44-57-34), sam. 19 h.

AMESAMOUR, Théâtre de la Plaine (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

ORANGES D'ACIER, Théâtre des Déchargeurs (42-36-00-02), sam. 22 h, dim. 17 h.

LE PASSÉ DÉFINI, Gaîté-Montparnasse (45-26-14-39), sam. 18 h 30, dim. 15 h.

MADAME DE SADE, Théâtre de l'Athénée (47-42-67-27), sam. 20 h 30.

SOIRÉE DE CHOCS, Cithéa (43-57-91-26), sam., dim. 20 h 30.

JEUNE COUPLE, Espace Gaîté (43-27-95-94), sam. 20 h 30, dim. 18 h.

L'ENFANT ENFOUI, Théâtre 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

LES TAUPES NIVEAUX, Tristan-Bernard (45-22-08-40), sam. 21 h.

MARCEL SERA CONTENT, Cinq Diamants (45-25-19-96), sam., dim. 21 h.

DEUX SUR LA BALANÇOIRE, Madeleine (42-65-07-09), sam. 16 h 30, 21 h, dim. 15 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. : Wozzeck.

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : dim. à 14 h 30 ; sam. à 19 h 30 ; dim. à 9 h : portes ouvertes « école de danse ».

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme; dim. à 14 h 30 : la Parisienne et veuve.

CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre : sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : l'Echange ; Grand foyer : sam. à 15 h : Grain de sel en mer.

TEP (43-64-80-80), sam. à 20 h 30 ; dim. à 15 h (dern.) : Poussière pourpre ; Cinéma, sam. à 14 h 30 : Te souviens-tu de Dolly Bell ? de E. Kusturica (v.o.) ; le Procès, d'O. Welles (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-rencontres : sam. Arts semiotica ; autour d'A. J. Greimas : de 16 h à 19 h 30 : La sémiotique dans la cité ; De 21 h à 23 h, Le sens d'un parcours ; Cinéma-Vidéo : Vidéo-Information : 13 h, Pablo Picasso ; 16 h, L'art au monde des ténèbres ; 19 h, Rock around the Kremlin ; Vidéo-Musique : 13 h, la Belle au bois dormant ; 16 h, La country music ; 19 h, Othello ; *Hommage à la Fédération Jean-Vigo* Voir cinémathèque, rubrique cinémas.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), sam., dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam. (dern.) à 20 h 45 : Don Carlos ; M. Nyman (Grande-Bretagne) : Théâtre de la Ville au Théâtre de l'Escalier d'or : 20 h 45 ; dim. à 14 h 30 : le Mariage des morts ; dim., 18 h 30 : Hirondelle de saucisson.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. 19 h 30, dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) sam. 20 h 30 : le Banquet.

ANTOINE (42-08-77-71) dim. 15 h 30 + 20 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Ballade à Marie-Madeleine.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23) sam. 20 h 30 : la Danse du diable ; sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'Age d'or.

ATELIER (46-06-49-24) sam. 18 h + 21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle Ch.-Bérard sam. 20 h 30 ; salle L.-Jouvet sam. 20 h 30 : Madame de Sade.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) sam. 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles, sam. 21 h, dim. 16 h 30 : la Patience - Graffitis.

CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre sam. 20 h 30 : L'Evangile de Jean ; Galerie 20 h 30 : Voltaire ; Resserre 20 h 30 : « Mage » Perrotin.

CITHEA (43-57-91-26) sam. 20 h 30 : Soirée de chocs.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) sam. 17 h 30 + 21 h dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.

DAUNOU (42-61-69-14) sam. 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) sam. 20 h 30, dim. 17 h : le Banquet du bouffon.

DIX HEURES (42-64-35-90) sam. 16 h et 18 h 30 : Slippard ; dim. 16 h et 20 h 30 : les Chaussures de madame Gilles.

EDOUARD VII (47-42-57-49) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (42-74-22-77) sam. 18 h 30 : Hirondelle de saucisson ; sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 : le Mariage des morts.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) sam. 20 h 30 ; Microb'images ; sam. 20 h 30, dim. 18 h : Jeune couple.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam. 20 h 30, dim. 16 h 30 : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) sam. 17 h + 20 h 30, dim. 17 h : Dormir la Lune dans un œil et le Soleil dans l'autre.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-37-53-31) sam. 20 h 45 : Tant d'amour.

FONTAINE (48-74-74-40) sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier.

GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39) sam. 18 h 30, dim. 15 h : le Passé défini.

GALERIE 55 (43-26-63-51) sam. 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam. 19 h : Un drôle de petit vieillard (dern.); sam. 21 h ; les Gouttes (dern.).

GRAND EDGAR (43-20-90-09) sam. 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49) sam. 20 h 30 : les Voisins.

HOTEL LUTETIA (45-44-38-10) sam. 20 h 30 : Fin de tournage.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65) sam. 20 h 30 et 22 h, dim. 15 h et 17 h 30 : En vers et contre tout.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) sam. 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.

LIBRAIRIE-THÉATRE MARAIS PLUS (42-72-73-52) sam. 20 h 45 : Rodéo.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) I : sam. 19 h : le Mariage du père ; 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je.

MADELEINE (42-65-07-09) sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.

MARAIS (42-78-03-53) sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-56-04-41) sam. 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester : Petite salle (42-25-20-74) sam. 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80) sam. 20 h : Nora ; 22 h : Julie.

MATHURINS (42-65-90-00) sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02) sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75) sam. 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : la Maison du lac. Petite salle sam. 21 h, dim. 16 h : Bonsoir maman.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle sam. 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle sam. 21 h : Un amour de punk.

PETIT THÉATRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88) 18 h 30 + 21 h : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule. Rencontres.

Samedi 22 - Dimanche 23 novembre

PARIS-VILLETTE (42-03-02-55) sam. 21 h, Dim. 16 h 30 : Etats d'amour.

PLAINE (42-50-15-65) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Amesamour.

POCHE (45-48-92-97) sam. 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) sam. 20 h 30 : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16) sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.

RENAISSANCE (42-08-18-50) sam. 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.

ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41) sam. 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer., sam. 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) sam. 18 h 30 : les Mystères de Paris ; sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10) sam. 18 h + 21 h dim. 15 h 30 : Tel quel.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; sam. 18 h, dim. 18 h 30 : Piano'acteur.

TEMPLIERS, (42-78-91-15) sam. 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'EURE (45-41-46-54) sam. 20 h 30 : Roissy.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93) sam. 21 h, dim. 17 h : Pénélope.

TH. 13 (45-88-16-30) sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Enfant enfoui.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Evénements regrettables (dern.).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : les Salons ; Petite salle sam. 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui, pour un non ; 18 h 30 : les Révoltés.

TINTAMARRE (48-87-33-82) sam. 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes ; ven. 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48) sam. 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) sam. 21 h : les Taupes niveaux.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

La danse

Voir théâtres subventionnés.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Circuits clandestins.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) sam. 20 h 30 : L. Tanner, dern.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam. dim. 18 h : Sumako Koseki.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 22 NOVEMBRE

Hommage à la Cinémathèque des armées ; 15 h, Pendant la Seconde Guerre mondiale – 1945 ; 17 h, Pendant la Seconde Guerre mondiale – Allemagne 1945 ; 19 h, Hommage à Keisuke Kinoshita : la Ballade de Narayama (v.o. st anglais) ; 21 h, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : le Fils du flibustier, de L. Feuillade.

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Cycle Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Jean Chouan, de Luitz-Morat ; 17 h, l'Enfant du carnaval, de A. Volkoff ; 19 h, Hommage à K. Kinoshita : le Rêve du printemps (v.o. st anglais) ; 21 h, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : le Fils du flibustier, de L. Feuillade.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29)

Hommage à la Fédération Jean-Vigo. – Samedi 22 novembre : 14 h 30, Jeux de famille, de Yoshimitsu Morita ; 17 h 30, Mamma Roma, de Pier Paolo Pasolini ; 20 h 30, Haines, de Joseph Losey. – **Dimanche 23 novembre** : 14 h 30, le Navire blanc, de Bolotbek Samsiev (v.f.) ; 17 h 30, Samson, de Andrzej Wajda ; 20 h 30, Au fil du temps, de Wim Wenders.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 22 NOVEMBRE

17 h, la Flèche brisée, de D. Daves (v.o.) ; 19 h, les Histoires extraordinaires de Somerset Maugham (v.o. st français) ; 21 h, Violence à Jericho, de A. Laven (v.o. st français).

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

15 h, l'Attaque de la malle poste, de Hath (v.o.) ; 17 h, la Ville abandonnée, ou Nevada, de W. A. Wellman (v.o.) ; 19 h, Futures vedettes, de M. Allegret ; 21 h, l'Or et l'Amour, de J. Tourneur (v.o. st français).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ANGEL II, LA VENGEANCE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BANCO (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGV Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES BALISEURS DU DESERT, (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

CAP SUR LES ETOILES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

COBRA (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE COUREUR (Iran, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DESCENTE AUX ENFERS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

DÉSORDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (40-05-06-07).

L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : Reflet Médicis (h. sp.), 5e (43-54-42-34) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 8e (45-22-47-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÉLO (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILLE ET UNE MARGUERITES (Récapitulatif des actualités Gaumont) : Ambassades, 8e (43-59-19-08).

LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-38-80).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

PERVOLA (Néer., v.o.) Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

PICASSO (Fr.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

QUAND LA RIVIERE DEVIENT NOIRE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RATBOY, (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-75-79-79).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-28).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82); George-V, 8e (45-62-41-46). – V. f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08); George-V, 8e (45-62-41-46); Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES FILMS NOUVEAUX

CHAMBRE AVEC VUE, film britannique de James Ivory (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA DERNIÈRE IMAGE, film franco-algérien de Mohamed Lakhdar Hamina : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

DEUX FLICS A CHICAGO, film américain de Peter Hyams (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

L'HOMME QUI REGARDAIT LES FENÊTRES, film algérien de Merzak Allouache (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANON DES SOURCES, film français de Claude Berri : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (43-20-12-06) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NOIR ET BLANC, film français de Claire Devers : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PRIÈRE POUR UN TUEUR (*), film américain de Gordon Hessler (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SARRAOUNIA, film français de Med Hondo : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Images, 18e (45-82-47-94).

SID ET NANCY (*), film américain d'Alex Cox (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE VINDICATOR, FRANKENSTEIN 2000, film américain de Jean-Claude Lord (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

VISAGE DE CHIEN, film français de Jacek Gasiorowski : Latina, 4e (42-78-47-86).

SEMAINE DES CAHIERS DU CINÉMA, dans le cadre du Festival d'automne, films en avant-première : la Puritaine, de Jacques Doillon ; Mauvais Sang, de Leos Carax ; la Légende de la forteresse de Souram, de Serguei Paradjanov ; She's Gotta Have it, de Spike Lee ; La messa è finita, de Nanni Moretti ; le Sixième Jour, de Youssef Chahine ; Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05).

PARIS EN VISITES

LUNDI 24 NOVEMBRE

« L'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et la place de Furstenberg », 15 heures, devant l'église (E. Romann).

« Salons dix-huitième siècle, caves de l'hôtel de Poulpry », 15 heures, 12, rue de Poitiers (Arts et curiosités de Paris).

« Thermes gallo-romains et statues de Notre-Dame », 10 h 30, entrée musée Cluny, place Paul-Painlevé.

« Exposition Boucher », 13 heures, entrée exposition (Grand Palais) ou 14 heures ou 16 h 30.

« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 30, sur les marches de l'Opéra (Paris Passion).

« Les passages couverts du Palais-Royal aux Grands Boulevards », 16 heures, devant le Grand Véfour (Paris Passion).

« Le musée Picasso », 11 heures, 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, métro Saint-Paul (M. Ragueneau).

« Le Marais nord », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville (G. Botteau).

« Les primitifs français », 14 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« Salles étrusques du Louvre », 15 heures, porte Denon (Paris et son histoire).

« Chopin chez ses compatriotes dans l'île Saint-Louis », 15 heures, 6, quai d'Orléans, avec auditions (Paris et son histoire).

« Les salons Directoire d'une « Merveilleuse » dans l'hôtel de Bourrienne », 15 heures, 58, rue d'Hauteville (M. Hager).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé)

« Hôtels de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, métro Chambre-des-Députés (Flâneries).

« La Compagnie des Indes », 15 heures, 6, place d'Iéna.

« Les dessous de la tour Eiffel », 15 heures, devant le buste de Gustave Eiffel.

« Le grand couvent des Cordeliers et l'Ecole de médecine », 15 heures, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine.

« Le futur du Louvre », 15 heures, sortie métro Louvre (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Emaux et art de l'orfèvrerie au musée de Cluny », 15 h 30, entrée (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale (V. de Langlade).

« De Pierre Brasseur à Pascale Ogier : cent tombeaux au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

Salles des fêtes de Verrières-le-Buisson, 14 h 15 : « Malraux et la religion » (M. Cazenave, écrivain).

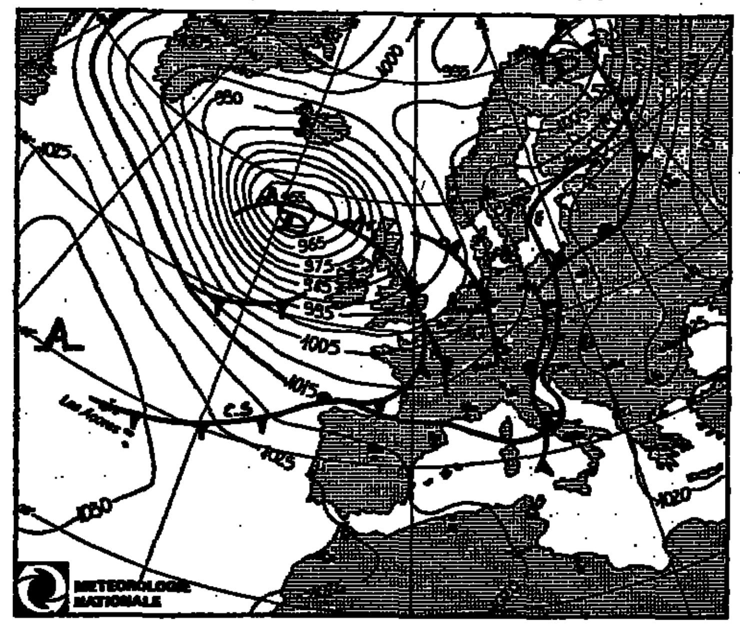
3, rue Rousselet, 19 heures : « L'art onirique ».



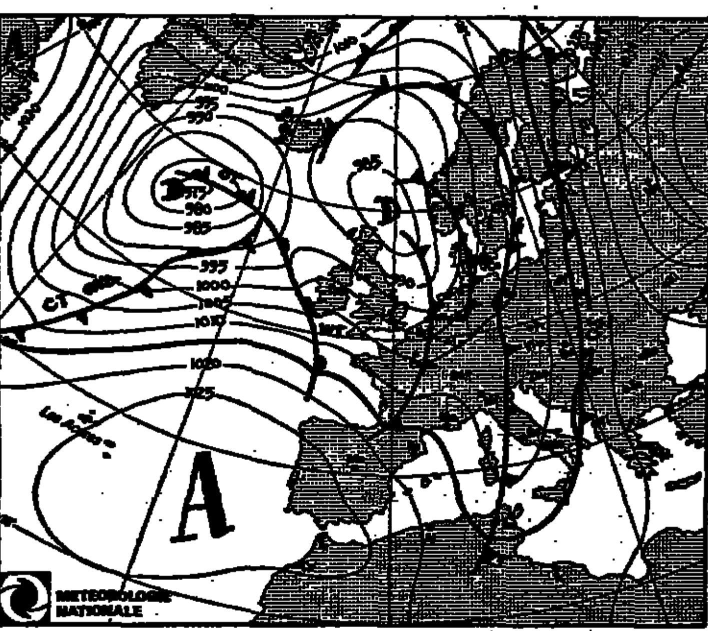
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 24 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



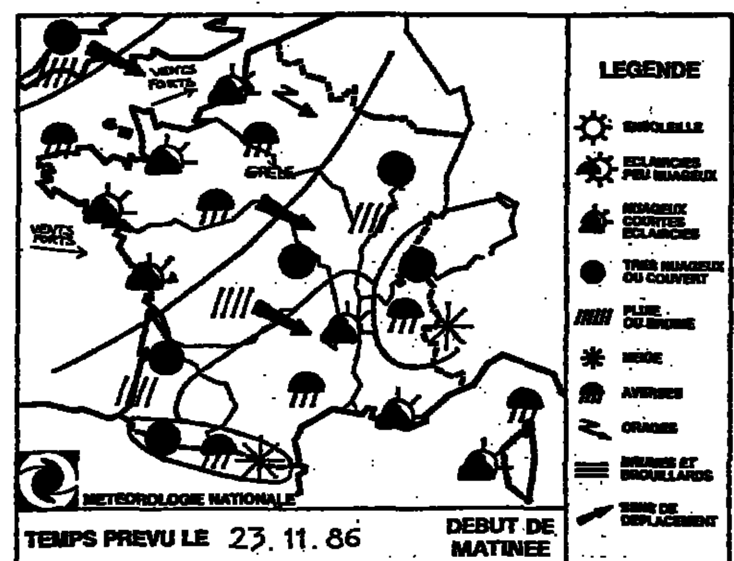
Evolution probable du temps en France entre le samedi 22 novembre à 0 heure et le dimanche 23 novembre à 24 heures.

La période sera marquée par l'enfoncement d'air froid en altitude. Cette arrivée donnera une forte instabilité sur l'ensemble du pays et une petite baisse des températures.

La journée de dimanche sera maussade sur tout le pays. Les averses seront fréquentes, prenant parfois un caractère de pluie continue. Sur la moitié nord, des orages éclateront même par endroits, qui pourront occasionner des chutes de grêle. Le relief restera souvent accroché. Sur les Alpes, la neige tombera au-dessus de 800 à 1 000 mètres, sur les Pyrénées, au-dessus de 1 200 mètres. En plaine, le ciel s'éclaircira par moments, mais ce sera souvent de courte durée.

Le vent d'ouest à nord-ouest va se renforcer et soufflera même fort près des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Par endroits, les rafales atteindront 100 km/h. Le mistral soufflera un peu sur le golfe du Lion et dans la vallée du Rhône.

Les températures seront plus fraîches que celles d'aujourd'hui, mais elles ne feront que revenir au niveau des moyennes saisonnières. Les minimales atteindront 5 à 8 degrés sur la moitié nord et 7 à 10 degrés sur la moitié sud. L'après-midi, les maximales monteront jusqu'à 9 à 11 degrés sur la moitié nord et de 13 à 15 degrés sur la moitié sud et jusqu'à 17 degrés en Corse.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-11 à 6 h TU et le 22-11-1986 à 6 h TU — le 22-11-1986

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	19	8	P
BIARRITZ	16	13	C
BORDEAUX	13	12	P
BOURGES	13	9	P
BREST	13	6	A
CAEN	10	7	P
CHERBOURG	8	6	A
CLERMONT-FERR.	12	10	N
DIJON	8	7	P
GRENOBLE St-M-H	12	7	P
LILLE	9	5	P
LIMOGES	9	9	P
LYON	11	8	P
MARSEILLE-MAR.	13	9	P
NANCY	7	1	P
NANTES	14	11	C
NICE	16	11	C
PARIS-MONTS.	11	7	C
PAU	15	12	P
PERPIGNAN	16	11	P
RENNES	13	11	P
ST-ÉTIENNE	10	11	C
STRASBOURG	10	5	P
TOURS	10	9	P
TOULOUSE	15	11	C
POINTE-À-P.	31	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	19	9	C
AMSTERDAM	7	5	P
ATHÈNES	16	7	D
BANGKOK	31	23	N
BARCELONE	15	10	P
BELGRADE	2	0	D
BERLIN	6	5	C
BRUXELLES	8	4	P
LE CAIRE	—	—	—
COPENHAGUE	7	5	C
DAKAR	26	21	D
DELHI	27	11	D
DJERBA	19	12	D
GENÈVE	11	6	P
HONGKONG	23	19	D
ISTANBUL	13	6	D
JÉRUSALEM	16	6	D
LISBONNE	17	15	N
LONDRES	8	5	A
LOS ANGELES	21	15	D
LUXEMBOURG	5	2	P
MADRID	10	8	P
MARRAKECH	21	11	D
MEXICO	26	9	D
MILAN	9	8	C
MONTRÉAL	-1	-9	D
MOSCOU	0	0	C
NAIROBI	25	16	P
NEW-YORK	14	3	D
OSLO	-1	-2	*
PALMA-DE-MAL.	18	8	C
PÉKIN	10	2	D
RIO-DE-JANEIRO	30	22	D
ROME	18	13	N
SINGAPOUR	31	24	A
STOCKHOLM	4	2	N
SYDNEY	19	15	D
TOKYO	16	8	D
TUNIS	19	11	P
VARSOVIE	9	3	C
VENISE	11	8	C
VIENNE	5	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4362

HORIZONTALEMENT

I. On peut la faire en un éclair. Il n'a jamais les poches vides. – II. Cette poire-là ne se coupe pas en deux. Capable de blesser cruellement. – III. Offre la certitude d'être maître à bord. N'est pas près de décrocher la timbale. IV. Fait peut-être des réserves. Est comme un poisson dans l'eau. Il arrive qu'il glace. En force. – V. Régal de carnivores. Qui a beaucoup de mal à digérer. – VI. Elle joue sur les mots. Pris en vol. Un morceau de taille. – VII. N'étaient pas des trouble-fête, bien au contraire. Egayaient la cour. – VIII. Capable de nous faire voir tout en noir. Ne laissent pas tomber. Lettre grecque. – IX. Indigne certains. On s'y défoule régulièrement. – X. Peut valoir bien des reproches. Il se retrouve souvent avec un bâton dans la main. – XI. Est complètement à découvert. Un qui n'est pas d'ici. Ne s'attendait pas au pis. Adverbe. – XII. On n'est pas près de l'oublier. En retard. Le tiers de quatre. – XIII. Un peu de répit. Apprit à ses dépens ce qu'il pouvait en coûter de ne plus avoir les pieds sur terre. Rougit facilement. – XIV. Hors de prix. Il ne craint pas la chaleur. Pronom. – XV. Prend du poil de la bête. Vole de ses propres ailes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II						■									
III										■				■	
IV					■				■				■		
V						■									
VI								■		■			■		
VII				■										■	
VIII							■						■		
IX		■		■				■		■		■			
X				■		■									
XI			■				■			■			■		■
XII										■			■		
XIII	■			■	■						■				
XIV									■				■		
XV								■							

VERTICALEMENT

1. N'est pas de taille mais fait tout de même le poids. Elle avait beaucoup d'armoires chez elle. – 2. Révèle parfois un mauvais caractère. Pénètre facilement. – 3. Attire maints regards quand elle marche. Mis régulièrement à la porte. – 4. Ont montré l'exemple. Est vague. En partie. – 5. En instance. On ne lui refusera pas le droit d'asile. Quartier de Tulle. – 6. Va souvent tête baissée. Ont donné l'alerte en sifflant. Est très poli. – 7. On ne peut plus clair. Mis en pièces. Le b.a.-ba de l'arboriculteur. – 8. Risquent d'éclater dès que cela pique. Partie de rami. Digne de respect. – 9. Faisait rougir. Peut finir par nous faire claquer. – 10. Trou normand. Symbole. Une partie de rigolade. Lettre grecque. – 11. Fait fondre. Pronom. – 12. Sûrement pas creuses. Marche la tête haute. – 13. N'a pas de prix. Participe. – 14. Terme musical. Terme sportif. Sautillent allègrement. – 15. Suit un cours à l'école. Antique pérégrin.

Solution du problème n° 4361

Horizontalement

I. Aconitine. – II. Cône. Esus. – III. TNT. SSE. – IV. Is. Tétera. – V. Occupé. EM. – VI. Nia. Trani. – VII. Nets. Mon. – VIII. Ancêtre. – IX. Ichor. NT. – X. Ré. Ioule. – XI. Prunier.

Verticalement

1. Actionnaire. – 2. Conscience. – 3. Ont. Catch. – 4. Ne. Tu. Seoir. – 5. Sept. Trou. – 6. Tester. Un. – 7. Isée. Ame. Li. – 8. Nu. Reno. Née. – 9. Estaminet.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 22 novembre 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 21 novembre 1986 fixant les modalités de la privatisation de la compagnie de Saint-Gobain ;

● Du 13 novembre 1986 portant fixation de tarifs particuliers en matière d'accidents du travail.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

MM. Jean-Jacques Bourdis, général de corps d'armée ; Jean Thiry, général d'armée aérienne.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

MM. Etienne Doussau, général de division ; André Gempp, ingénieur général de 1re classe de l'armement ; Lucien Guinard, général de division ; François Gaillard, contrôleur général des armées ; Raymond Boissau, général de corps d'armée ; Louis Fuzeau, vice-amiral ; Gilbert Pérot, médecin général inspecteur.

[Le *Journal officiel* du 22 novembre publie, en outre, une liste de nominations au grade de chevalier et de promotions au grade d'officier et de commandeur, dans l'ordre national du mérite.]

Environnement

Après l'incendie de l'entrepôt de Bâle

Sandoz nettoie ses stocks

A la suite d'une panne survenue le 21 novembre à l'usine BASF de Ludwishafen, en Allemagne fédérale, 1 100 kilos de désherbants contenant de l'acide acétique se sont échappés dans le Rhin, a annoncé la direction du géant de la chimie ouest-allemande. C'est le quatrième incident notable survenu depuis l'incendie des entrepôts Sandoz, près de Bâle, le 1er novembre.

BERNE
de notre correspondant

Mis au pied du mur après l'incendie de la Toussaint, le groupe chimique Sandoz cherche à faire front. Sortant finalement de sa réserve, son PDG, M. Marc Moret, a expliqué au cours d'une conférence de presse, le 21 novembre à Bâle, que les dirigeants de la société n'avaient rien cherché à dissimuler et qu'ils avaient toujours communiqué à l'opinion *« tout ce qu'ils savaient et uniquement ce qu'ils savaient »*. Au cours des dix dernières années, a-t-il précisé, Sandoz a investi dans ses installations, à des fins d'écologie et de sécurité, 300 millions de francs suisses. Aujourd'hui, ces dépenses s'élèveraient à 55 millions de francs suisses par an, uniquement pour la région bâloise.

Dans l'immédiat, Sandoz s'est engagé à tout mettre en œuvre en vue de « décontaminer » l'eau du Rhin. Pour atteindre *« cet objectif prioritaire »*, l'entreprise s'entourera *« des meilleurs spécialistes du monde »*. Pour les dédommagements, le PDG de Sandoz a réitéré son engagement de payer tous les dégâts *« qui peuvent être imputés à juste titre à la société et qui seront légalement reconnus. (...) Sandoz n'est pas seule à polluer le Rhin et ne paiera pas les dégâts des autres. »*

Tirant les leçons de la catastrophe, Sandoz a décidé de renforcer les équipements de surveillance et de revoir les systèmes de stockage dans tous ses entrepôts à travers le monde. Dans un premier temps, il est question de ralentir la production et d'accélérer la livraison de produits finis afin de décharger les entrepôts. Les responsables de l'entreprise ont également annoncé qu'une partie de la production d'insecticides, d'herbicides et de pesticides qui se trouve à l'origine de la pollution du Rhin, sera confiée à des sous-traitements.

Ces propos rassurants suffiront-ils à calmer les appréhensions d'une population devenue d'autant plus méfiante que l'accident de la Toussaint aura finalement été beaucoup plus grave que les premières informations ne le laissaient présager ? Depuis jeudi 20 novembre, la firme Ciba-Geigy s'efforce à son tour d'apaiser les craintes à la suite de l'accident provoqué par une erreur de manipulation dans un de ses laboratoires d'essai de la banlieue de Bâle. Ciba-Geigy fait savoir que le nuage de fumée qui s'est répandu dans l'atmosphère ne contenait ni *dioxine ni furane et était sans danger.*

La pollution de l'air n'est pas « excessive »

Selon un rapport publié vendredi 21 novembre par la direction de la santé du canton de Bâle-Campagne, la pollution de l'air ne serait pas excessive trois semaines après l'incendie survenu chez Sandoz. Le rapport indique que les quantités de mercure, d'azote ou d'autres produits chimiques relevées depuis lors dans la région de Bâle ne sont *« pas nettement supérieures »* à la moyenne.

Fait assez rare témoignant de l'émoi provoqué en Suisse, le président de la Confédération, M. Alphonse Egli, fera le 2 décembre une déclaration sur les causes et les conséquences de l'accident de Bâle devant le Parlement helvétique à Berne.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Le Carnet du Monde

Décès

– Franconville. Le Plessis-Bouchard.

Toute la famille et ses proches

ont la douleur de faire part du décès de

M. André BRETON,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 20 novembre 1986, à l'âge de soixante-douze ans, au Plessis-Robinson.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 novembre, à 16 heures, en l'église Saint-François du Plessis-Bouchard (Val-d'Oise), rue René-Hantelle.

Réunion à l'église.

L'inhumation se fera au Plessis-Bouchard, dans le caveau de famille.

70, rue du Plessis-Bouchard,
95130 Franconville.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France,

ont le regret de faire part du décès de

M. André BRETON,
directeur général honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
administrateur des Hôpitaux de Paris,

survenu le jeudi 20 novembre 1986, au Plessis-Robinson.

Les obsèques seront célébrées le mardi 25 novembre, à 16 heures, en l'église Saint-François, rue René-Hantelle, Le Plessis-Bouchard (Val-d'Oise).

– Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de

l'Association pour le développement des services de soins infirmiers à domicile du Val-d'Oise,

ont le regret de faire part du décès de leur président

M. André BRETON.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 novembre, à 16 heures, en l'église Saint-François du Plessis-Bouchard.

Ils expriment à la famille leurs sincères condoléances et leur vive amitié.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques ....59 F
Abonnés ....50 F
Communicat. diverses ...65 F
Renseignements : 42-47-95-03

– Le professeur Fernand Laporte,
M. Emmanuel de Givry,
Mme Sylvianne Laporte et Hélène,
Mme Geneviève Neyrat,
Mme Andrée Remy,
Les familles Bouvier, Marcel Sautarel et René Sautarel,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne LAPORTE,
née Seguinaud,
pharmacien honoraire,

survenu à Bordeaux, le 21 novembre 1986.

Les obsèques seront célébrées en la cathédrale Saint-André à Bordeaux, le lundi 24 novembre, à 16 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Talence à l'issue de la cérémonie religieuse.

30, rue Vital-Carles,
33000 Bordeaux.

– André et Marie-Rose Michard,
Jérôme Dauvillier,
Sylvie Michard,
Rémi Lerner et Sonia,
Philippe Michard,
Marie-Paule Hebting et Baptiste,
M. Gaston Michard,
M. et Mme Edouard Puel,

ont l'immense douleur de faire part du décès, survenu accidentellement le 19 novembre 1986, à l'âge de vingt-quatre ans, de

Nathalie MICHARD,

notre bien-aimée.

Les obsèques auront lieu le lundi 24 novembre, à 10 h 45, au cimetière de Montmartre, avenue Rachel.

10, rue des Jeûneurs,
75002 Paris.

Remerciements

– Boulogne-Billancourt.

Mme Henri Cohen
et ses enfants, Jean et Paule,

profondément touchés par les marques d'affection qui leur ont été manifestées à l'occasion du décès de leur époux et père

Henri COHEN,

survenu le 31 octobre, expriment à tous leurs sentiments de reconnaissance et de gratitude.

Anniversaires

– Il y a trois ans

Catherine ROUX

quittait le plan physique.

– Il y a deux ans

Lila TAIEB,
née Sakka,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

Avis de messes

– La messe annuelle aux intentions de

Robert GARRIC
et de ses amis décédés

sera *célébrée par le RP Carré (OP)*, le mercredi 26 novembre 1986, à 18 h 30, 29, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris-7e.

Communications diverses

– **Aux amis du chanoine Roussel**

Ceux qui ont été touchés par les offices de la chapelle du château de Versailles et du Port-Marly sont avisés que la grand-messe, telle qu'elle était célébrée par le chanoine Gaston Roussel (1915-1985), sera chantée pour la dernière fois le dimanche 23 novembre 1986, à 9 h 45, en l'église du Port-Marly, 42, route de Versailles.

– La section française de la Conférence mondiale des religions pour la paix organise le mercredi 26 novembre 1986, à 20 h 30, salle du Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, à Paris-7e (métro Ségur), une « table ronde » sur : « Le dialogue interreligieux : facteur de paix ? ».

Elle sera présidée par le pasteur Alain Blancy, ancien directeur de l'Institut œcuménique de Bossey, avec la participation de MM. Azzedine Guellouz, ambassadeur de Tunisie auprès de l'UNESCO ; Emile Moatti, membre de la Fraternité d'Abraham ; Marc de Smedt, directeur de la collection Spiritualités vivantes, chez Albin Michel.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, lundi 24 novembre, à 9 heures, salle 308, M. Monceyf Fadili : « Les disparités régionales au Maroc. »

– Université Paris-II, lundi 24 novembre, à 17 heures, salle des Commissions, M. Pierre-Paul Tchindji : « L'utilisation des productions audiovisuelles par des organismes de télévision d'Afrique francophone (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Burkina-Faso, Gabon). »

– Université Paris-VIII, samedi 29 novembre, à 14 heures, salle G 201, Mme Anne-Marie Pelletier, née Boehm : « Lectures du Cantique des cantiques de l'énigme du sens aux figures du lecteur. »

– Université Paris-I, lundi 1er décembre, à 9 heures, salle 308, M. Ali Hamie : « Khalil Saadeh. L'homme et l'œuvre (1857-1934). »

– Faculté des sciences économiques de Nantes, jeudi 4 décembre, à 14 heures, salle 110, M. Jean-Louis Lambert : « L'évolution des modèles de consommation alimentaire en France. »

– *Université Paris-I, samedi* 6 décembre, à 14 h 30, salle 308, Mlle Dominique Godineau : « Les femmes des milieux populaires parisiens pendant la Révolution française (1793, Messidor An-III). »

– Université Paris-I, samedi 6 décembre, à 14 h 30, amphithéâtre Turgot, M. Bernard Vincent : « Entre la chrétienté et l'islam : le royaume de Grenade au seizième siècle. »

Le Monde
REGIONS

Quel personnel pour les communes de l'an 2000 ?

Le Centre de formation des personnels communaux organise, les 11 et 12 décembre prochain, à Angers, un colloque sur « la gestion municipale en l'an 2000 ». Comment, dans quinze ans, se présentera le métier de fonctionnaire municipal, comment accompagner la profonde transformation à laquelle on assiste actuellement dans ce domaine ? L'exemple de nos voisins est-il transposable en France ?

Ceux qui seront les dirigeants des communes de l'an 2000 arrivent actuellement dans les filières de formation de l'enseignement supérieur. La « fonction » communale se sera dans les quinze prochaines années profondément transformée : de nouveaux métiers seront apparus et les métiers traditionnels se seront beaucoup transformés.

De plus en plus souvent interpellés directement par les problèmes de l'emploi, les mairies se dotent de services d'action économique dont les animateurs sont appelés à devenir de véritables « ingénieurs du développement local ». Les uns, en position de généralistes, seront chargés de concevoir et de piloter des plans de création d'emplois, les autres examineront des spécialités de plus en plus pointues du genre ingénierie financière par exemple, pour monter des opérations de crédit-bail destinées à aider à la création d'entreprise.

Les métiers du marketing et de la communication font une apparition en force dans le monde communal. On le voit à travers les campagnes de publicité que lancent des villes en direction du marché français et parfois aussi en « ciblant » des marchés extérieurs. Le savoir-faire en matière de communication devient de plus en plus multiforme et complexe ; il s'agit de maîtriser des techniques à haut risque financier, comme le câble, dont les produits concernent la vie quotidienne des habitants (1).

Les métiers de l'aménagement urbain sont en pleine évolution. A cet égard, l'image d'une ère de gestionnaires faisant suite à une ère de bâtisseurs peut être trompeuse. Le fléchissement de l'investissement communal, observé à partir de 1977, ne représente pas une tendance lourde. Plusieurs signes montrent le contraire.

Nouvelles tâches, nouvelles contraintes

D'après l'enquête conduite par le CERVL (2) en 1985 auprès d'un échantillon de maires et de secrétaires généraux sur le thème « Austérité financière et innovation urbaine », les stratégies envisagées visent la seule compression des dépenses de fonctionnement, notamment par l'amélioration de la productivité. De telles intentions semblent devoir devenir réalité dès cette année si l'on considère les ratios budgétaires des communes pour 1986, qui font apparaître une stagnation des dépenses courantes, un redressement significatif de l'effort d'épargne et une reprise importante de l'effort d'investissement (3).

Plus généralement on sait qu'il faut se préparer à un réinvestissement massif pour renouveler les réseaux urbains traditionnels. Sans grand risque de se tromper, on peut donc avancer que les aménageurs ont encore de beaux jours devant eux sous réserve, il est vrai, d'intervenir davantage dans les opérations de remodelage et d'affinement du paysage urbain.

L'exigence d'une gestion plus rigoureuse, « au millimètre près », se traduit rapidement par le développement de techniques avancées de gestion. Les villes se sont mises au contrôle de gestion, font appel à l'audit, recourent au BBZ (budget base zéro). Dans cet effort de modernisation, elles soutiennent la comparaison avec les services de l'Etat...

Pour tous les métiers communaux, et quelles que soient les mutations futures, une solide formation aux techniques de la cartographie apparaît de plus en plus indispensable. Dans ce domaine en profonde évolution, grâce à l'apport de l'informatique au stade de la collecte, du traitement et de l'affichage de l'information spatiale, la France possède une bonne avance technique qu'elle ne sait pas mettre au service de la géogestion. Pourtant les atlas, les plans et les cartes constituent des outils de gestion à part entière pour aider à traiter les problèmes d'encombrement du sol et du sous-sol urbains, ceux de coordination des travaux sur la voie publique, pour simuler l'insertion paysagère d'un nouveau bâtiment, etc.

Le défi de la privatisation...

Actuellement les métiers communaux affrontent un enjeu passionné, celui de la privatisation, et un enjeu occulté, celui de l'internationalisation.

Sur le premier il paraît difficile de s'exprimer avec sérénité comme s'il y avait obligation à prendre parti sur l'efficacité comparée de la gestion publique et de la gestion privée. Quatre observations devraient permettre d'introduire un peu de nuance dans le débat.

Premièrement l'existence d'un secteur privé pratiquant le métier de gestionnaire de services publics introduit un facteur de compétition stimulant pour ceux qui raisonnent prioritairement en terme, de service au public.

Deuxièmement la privatisation n'est qu'une forme particulière de la gestion déléguée dans des moules aussi divers qu'une société d'économie mixte, un syndicat mixte, une association, un groupement d'intérêt économique, une société coopérative ouvrière de production...

Fondamentalement le choix de base est entre une gestion directe totalement intégrée à l'organigramme de la mairie et une gestion individualisée dans une structure satellite. Ce choix repose sur la prise en compte simultanée, par l'établissement d'un bilan différentiel, de multiples facteurs : économies d'échelle, économies de champ, incidence de la fiscalité, risques financiers, etc.

Troisièmement le choix n'est jamais total ni permanent. Bon nombre de services communaux correspondent à une chaîne d'activités élémentaires (production, stockage, distribution), dont les différents maillons peuvent utilement et en fonction des circonstances se couler dans des moules adaptés à chacun.

Quatrièmement la recherche comparative sur les modes de gestion reste à faire. Elle est inexistante en France ; elle peut être impressionnante dans les pays anglo-saxons mais elle porte uniquement sur les différentiels de coût, laissant dans l'ombre les confrontations en termes de qualité et d'équité du service rendu.

En toute hypothèse l'heure est au « meccano structurel », au savoir-faire pour confectionner et adapter à tout moment les modes de gestion des services municipaux. Un nouveau métier fait apparition.

... et de l'internationalisation

L'enjeu de l'ouverture internationale, à la différence de celui de la privatisation, n'agite guère les esprits. C'est vrai que le temps n'est pas encore venu où un maire français pourrait choisir un secrétaire général ou un directeur de service en Grande-Bretagne ou en Italie. Cette possibilité n'existe pas comme dans les grandes entreprises. Mais si la concurrence pour les emplois communaux n'apparaît guère, elle se développe en revanche pour l'emploi tout court, et les villes ont leur part de responsabilité en matière de guerre économique. « Le Monde Campus » du 23 octobre 1986 rapportait que la municipalité de Chicago avait confié à de jeunes diplômés de l'Université la responsabilité de cinq missions commerciales destinées à trouver aux Philippines, à Hongkong et en Europe des débouchés et des partenaires pour une cinquantaine d'entreprises locales ; son responsable des relations économiques internationales, Tom Carter, résumait : *« Nous devons éduquer les gens à regarder à l'étranger. »*

Pour les cadres communaux français il y a à l'évidence, hors de l'Hexagone, des recettes et des initiatives à examiner. Ces mêmes cadres, en concurrence avec leurs homologues des entreprises privées gestionnaires de services publics sur le marché intérieur, pourraient faire front commun pour exporter le savoir-faire français dans le domaine du génie urbain et ou des activités de conseil. Pourquoi ne pas créer à cette fin une banque d'experts « labélisés » ?

JEAN BOUINOT,
docteur en sciences économiques, docteur ès lettres.

(1) F. Engel, P. Mace, J.-C. Moisdon : « Le câble ; les 400 coûts, analyse économique des réseaux câblés locaux », Ecole nationale supérieure des mines de Paris, mars 1985, 60 p.

(2) Enquête réalisée par Jeanne Becquart-Leclercq (université de Lille-II), Jean-Yves Nevers (CNRS, université Toulouse-II) et Vincent Hoffmann-Martinot (CERVL, CNRS, Institut d'études politiques de Bordeaux). Voir les premiers résultats dans la *Gazette des communes*, 3 et 16 novembre 1986, p. 43-44.

(3) Ces ratios budgétaires sont collectés dans le cadre de la banque de données INFOGRAL (123, rue d'Alésia, 75680 Paris, Cedex 14).

900 000 salariés

D'après la dernière enquête de l'INSEE, plus de 900 000 salariés émargeaient sur le budget d'un organisme communal ou intercommunal au 1er janvier 1985, cet effectif total comportant un noyau de 670 000 emplois principaux à temps complet. On sait aussi que la mairie d'une ville chef-lieu est souvent le premier employeur du département correspondant.

Conjugués avec la diversité des compétences de l'administration communale, ces chiffres expliquent la variété extrême des métiers communaux, peut-être plus de cinquante à cohabiter au sein d'une même commune. Mais il reste clair que cette gamme sera plus ou moins étendue suivant la taille de la commune.

Avec beaucoup de prudence, on pourrait regrouper les métiers communaux en quatre grandes familles :

— les métiers de la gestion administrative (gestion comptable, financière...) ;

— les métiers du génie urbain et de l'organisation du cadre de vie (réseaux classiques, cartographie, architecture, aménagement...) ;

— les métiers centrés sur le développement du capital humain (action culturelle, sociale...).

En Grande-Bretagne : les collectivités locales en première ligne

EN Grande-Bretagne, l'essor de l'Etat providence s'est traduit par le développement de structures administratives particulièrement importantes dans les collectivités locales. En effet lorsqu'un gouvernement décidait dans le passé d'intervenir dans un nouveau domaine économique ou social, la responsabilité d'appliquer cette nouvelle politique nationale était généralement conférée aux collectivités locales.

Aussi bien la Grande-Bretagne n'a jamais connu l'essor d'une fonction publique de l'Etat aussi importante et centralisée que celle de la France.

Les collectivités locales britanniques ont ainsi la charge de recruter et de gérer les agents administratifs et techniques qui fournissent la plupart des services publics. Certains des services rendus par des fonctionnaires de l'Etat en France sont, en Grande-Bretagne, de la reponsabilité des agents des collectivités locales, notamment dans les domaines de l'enseignement (680 000 personnes à temps complet et 610 000 à temps partiel), de l'équipement (110 000), du logement (53 000) et de l'action sanitaire et sociale (150 000). Cela explique les effectifs importants du personnel des collectivités locales (1,4 million à temps complet et 900 000 à temps partiel) comparé au nombre relativement faible du personnel de la fonction publique de l'Etat (650 000). L'importance des services locaux serait également à l'origine du regroupement des collectivités locales en unités suffisamment grandes pour les rendre efficaces. Après les réformes des années 60 et 70, on n'en compte plus que 450. La population moyenne de l'unité de base, le *district*, est de 120 000 habitants. La responsabilité des collectivités locales britanniques est donc si étendue qu'elle nécessite des dirigeants de très haut niveau dont les activités sont supervisées et contrôlées par des commissions *(Committees)* émanant des conseils élus. Une des difficultés traditionnelles a toujours été le cloisonnement de ces administrations composées d'un ensemble de services très spécialisés et de leurs commissions.

Le travail de coordination est d'abord assuré par le parti majoritaire au sein du conseil — en l'absence d'un exécutif personnalisé et puissant à la tête des collectivités locales, le maire en Angleterre ne sert qu'à inaugurer les chrysanthèmes pour une période limitée d'un an. En outre, la plupart des *districts* et *counties* nomment *un chief executive* (directeur général des services) pour surmonter ce problème de cloisonnement.

Recrutement difficile

La difficulté de trouver un directeur général parfaitement compétent illustre le problème général du recrutement des cadres dirigeants des administrations locales. Il s'agit d'attirer des individus hautement qualifiés ayant acquis une grande expérience pour occuper ces postes délicats et complexes. De plus, la concurrence entre les collectivités locales, les entreprises du secteur privé, la haute administration de l'Etat, la capitale et les villes de province pour s'accaparer *« the best and the brightest »* ne facilite pas les recrutements souhaités. Les collectivités locales y ont fait face en offrant des salaires très élevés. Certaines vont même jusqu'à employer des « chasseurs de têtes ». L'exemple le plus récent est la nomination de Paul Sabin au poste le mieux payé des collectivités locales en Angleterre (directeur général du comté de Kent) avec un salaire de 65 000 livres par an (plus de 600 000 francs français).

Ces difficultés de recrutement des cadres dirigeants restent néanmoins exceptionnelles. En effet, le recrutement, la formation, les conditions de travail et les salaires pour la plupart des agents des collectivités locales sont négociés au niveau national entre les associations des conseils élus, les organisations professionnelles et les syndicats. Ce type de négociation a permis de créer un organisme chargé de la formation des généralistes *(Local Government Training Board)*.

Les organisations professionnelles ont une influence considérable car elles sont responsables des concours de recrutement et de promotion, et partagent avec les universités l'organisation des formations spécialisées. Les syndicats, en particulier les deux plus grands (NALGO et NUPE), ont également un pouvoir important grâce à la syndicalisation très poussée des agents locaux et au militantisme des dirigeants syndicaux. Les grèves de l'hiver 1979 ont clairement illustré la puissance de ces syndicats.

Dès lors il est à peine surprenant que le gouvernement de Mme Thatcher, dont les objectifs sont de réduire et les dépenses publiques et l'activité de l'Etat, ait provoqué des conflits majeurs avec les collectivités locales et leurs agents.

ALAIN GUYOMARCH et HOWARD MACHIN
(London school of economics and political science).

En Italie : des fonctionnaires d'Etat

« *NOUS sommes serviteurs de deux maîtres* », disait, il y a quelques années, un secrétaire communal italien. En effet, les six mille secrétaires italiens, bien qu'employés dans les communes, relèvent de la fonction publique de l'Etat ; ils sont recrutés puis détachés par le ministère de l'intérieur ; ils sont payés par le ministère du Trésor comme les quelque cinq cent mille autres employés locaux.

Cette disposition a été introduite en 1928 par le régime fasciste au nom de la centralisation. Mais, après la chute de ce dernier, elle a été maintenue. Les secrétaires eux-mêmes y ont, en effet, vu une garantie d'indépendance. Ainsi le secrétaire général de la commune de Milan observait, en 1969, que *« l'étatisation est une garantie pour les secrétaires, qui, autrement, seraient à la merci des collectivités locales »*. La Cour constitutionnelle devait confirmer, en 1969, cette analyse. Cette situation ne nuit pas à l'autonomie des communes, déclare-t-elle, elle *« garantit que le poste sera occupé par des titulaires bien formés, recrutés sur le plan national par concours »* et dont la promotion sera garantie contre les abus. Les secrétaires sont divisés en cinq catégories, selon la taille des communes : secrétaire général communal, secrétaire en chef, secrétaire général de deuxième classe, secrétaire communal de classe I B, secrétaire communal de classe I A. On accède à la première catégorie par un concours national organisé par le ministère de l'intérieur et dont les épreuves portent surtout sur des matières juridiques. Aux concours de secrétaire communal se présentent en général, comme pour tous les concours publics, quatre cents fois plus de candidats que de places disponibles.

Le concours réussi, le secrétaire est affecté à une commune par le ministère de l'intérieur. Pour changer de catégorie, il faut aussi passer des concours, dont la préparation et l'organisation sont toujours assurées par le ministère de l'intérieur. C'est encore ce dernier qui décide des mutations d'une commune à l'autre.

Celle-ci sont fréquentes. En effet, les secrétaires, en majorité méridionaux (originaires surtout de la Campanie ou de la Sicile), ne trouvent pas de poste dans le Sud et doivent accepter de se déplacer dans le Nord. Ce qui veut dire qu'ils vont de ville en ville, jusqu'à obtenir une nomination dans leur ville natale, quelquefois après de longues années.

Les fonctionnaires communaux originaires de la partie la moins développée du pays ne se distinguent donc pas des autres fonctionnaires. Toutefois, les secrétaires communaux touchent en plus des primes et des indemnités spéciales et, dans beaucoup de communes, ils sont logés gratuitement (en particulier dans les zones de montagne). On peut dire qu'un secrétaire communal gagne en début de carrière 1 200 000 lires (6 000 F environ) par mois net, c'est-à-dire entre un tiers et un quart de plus qu'un autre fonctionnaire de même niveau à l'embauche.

Le secrétaire communal est au service de la commune (ou d'un groupe de très petites communes, qui se regroupent pour avoir un secrétaire unique), où il exerce une activité de conseiller juridique du maire, des adjoints et du conseil communal et de responsable de l'exécution des décisions adoptées par les organes politiques. Mais, ses attributions n'étant pas fixées par la loi, il s'adapte aux exigences locales.

Ce système fonctionne bien dans l'ensemble. Il a survécu au fascisme, ainsi que tant d'autres branches du système administratif italien, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences. Il est révélateur d'un pays qui se méfie de l'Etat et, de ce fait, introduit toutes sortes de précautions pour en limiter le poids. Il reflète aussi la division en deux de l'Italie, celle, développée, du Nord et celle, sous-développée, du Sud.

SABINO CASSESE,
professeur à l'université de Rome.

Le CFPC : un outil de formation décentralisé

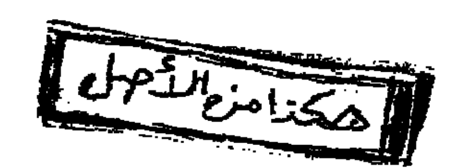
Créé par la loi du 13 juillet 1972, le Centre de formation des personnels communaux (CFPC) est un établissement public intercommunal à vocation nationale totalement autonome, indépendant de l'Etat et possédant un budget propre alimenté par cotisations.

Il assure la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels communaux et certains concours d'accès à la fonction communale : commis, rédacteur, adjoint technique, attaché, ingénieur et architecte.

La moitié des actions de formation sont réalisées par le biais de conventions avec des organismes de formation publics, parapublics ou privés.

Le CFPC dispose de 26 délégations régionales ou interdépartementales et de 95 délégations départementales réparties sur tout le territoire y compris les départements d'outre-mer.

★ CFPC, 146, boulevard de Grenelle, 75015 Paris. Tél. : 43-06-03-50.



Les sociétés nationalisées assignées en justice

Rififi salarial dans les assurances

Le tribunal de grande instance de Paris va être le théâtre, le 16 décembre prochain, d'un événement inhabituel. Ce jour-là, la branche assurances de la Fédération des services CFDT et son syndicat parisien assignent les quatre groupes d'assurances nationalisés – l'UAP, le GAN, les AGF et la MGF du Mans – et quatre sociétés nationalisées pour non application d'un accord salarial, avec à la clef une demande de 100 000 F de dommages et intérêts. Ce sera ainsi une des premières fois que l'article L. 135-5 du code du travail, découlant de la loi Auroux *du 13 novembre 1982 sur la négociation* collective, et permettant aux syndicats signataires d'un accord collectif d'intenter *« toute action visant à obtenir l'exécution des engagements contractés »*, sera mis en application (1).

L'histoire est simple et édifiante. Le 20 janvier 1986, La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), habilitée depuis des années à négocier au nom du patronat pour la quasi-totalité de la profession (secteurs privé et nationalisé confondus) (2), conclut un accord salarial avec la CFDT et la CGC.

Cet accord prévoit que les salaires réels (*« effectifs »*) *de janvier 1986* ne devront pas être inférieurs à ceux de janvier 1985 majorés de 4,50 % – ce qui se traduit par un rattrapage de 1,94 % en début d'année. S'y ajoute une majoration au 1er septembre 1986 de 1 % des salaires minimaux qu'il est recommandé d'appliquer, *« sauf cas exceptionnels »*, aux *salaires réels. Enfin, les salaires* minimaux devaient avoir augmenté de 2,90 % entre janvier 1986 et janvier 1987 (sans qu'aucune recommandation ne soit faite sur ce point pour les salaires réels). Au total, ce n'était, à deux mois des élections législatives, qu'un accord banal, presque de routine, sur le modèle de celui qui avait été signé en 1985, après une année blanche en 1984...

Aussitôt conclu, l'accord fut mis en application dans l'ensemble de la profession. Tous les employés et cadres des assurances eurent droit à leur rattrapage en début d'année, tant dans le secteur privé que dans le secteur nationalisé. Mais en septembre, le décor change : les salariés du secteur privé (environ 70 000) voient, comme prévu, leurs rémunérations augmenter de 1 %, mais les 42 000 du section nationalisé constatent que leur bulletin de paie de septembre ressemble comme un frère jumeau à celui d'août.

Officiellement, la FFSA indique que si cette *« augmentation intérimaire »* n'a pas été appliquée dans les sociétés nationalisées, c'est à cause du fameux *« glissement vieillesse technicité »* (prenant en compte les promotions et l'ancienneté) qui, *« extrêmement élevé »*, pèse trop lourdement sur l'évolution de la masse salariale. Ainsi, la masse salariale des nationalisées progressera globalement de près de 2,9 % (contre 2,4 % prévus pour les prix), ce qui assurera un petit gain de pouvoir d'achat.

Des recommandations « optionnelles » ?

Les directions des nationalisées jouent aussi sur un autre registre. Elles se réfugient derrière le *« préambule »* de l'accord qui rap*pelle que les entreprises ont leur pro*pre politique salariale : dans le double niveau de négociation – branche, entreprise – établi par une loi Auroux, le second améliore généralement le premier, comme cela s'est fait dans les sociétés privées, selon la CFDT. Les nationalisées soulignent aussi que les recommandations de la FFSA sont *« optionnelles » : « simples »* pour les salaires réels, *« impératives »* pour les « minimaux » (3)... Ainsi, l'augmentation de 1 % des salaires réels au 1er septembre était recommandée, *« sauf cas exceptionnel »*. Or la baisse de l'inflation, plus rapide que prévu, constitue bien une circonstance... *« exceptionnelle »*.

En fait, la raison essentielle à cette entorse inédite à la politique contractuelle dans les entreprises nationalisées découle de l'attitude des pouvoirs publics, même s'ils nient, comme il se doit, toute intervention. En janvier 1986, M. Bérégovoy, alors ministre de l'économie, aurait été mis devant le fait accompli par la FFSA. Jugeant cet accord non conforme à la politique gouvernementale, il aurait tenté, en vain, de s'opposer à sa signature, puis enjoint aux entreprises nationalisées de ne pas conclure d'accords d'application.

Après le 16 mars, le nouveau gouvernement n'a pas infléchi les orientations précédentes. Le 5 mai 1986, dans sa circulaire sur la politique salariale dans le secteur public, M. Jacques Chirac avait clairement indiqué qu'*« aucune mesure nouvelle ne sera accordée au titre de 1986. Toutefois, les augmentations déjà entrées en application ne seront pas remises en cause. »*

Astreintes à une lecture *« restrictive »* de l'accord de branche, les compagnies nationalisées sont en revanche assignées en justice, et quelques-unes craignent de perdre leur procès. Certains de leurs responsables, condamnés officiellement au silence ne cachent pas en privé que les pouvoirs publics ont commis une *« maladresse »* voire une *« sottise »* vidant de sens le discours sur la politique contractuelle. *« C'est du jamais vu ! »* tonne de son côté M. Patrice Leuthold, secrétaire général de la branche assurances CFDT. *« A cause de cette intervention des pouvoirs publics, l'accord se trouve appliqué pour plus de la moitié des salariés des assurances et non pour les 34 % des nationalisées »*.

Le tribunal de grande instance de Paris a retenu une procédure d'urgence afin que le règlement du litige soit suffisamment rapide pour liquider le *« solde »* de l'accord 1986 et ouvrir une négociation salariale de branche pour 1987.

Cette affaire est d'autant plus inopportune qu'elle risque de braquer des partenaires syndicaux résolument engagés dans le dialogue social. Dans les assurances, la CFDT, *« hyper-recentrée »*, selon la formule de M. Versavaud, secrétaire du syndicat parisien, s'est hissée à la première place (30,20 % des voix en 1985 aux élections aux comités d'entreprises, devant la CGT, 20,9 %, et FO, 15,7 %) grâce à sa pratique contractuelle. Depuis février 1986, syndicats et patronat négocient la mise en œuvre d'une convention collective nationale pour les assurances. Une négociation qui nécessite pour le moins le retour à un climat de confiance.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) De son côté, la CGC a assigné trois sociétés de l'UAP (Incendie-accidents, Vie, Capitalisation) pour le 16 décembre aussi, le jugement s'appliquant automatiquement aux autres nationalisées.

(2) Sauf la MGF du Mans, les mutuelles d'assurances ne participent pas à cette négociation et traitent entreprise par entreprise.

(3) Or, tous les salaires réels sont supérieurs de 15 % à 20 % aux « minimaux ».

La société suisse Pargesa va créer en France un holding au capital de 2,5 milliards de francs

Effectuant une entrée spectaculaire en France, la société suisse Pargesa, dont l'administrateur délégué est M. Gérard Eskenazi, ancien directeur général de Paribas, va créer, à Paris, une société holding au capital de 2,5 milliards de francs, dont une partie sera constituée par une injection d'argent frais et une autre par l'apport de participation, essentiellement 20 % de Schneider récemment acquis.

A cet effet, Pargesa s'apprête à racheter une société cotée à la Bourse de Paris, dont elle détiendra 25 % aux côtés du Groupe Bruxelles Lambert (GBL), sous son contrôle depuis 1983. Les 50 % restants seront *attribués à d'autres investisseurs.*

Pargesa est une société de droit helvétique, cotée à la Bourse de Zurich, dont le capital est réparti dans le public à hauteur de 60 %. Les autres 40 % sont dans les mains de grands actionnaires au premier rang desquels le groupe canadien Power-Desmarais (17 %), le groupe belge RB de M. Albert Frère, le groupe d'assurances American International Group, la holding belgo-luxembourgeoise CPI et des intérêts koweïtiens. Ces grands actionnaires ont été réunis par M. Eskenazi à partir de l'automne 1981, avec comme réceptacle Pargesa, coquille vide à l'époque.

La première opération réalisée avait été la prise de contrôle de la filiale suisse de Paribas, maintenant détenue en commun avec le groupe financier après un armistice.

Aujourd'hui Pargesa détient plus de 3 milliards de dollars d'actifs *nets, répartis pour deux tiers dans* les services financiers et pour un tiers dans des participations industrielles. La société est le principal actionnaire (26 %) et, en fait, la maison mère du Groupe Bruxelles Lambert (GBL) codirigé par MM. Eskenazi et Frère, dont la par*ticipation la plus importante est* à travers la Lambert Brussels Corporation une part de 28,3 % dans le capital de la puissante banque d'affaires Dresxel-Burnham-Lambert, l'une des premières firmes de courtage à Wall Street.

On trouve encore dans le portefeuille de Pargesa 25,5 % de Paribas Suisse, et en commun avec GBL ou à travers ce holding, de la Banque de dépôts belge Bruxelles Lambert, 40 % de la très prospère banque Internationale à Luxembourg, 50 % de la banque d'affaires londonienne Henri Ansbacher.

En ce qui concerne la France, *Pargesa-GBL* ont racheté à MM. Worms cette année la Banque de gestion privée de M. de Fels, qui a été réunie à une autre acquisition, la Société internationale de Banque, détenue anciennement par Vallourec. Surtout, Pargesa et GBL sont, à travers la holding Audiofina, majoritaires dans la Compagnie luxembourgeoise de télévision, propriétaire de RTL.

Dans ces conditions, l'entrée en force de Pargesa sur la place de Paris n'est pas sans signification en cette époque de privatisation. Le groupe a déjà des intérêts chez Schneider et nourrit des projets dans plusieurs secteurs, aucune activité n'étant exclue, l'audiovisuel comme le reste. C'est le retour en force de Gérard Eskenazi, le second de Pierre Moussa à la tête de Paribas avant les événements de la fin de 1981, et qui dut quitter le groupe après la démission forcée de son président. Il revient avec des moyens considérables, grâce à son alliance américaine, notamment, avec cette caractéristique, se plaît-il à souligner, que son groupe est l'un des rares en Europe où tous les dirigeants soient francophones.

FRANÇOIS RENARD.

Les privatisations à l'étranger

Le gouvernement britannique fixe le prix de vente des actions de British Gas

Le gouvernement britannique a fixé vendredi 21 novembre le prix de son offre publique de vente des actions de British Gas, la société d'Etat. Le gouvernement espère vendre le capital de la firme publique à plus de quatre millions de Britanniques. Il s'agit du plus gros marché de ce genre réalisé dans le cadre des dénationalisations.

Dans une réponse écrite au Parlement, le ministre de l'énergie Peter Walker a indiqué que quatre milliards d'actions seraient mises en vente au prix de 1,35 livre sterling (1,91 dollar), ce qui est un peu supérieur à ce qu'avaient prévu certains analystes.

Ce prix situe la valeur de British Gas aux alentours de 5,4 milliards de sterling (7,68 milliards de dollars). Les formulaires de vente sortiront le 25 novembre, les transactions devant commencer le 8 décembre.

L'objectif du gouvernement est de recueillir, grâce à son programme de dénationalisations, 4,75 milliards de sterling (6,7 milliards de dollars) par an au cours des trois prochaines années. – *(Reuter.)*

Téléglobe Canada, de nouveau à vendre

Pas plus de 20 % de capitaux étrangers

La société d'Etat Téléglobe Canada (télécommunications internationales) est de nouveau à vendre (1), viennent d'annoncer à Ottawa les ministres de la privatisation et des communications, Mmes Barbara McDougall et Flora McDonald.

Les offres en vue du rachat de Téléglobe (mille deux cents employés) seront acceptées d'ici le mois de janvier, ont indiqué les deux ministres. Le gouvernement canadien a laissé expirer volontairement une première série d'offres afin de mieux *définir* les limites contractuelles de la future société privatisée, ont-ils ajouté.

Selon les nouvelles règles, Téléglobe gardera le monopole des télécommunications internationales au moins jusqu'en 1991. Les compagnies de télécommunications canadiennes, telle Bell Canada, ne pourront pas contrôler Téléglobe à plus de 40 %, tandis que la participation de sociétés étrangères (à l'exclusion de sociétés de télécommunications) ne pourra excéder 20 %. Enfin, des actions, à hauteur de 5 % du capital, seront offertes aux employés de Téléglobe.

Au Canada, la Caisse de dépôts et de placements du Québec, Canadien Pacific et Telecom Canada seraient intéressés par cette privatisation. A l'étranger, British Telecom, un acheteur potentiel déclaré, se voit désormais barrer toute prise de participation. – *(AFP.)*

(1) Voir dans *le Monde* daté du 11 novembre l'article consacré à la privatisation au Canada.

L'intérêt des milieux financiers internationaux pour la privatisation de Saint-Gobain

(Suite de la première page.)

De ce point de vue, Saint-Gobain va se retrouver dans les porte-feuilles du côté des valeurs pour pères de famille comme à la veille de sa nationalisation. On dénombrait alors 250 000 petits actionnaires...

La privatisation de Saint-Gobain bénéficie d'un autre atout : elle est finalement de peu d'ampleur. Il faut exclure en effet, des neuf millions de certificats d'investissement à convertir la part du capital (12,5 %) qui reste aux mains des banques à la suite de la dissolution de la SFPI (Société française de participation industrielle), un holding créé au moment de la nationalisation à 50/50 entre l'Etat et les banques, et qui détenait 25 % du capital de Saint-Gobain. Il faut aussi exclure les actions mises de côté pour être attribuées en tant qu'actions gratuites, la part réservée au personnel (10 % du capital), celles vendues aux étrangers (20 %).

Ne seront en fait mis en vente qu'un peu moins de vingt millions de titres, soit quelque six milliards de francs. Si l'on considère que les acheteurs pourront en outre payer jusqu'à 50 % de leur achat par échange de titres d'Etat (emprunts) qu'ils détiendraient, l'appel à de nouvelles liquidités pourrait se limiter à trois milliards de francs. Pas de quoi affoler ni assécher le marché financier. *« C'est juste une grosse augmentation de capital »*, commentaient le 21 novembre certains experts financiers. Les privatisations à venir ne seront sûrement pas aussi faciles à réussir que celle de Saint-Gobain.

CLAIRE BLANDIN.

Le gouvernement brésilien lance le « plan Cruzado numéro 2 »

La Banque centrale du Brésil a annoncé vendredi 21 novembre la dévaluation de 0,26 % du cruzado, l'unité monétaire brésilienne créée le 28 février dernier. Une première dévaluation de 1,8 % avait été décidée le 16 octobre. A partir du 24 novembre, le dollar vaudra 14,05 cruzados contre 14,02 précédemment. Sur le marché parallèle de Rio-de-Janeiro et de Sao-Paulo, le dollar s'échangeait vendredi contre 28 cruzados.

Cette dévaluation a été annoncée en même temps qu'était rendu public un plan de refroidissement de l'économie destiné à rétablir les comptes extérieurs et à modérer une demande intérieure en progression rapide.

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Dur lendemain d'élections au Brésil. Le gouvernement Sarney a annoncé le vendredi 21 novembre une série de mesures qui conduisent à un abandon partiel du gel des prix établi le 28 février dernier avec le plan Cruzado. Officiellement, le « plan Cruzado numéro 2 », comme il est baptisé, est destiné à corriger les distorsions de prix provoqués par le précédent. En fait, les augmenta*tions de prix et de tarifs décidées* sont telles que l'objectif prioritaire d'il y a neuf mois – l'inflation minimum – cède aujourd'hui le pas à d'autres préoccupations : corriger la surchauffe de l'économie et la détérioration des finances extérieures.

La plus impopulaire des mesures annoncées est l'augmentation de 60 % du prix des carburants automobiles. *Ce prix avait déjà été relevé* de près de 30 % en juillet. Il a donc doublé depuis le lancement du plan. Le prix des voitures, lui, a augmenté de 80 %, celui des cigarettes de 100 %. Et certains tarifs publics – électricité, poste, téléphone – augmentent dans des proportions variant de 30 à 60 %.

« La consommation était exagérée, a expliqué en substance le ministre des finances, M. Dilson Funaro. *Pour la freiner, nous pouvions imposer davantage le revenu, mais cela aurait été socialement injuste. Nous avons préféré imposer les consommateurs. »*

Le ministre a précisé que, dans certains secteurs comme l'électroménager, la consommation avait augmenté de 30 % en huit mois. Elle a progressé de 10 % par mois pour l'essence et l'alcool, malgré la hausse des prix de juillet. *« Aucun appareil productif n'est capable de résister à une telle flambée »*, a ajouté M. Funaro, qui a précisé que le taux de croissance du PNB sera cette année de 10 % à 11 %, et qu'il aura été de 20 % en deux ans. *« Aucune économie au monde ne peut se permettre en ce moment une pareille progression »*, a affirmé le ministre.

Le gouvernement estime que les mesures de choc adoptées n'affecteront qu'une minorité de la population. *« 10 % seulement des Brésiliens possèdent une voiture »*, estime M. Funaro. C'est évidemment faire bon marché de l'incidence qu'a le prix des transports et de l'énergie sur les autres prix.

Le ministre des finances estime que les mesures prises représentent 160 milliards de cruzados (soit 80 milliards de francs), qui serviront en partie à éponger la dette interne. Le plan Cruzado nº 1 n'a pas seulement sollicité de façon excessive l'appareil de production, il a eu aussi pour effet d'assécher l'épargne et de réduire les recettes en devises. L'investissement a été oublié. Les importations ont augmenté, celles des entreprises comme celles de l'Etat, celui-ci devant faire face à certaines pénuries.

Le Brésil va terminer l'année avec un excédent commercial inférieur de 3 milliards de dollars à celui de *l'année dernière, qui était de 13 milliards* de dollars. Recul fâcheux pour un pays engagé dans des négociations délicates avec ses créanciers internationaux.

Le gouvernement a attendu de passer le cap électoral du 15 novembre pour redresser la barre. Mais certains commentateurs affirment déjà que le nouveau plan, pour douloureux qu'il soit, est insuffisant, et que d'autres mesures de choc devront suivre.

CHARLES VANHECKE.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Glasa reprend Nasa

Après le retrait de deux repreneurs successifs, le tribunal de commerce de Paris a finalement désigné le tandem Lévitan-Granada, réunis dans la société Glasa, comme nouveau propriétaire de la société Nasa Electronique. Cette société de distribution de matériel électronique et audiovisuel, ancienne filiale de Fives-Lille, avait été mise en redressement judiciaire le 23 octobre dernier. Le lendemain, le parquet du tribunal de Paris avait ouvert une information contre X., notamment pour banqueroute, faux en écriture et usage de faux.

Le président du groupe Lévitan-Granada, M. Michel Carrité, devrait annoncer, le 25 novembre, un plan, qui devrait comporter environ 600 suppressions d'emplois, le groupe s'étant engagé à conserver 900 salariés. Sur le plan commercial, le repreneur promet d'assurer le service après-vente et les garanties qui avaient été accordées antérieurement. Glasa a acheté les actifs de Nasa (103 magasins et plus de 6 dépôts régionaux) pour 20 millions de francs.

M. Pascal Pluchard, du groupe P et A, qui avait été le second repreneur de Nasa, mais s'était retiré après avoir découvert des *« faits graves ignorés de la compagnie Fives-Lille »*, a fait savoir qu'il pourrait proposer une offre complémentaire de reprise de quatre filiales de Nasa, qui représentent 15 à 20 % de son chiffre d'affaires, quand le tribunal de commerce se prononcera à leur sujet, en début de semaine prochaine.

Flying Tigers liquide

Réelle intention de disparaître ou bluff social ? Le président de Flying Tigers, premier transporteur aérien de fret des Etats-Unis, a annoncé qu'il envisageait de liquider ses actifs, y compris sa flotte de dix-huit avions-cargos. Il veut persuader ses 6 500 employés d'accepter 37 millions de dollars (244 millions de francs) d'économies par le biais de baisses de salaires. Les 650 pilotes de la compagnie avaient proposé, la semaine dernière, une réduction des salaires de 25 % et l'abandon d'une augmentation de 5 % prévue pour le 1er janvier 1987, mais exigeaient que la futur convention salariale de 1989 prenne en compte le niveau actuel des salaires, ce que refuse le président. Fondée en 1945 par d'anciens pilotes de l'US Air Force, Flying Tigers achemine plus de 2 millions de tonnes-milles par an, soit environ le double de son concurrent immédiat.

Henkel-France rachète les produits d'entretien Solitaire

Henkel-France (3,6 milliards de francs de chiffre d'affaires), filiale du groupe chimique allemand Henkel, vient de conclure un accord avec Prodef, holding de Solitaire, pour lui racheter ses participations dans les produits d'entretien (Sopalor, Lion Noir, PPZ, Miror, Decapfour). L'opération n'attend plus que le feu vert du Trésor. Ces activités se composent de deux usines à Rosporden (Finistère) et Saint-Pierre-de-Nemours (Seine-et-Marne) et une filiale belge. Elles occupent 308 personnes et dégagent 240 millions de francs de chiffre d'affaires.

Le prix de cession n'a pas été rendu public. En juillet dernier Henkel-France avait déjà racheté l'Union générale de savonnerie (Le Chat).

M. Jean-Pierre Rodier nommé PDG de Penarroya

M. Jean-Pierre Rodier a été nommé PDG de la société minière et métallurgique Penarroya, à l'occasion d'un conseil d'administration tenu le 20 novembre. Il remplacera M. Bernard de Villemejane, qui, *« compte tenu de l'ampleur accrue des charges qu'implique la conduite du groupe Imetal »* (actionnaire principal de Penarroya), a demandé à être déchargé de son mandat. M. Pierre Gerin-Jean, faisant valoir ses droits à la retraite, a, pour sa part, démissionné des fonctions de *directeur général* de la *société*. Il sera remplacé par M. Rodier. Ces changements à la tête de Penarroya interviennent au moment où la société connaît d'importantes difficultés financières, liées notamment à la faiblesse des prix des métaux non ferreux (plomb, zinc) et au recul du dollar. Le holding Imetal a *ainsi décidé, le 20 novembre, de* consentir à Penarroya un abandon de créance de 435 millions de francs et un prêt de 250 millions de francs, *« pour lui permettre de disposer des délais nécessaires à la réalisation de son programme de cession d'actifs »*. Penarroya devrait, dans l'avenir, renforcer son pôle métallurgique.

M. Jean-Pierre Rodier (trente-huit ans), ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des mines, était, depuis novembre 1985, directeur général adjoint de Penarroya. Il avait occupé, en 1981 et en 1982, la fonction de chef du service des matières premières et du sous-sol au ministère de l'industrie, puis celle de conseiller technique auprès du premier ministre, chargé des problèmes industriels et de l'énergie depuis janvier 1983.

E. F.

Le Conseil d'Etat souhaite une modification du projet d'ordonnance sur la concurrence

Le Conseil d'Etat, saisi pour avis du projet d'ordonnance relative au nouveau droit de la concurrence, souhaite une modification importante concernant la possibilité de recours dont peuvent faire l'objet les décisions du futur conseil de la concurrence. Le Conseil d'Etat recommande que ce recours se fasse devant le Conseil d'Etat et non pas devant la cour d'appel de Paris, comme le projet d'ordonnance le prévoit. Le gouvernement n'est pas obligé de suivre l'avis du Conseil d'Etat, mais la modification souhaitée par les magistrats du Palais-Royal concerne un point important du dispositif élaboré par M. Edouard Balladur, pour rapprocher notamment le droit de la concurrence du droit privé.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 17 au 21 novembre

Le tapis rouge

LE Ciel soit loué ! Quand tout paraissait devoir se liguer pour faire obstacle à la réussite de la première grande opération de privatisation, lancée lundi prochain 24 novembre avec la mise en vente des actions Saint-Gobain, comme par enchantement les difficultés se sont estompées. Après plus de quinze jours de piétinement, la Bourse de Paris s'est soudain sentie pousser des ailes et, en l'espace de 48 heures, elle s'est rehaussée à son plus haut niveau depuis le 25 septembre dernier.

La semaine avait bien commencé, mais tout de suite les velléités de hausse du marché avaient été bridées, lundi d'abord avec une hausse initiale de 0,90 %, très vite réduite à 0,57 %, le lendemain avec la réapparition d'un effritement léger (– 0,10 %), plus prononcé mercredi (– 0,4 %). A vingt-quatre heures de la liquidation générale, l'avant-dernière de l'année, rien ne prêtait vraiment à l'optimisme. Le bilan du mois promettait d'être nul ou voisin de zéro. Les nouvelles parvenues rue Vivienne n'étaient, il es vrai, pas très réjouissantes, sur un plan psychologique du moins. Le lâche assassinat de Georges Besse, PDG de la régie Renault, avait plongé la communauté dans une douloureuse stupeur, en lui rappelant, s'il le fallait, que le terrorisme, lui, était bien vivant.

D'un autre coté, le scandale des initiés, qui éclaboussait Wall-Sreet au point de mettre à genoux le New-York Stock Exchange, jetait la suspicion sur l'honorabilité des marchés financiers, et les délits du même genre, découverts dans la City de Londres, n'arrangèrent rien. L'image du capitalisme venait d'en prendre un sérieux coup. Bien que n'étant pas directement concernées, les places européennes ont toutes ressenti le coup de ce scandale devenu pour l'histoire « l'affaire Boesky », du nom de l'arbitragiste Yvan Boesky, reconnu coupable d'avoir amassé une petite fortune en profitant d'informations privilégiées. Celui qu'on nomme « Ivan le Terrible » au Big Board n'a pas hésité à payer « cash » une amende de 100 millions de dollars. Et cette affaire est loin d'être terminée.

La Securities and Exchange Committee (Cob américaine) enquête. Les milieux financiers américains grelottent à l'idée de nouvelles inculpations. L'on murmure qu'avant même que le pot aux roses ne soit découvert M. Boesky avait fait revendre, par l'une de ses officines, pour 440 millions de dollars d'actions afin, par avance, de couvrir les frais de sa future amende. Au royaume des fuites les coquins sont rois. Mais l'avocat de M. Boesky a démenti. Inutilement. L'information était ensuite confirmée.

On croit rêver. Bref le malaise était général. A Paris, l'annonce d'une balance commerciale à peu près équilibrée pour novembre n'a pas réussi à détendre l'atmosphère. Dans ces conditions le danger d'enfisement menaçait la Bourse. La surprise fut donc totale, ou presque, quand, jeudi, le marché se remit soudain à grimper (+ 1,1 %), arrondissant du coup le bilan du mois écoulé bien maigrichon la veille encore (+ 1,5 %). Vendredi, le marché mettait les bouchées doubles et s'élevait d'un trait de 2,3 %. Tant et si bien qu'entre les 14 et 21 novembre les valeurs françaises ont monté de 3 %, ce qui ne leur était pas arrivé depuis un mois. Miracle ? A dire vrai ce sursaut était prévisible.

La privatisation de Saint-Gobain ne pouvait pas ne pas être un succès et pour ce faire, la Bourse devait être en forme. Personne n'en à la preuve formelle. Mais l'ordre, dit-on, serait venu d'en haut de faire en sorte qu'elle retrouve des couleurs acceptables. Et le miracle, si miracle il y eut, est venu du double effet d'entraînement provoqué d'un côté par Wall Street, qui, passé l'état de choc, a pris soudain conscience de l'excès de sa réaction et s'est aussi vite ressaisi pour regagner la presque totalité du terrain perdu, de l'autre par le réflexe moutonnier.

La Bourse a l'instinct grégaire. C'est bien connu. Dès lors qu'une hausse un peu musclée se développe, le phénomène boule de neige n'est pas loin de se déclencher, surtout en début de mois avec les prises de positions habituelles et quand les liquidités sont abondantes. Ce qui est le cas, à l'approche de la fin d'année, avec la foule des « monoristes » retardataires et des détenteurs de CEA, soucieux de ne pas laisser échapper les avantages fiscaux attachés à ces genres de placements.

La détente survenue sur le front des taux d'intérêt, l'annonce aussi d'un exédent de la balance des paiements courants pour septembre, les résultats des entreprises, toujours d'assez bonne qualité ont fait le reste. Mais le fait le plus marquant a été le retour, encore discret, des investisseurs étrangers. Depuis quelques jours, des frémissements avaient été enregistrés de ce côté-là. Ils se sont concrétisés. Des Japonais même, disait-on, se seraient mis à patrouiller, s'intéressant en particulier à Peugeot. La conjugaison de ces divers facteurs s'est si bien faite qu'un véritable tapis rouge à été déroulé pour accueillir Saint-Gobain. Le retour du premier des grands « mammouths » chassés de la corbeille au printemps 1982 par la vague de nationalisations valait bien une messe. Sera-ce une réussite ? C'est une autre affaire. Mais tout porte à croire qu'au prix de 310 F pièce, les actions du groupe trouveront aisément preneur même si les détenteurs de certificats d'investissements ne sont pas particulièrement gâtés. Les institutionnels et les particuliers avaient stocké des munitions en prévision de l'événement. En excluant les titres conservés par l'Etat pour distribuer des « gratuites », ceux destinés à s'échanger contre les certificats d'investissements, les 10 % du capital revenant au personnel, les 20 % réservés à l'étranger, ils devront en absorber pour un peu plus de 6 milliards de francs en l'espace de quinze jours. La tâche n'est pas insurmontable. Bouygues a bien réussi à placer en vingt-quatre heures pour 1 milliard de francs de certificats d'investissements. Normalement, le 23 décembre prochain, premier jour de la nouvelle liquidation à fin janvier 1987, les actions Saint-Gobain feront leur rentrée sous les lambris en grande pompe.

En attendant, on peut s'interroger sur l'évolution du marché au cours des prochaines semaines. Les professionnels ne se disent pas inquiets à l'échéance d'un mois. Les capitaux ne manquent pas, et les rumeurs d'OPA sont de nature à galvaniser les énergies. ACCOR et Club Méditerranée étaient les cibles désignées cette semaine. D'autre part, le combat que se livrent Bouygues et Schneider pour le contrôle de Spie Batignolles – le numéro un du BTP vient de porter sa participation au niveau de la minorité de blocage (33,9 %) – contribue à entretenir une bonne animation. Pour 1987, les augures ne s'aventurent pas à se lancer dans des pronostics hasardeux. Trop d'inconnus subsistent, s'agissant, tant de l'évolution du dollar, de la croissance économique, des prix du pétrole et de l'inflation. M. Henry Kaufman, le célèbre gourou de Wall Street croit, lui, à la persistance de la « versatilité » des marchés internationaux. « *Nous ne sommes pas prêts*, a-t-il déclarer, *de retrouver une situation stable sur les marchés des obligations et des actions.* »

L'absence de refuge sûr pour les capitaux, qui passent d'un marché à l'autre très rapidement, est l'une des causes du phénomène. L'autre, à ses yeux, est la persistance de taux réels élevés, qui contraint les prêteurs à se garantir contre les aléas, en passant d'une place à l'autre. M. Kaufman s'est souvent trompé dans le passé. Mais les experts lui accordent encore un certain crédit. Rue Vivienne quelques-uns partagent son point de vue, Mais le gonflement rapide des transactions ces derniers jours (1,5 milliard de francs par séance), la forte résistance du marché depuis un mois, les rendent plutôt confiants.

ANDRÉ DESSOT.

Produits chimiques

	21-11-86	Diff.
IN. Mérieux	4 060	+ 44
Labo. Bell.	1 941	+ 51
Roussel	1 460	+ 28
BASF	912	+ 31
Bayer	993	+ 13
Hœchst	848	– 4
Imp. Chemic	99,40	– 3,60
Norsk Hydro.	131,50	+ 4,50

Alimentation

	21-11-86	Diff.
Béghin-Say	520	+ 2
Bongrain	2 350	+ 90
BSN G.-Danone	4 275	+ 25
Carrefour	3 675	+ 225
Casino	2 620	+ 120
Euromarché	2 820	+ 120
Guyenne et Gasc.	673	+ 3
Lesieur	1 485	+ 55
Martell	1 695	+ 15
Moët-Hennessy	2 425	+ 57
Nestlé	37 100	+ 2 150
Occident. (Gle)	998	+ 20
Olida-Caby	154,50	– 0,50
Pernod-Ricard	1 050	+ 49
Promodès	1 900	+ 35
St-Louis-Bouchon	760	+ 12
C.S. Saupiquet	765	+ 25
Source Perrier	840	+ 43
Veuve Clicquot	5 620	–

Valeurs diverses

	21-11-86	Diff.
Accor	483	+ 13
Agence Havas	2 080	+ 77
Arjomari	2 118	+ 89
Bic	692	+ 72
Bis	1 425	+ 33
CGIP	1 242	+ 83
Club Méditerranée	657	+ 34
Essilor	3 645	+ 255
Europe 1	840	+ 14
Hachette	2 901	+ 204
L'Air liquide	666	– 3
L'Oréal	3 801	+ 1
Navigation Mixte	1 090	+ 70
Nord-Est	180	– 0,10
Presses Cité	2 549	+ 11
Sanofi	704	+ 26
Skis Rossignol	1 192	+ 12

Bâtiment, travaux publics

	21-11-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 423	+ 110
Bouygues	1 285	+ 15
Ciments Français	715	+ 18
Dumez	1 845	+ 5
GTM	518	+ 24
J. Lefebvre	1 280	+ 123
Lafarge	1 367	+ 60
Maisons Phénix	218	– 28,20
Poliet et Chausson	1 710	– 86
SCREG	492	inch.
SGE-SB	74,40	+ 3,40

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	21-11-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 575	– 56
7 % 1973	8 640	+ 83
10,30 % 1975	103	+ 0,05
PME 10,6 % 1976	104,20	– 0,50
8,80 % 1977	123,30	– 0,10
10 % 1978	103,90	– 0,10
9,80 % 1978	103,50	– 0,15
8,80 % 1978	100,11	– 0,02
9 % 1979	101,10	– 0,25
10,80 % 1979	106,90	– 0,20
13,80 % 1980	104,92	– 0,12
16,75 % 1981	106,52	– 0,10
16,20 % 1982	123,53	+ 2,93
16 % 1982	122,16	+ 0,16
15,75 % 1982	117,80	+ 0,20
CNE 3 %	4 460	– 0,40
CNB bq. 5 000 F.	103,20	+ 0,65
CNB Paribas 5 000 F	103	+ 0,01
CNB Suez 5 000 F	103,25	+ 0,15
CNI 5 000 F	102,80	+ 0,20

Métallurgie construction mécanique

	21-11-86	Diff.
Alspi	373	+ 15
Avions Dassault-B.	1 195	+ 35
Chiers-Châtillon	58,25	+ 0,45
De Dietrich	1 801	+ 21
FACOM	1 626	– 14
Fives Li	160	+ 1
Marine Wendel	421,50	+ 56,50
Penhoët	1 320	– 3
Peugeot SA	1 139	+ 62
Poclain	35	– 1
Sagem	3 250	+ 130
Strafor	555	+ 26
Valéo	522	+ 14
Vallourec	80,10	– 4

Matériel électrique services publics

	21-11-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	310	+ 2,90
CIT-Alcatel	2 190	+ 10
Crouzet	275,10	– 0,90
Générale des Eaux	1 200	+ 12
IBM	820	+ 20
Intertechnique	1 420	– 30
ITT	350	+ 1
Legrand	4 870	+ 100
Lyonnaise des Eaux	1 375	+ 25
Matra	2 405	+ 250
Merlin-Gérin	2 685	+ 155
Moteurs Leroy-Somer	940	+ 30
Moulinex	72	+ 3,10
PM Labinal	905	– 85
Radiotechnique	900	+ 99
Schlumberger	213	– 4,50
SEB	663	+ 35
Siemens	2 360	+ 60
Signaux	520	+ 2
Télémec. Électrique	3 180	+ 300
Thomson-CSF	1 580	+ 43

Filatures, textiles, magasins

	21-11-86	Diff.
Agache Willot	1 155	+ 90
BHV	540	+ 39
CFAO	2 005	+ 110
Damart-Serviposte	2 360	+ 130
Darty	4 401	+ 271
DMC	571	+ 7
Galeries Lafayette	936	+ 3
La Redoute	2 340	+ 103
Nouvelles Galeries	595	+ 52
Printemps	548	+ 38
SCOA	76	+ 1

Pétroles

	21-11-86	Diff.
Elf-Aquitaine	309,70	– 3,80
Esso	431	– 21,30
Exxon	455	– 1
Francarep	338	+ 17
Petrofina	1 485	inch.
Pétroles B.P.	135,80	– 7,20
Primagaz	579	+ 44
Raffinage	150,60	+ 13,70
Royal Dutch	600	+ 3
Sogerap	415	+ 5
Total	426	– 4

Banques, assurances sociétés d'investissement

	21-11-86	Diff.
Bail Équipement	475	– 5
Bancaire (Cie)	1 118	+ 56
Cetelem	1 280	+ 102
Chargeurs SA	1 393	+ 63
CFF	1 175	+ 8
CFI	521	– 5
Eurafrance	3 170	+ 136
Hénin (La)	774	+ 11
Imm. Pl.-Monceau	945	– 15
Locafrance	675	+ 29
Locindus	1 120	+ 5
Midi	1 652	+ 81
Midland Bank	487	+ 45
O F P	1 475	+ 15
Paris. de réesc	804	+ 44
Prétabail	1 631	– 29
Schneider	689	– 1
UCB	540	+ 32

Mines, caoutchouc,

	21-11-86	Diff.
Géophysique	295	+ 10
Imétal	64	+ 7,50
INCO	80,30	– 2,80
Michelin	2 440	+ 151
Min. Penarroya	36,20	+ 0,70
RTZ	62,90	– 1,90
ZCI	1,19	– 0,01

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	349 404	381 194 004
Elf	584 620	181 946 663
BSN	42 123	180 408 192
Michelin	71 480	165 558 466
Spie Batignolles	164 840	154 586 612
Moët	54 102	128 493 346
Lafarge	97 584	128 015 149
L'Air Liquide	180 822	120 301 077
CSF	78 123	118 392 619
Générale Eaux	89 264	107 842 535
Créd. f. France	92 802	106 561 049
Martell	58 443	97 287 701
Midi	58 814	92 512 647

(*) Du 13 au 20 novembre inclus.

Y a-t-il une morale des OPA ?

L'annonce de la création prochaine, par M. Antoine Riboud, d'un Club des amis de BSN prêts à souscrire 30 % du capital pour protéger son groupe contre une OPA ou un « raid » financier (*le Monde* du 21 novembre 1986), a été accueillie avec un enthousiasme modéré par les boursiers. A la veille du week-end, alors que la hausse moyenne des cours dépassait 2 %, le titre BSN perdait 0,5 %. Il est vrai qu'il n'est pas très loin de son record historique, mais, tout de même, le marché a marqué à son égard un peu de mauvaise humeur, au nom de la « liberté des marchés » : le fait qu'une OPA sur BSN soit en passe de devenir moins facile ou même puisse être bloquée, calme la spéculation.

M. Riboud n'en a cure. A ses yeux, il s'agit d'éviter qu'un « raider » ne vienne détruire un travail de trente ans en mettant la main sur le premier groupe alimentaire français pour, éventuellement, le revendre par appartements, ou, autre possibilité, transférer son centre de décision dans un autre pays. Si on lui oppose la Générale Biscuit, qu'une OPA plutôt « amicale » a rattachée à BSN, il répond que le centre de décision de la Générale est resté à Paris.

En fait, l'initiative de M. Riboud pose tout le problème de la rationalité et de la justification des OPA « sauvages ». Si cette justification est purement économique, au nom d'une synergie de complément ou d'une diversification, pourquoi pas ? Le monde financier anglo-saxon résonne continuellement d'OPA de ce genre, à commencer par la Grande-Bretagne. Se défende qui pourra : ce qui compte, c'est le poids de l'attaqué, dont l'importance peut décourager l'attaquant. Le problème se complique lorsque l'OPA franchit les frontières, et là le libéralisme subit des atteintes. Le statut de Nestlé met la firme à l'abri des convoitises non-helvétiques. En Allemagne, qu'un étranger s'avise donc de lancer une OPA « hostile ». Aussitôt, le cercle de famille des grandes banques se resserrerait pour décourager l'impudent. Quant au Japon, n'en parlons pas : sus à l'intrus et banzaï !

Autre parade, l'abus de position dominante, véritable ou supposé, constaté par une commission officielle de la concurrence, et débouchant sur un refus non moins officiel. Dans ce domaine, les Allemands sont passés maîtres, avec leur Bureau fédéral des ententes.

Reste le problème des « *raiders* », dont l'objectif est, la plupart du temps, de réaliser un gain financier sans même mener l'opération à terme. C'est ce que vient de faire Jimmy Goldsmith en obligeant le géant américain du pneumatique Goodyear à racheter ses propres titres (11,5 % de capital) acquis préalablement par le Britannique.

Ce dernier a empoché 90 millions de dollars, et contraint Goodyear a de coûteuses manœuvres pour se mettre à l'abri. M. Goldsmith répliquera qu'il a réveillé un géant endormi et l'a, par exemple, incité à liquider des activités étrangères au pneumatique, pour le plus grand bénéfice d'actionnaires peu favorisés aurparavant. C'est possible, mais, pour la population, les édiles et les syndicats d'Akron, siège de Goodyear, l'arrivée d'un pur financier était regardée comme une catastrophe.

Faut-il donc, au nom du libéralisme, que les créateurs et les animateurs d'un entreprise dont ils ne contrôlent pas le capital soient exposés à être chassés sans avoir démérité, et sans avoir brimé leurs actionnaires ? C'est là la question, sans se cacher que d'éventuelles parades peuvent, elles aussi, masquer des abus.

F. R.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 21 novembre 1986

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	[illegible] en pts
Déc.	92,72	92,70	92,72	+ 0,02
Mars	92,77	92,76	92,77	+ 0,02
Juin	92,77	92,73	92,73	– 0,02
Sept.	92,77	92,76	92,76	+ 0,02

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17 nov.	18 nov.	19 nov.	20 nov.	21 nov.
RM	1 092 244	1 392 729	1 356 736	1 716 040	1 408 171
Comptant					
R. et obl.	7 189 314	8 756 333	9 472 104	6 844 330	6 951 471
Actions	251 245	265 456	274 618	234 733	489 917
Total	8 532 803	10 414 518	11 103 458	8 795 103	8 849 559
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	144,9	145,1	144,6	146,2	–
Étrangères	107,9	109	107,6	107,8	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	145,9	146	145,6	146,8	152
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	380,3	379,1	378,4	381,7	388,2

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 novembre

COURS	ÉCHÉANCES				
	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Premier	106,15	107	106,80	106,50	106,45
+ haut	106,15	107,10	106,95	106,65	106,50
+ bas	106	106,85	106,65	106,45	106,30
Dernier	106,15	106,90	106,75	106,45	106,40
Compensation	106	106,90	106,75	106,45	106,40

Nombre de contrats : 10 690

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 14 nov.	Cours 21 nov.
Or fin (kilo en barre)	86 800	83 200
– (kilo en lingot)	86 950	83 950
Pièce française (20 fr.)	521	520
● Pièce française (10 fr.)	375	398
Pièce suisse (20 fr.)	540	530
Pièce latine (20 fr.)	489	471
● Pièce tunisienne (20 fr.)	498	467
Souverain	629	599
● Souverain Elizabeth II	645	611
● Demi-souverain	390	365
Pièce de 20 dollars	3 080	3 105
– 10 dollars	1 580	1 580
● – 5 dollars	1 070	990
– 50 pesos	3 255	3 110
● – 20 marks	633	615
– 10 florins	518	480
● – 5 roubles	345	345

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Amrep-Rey	+ 30,3	Salvepar	– 100
Cains	+ 16,8	Spie Batign.	– 17,8
Marine Wendel	+ 15,5	Presses Cité	– 13,6
M. Phénix	+ 14,9	P. M. Labinal	– 8,6
T.R.T.	+ 14,9	Nordon	– 5,4
Imetal	+ 12,4	Pétroles B.P.	– 5
Radiotechnique	+ 12,4	Guyen. et Gasc.	– 4,9
Bic	+ 11,6	Vallourec	– 4,8
Comptoir Entr.	+ 11,6	Esso	– 4,7
Matra	+ 11,6	Ecco	– 4
J. Lefebvre	+ 10,6	Bel	– 3,7
Télémecanique	+ 10,4	Saligne	– 3,3
Midland	+ 10,2	Talcs Luzenac	– 3,2

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Coup de tabac

Le froid et le chaud ont tour à tour soufflé cette semaine à New-York, et ces brutaux changements de température ont mis les nerfs des opérateurs à rude épreuve. Finalement, après avoir littéralement plongé (plus de 43 points de baisse mardi), l'indice des industrielles s'est redressé tout aussi vite, progressant même sensiblement d'un vendredi à l'autre, pour s'établir le 21 novembre à 1 893,56 (contre 1 873,59 le 14).

A l'origine de cette violente secousse : la découverte du plus grand scandale d'initiés du siècle, dit « affaire Boesky » du nom du coupable, Yvan Boesky, passible d'une peine de prison et qui a déjà dû régler une amende astronomique de 100 millions de dollars. Une affaire qui commence avec les investigations de la SEC. De nouvelles têtes vont tomber, et le marché, pris de frayeur, s'est effondré. Mais la réaction avait été trop brutale. Les investisseurs ont recouvré leur sang-froid et, jugeant plutôt positives les dernières nouvelles sur la marche de l'économie, ont profité des bas niveaux des cours pour reprendre des positions. La fermeté du marché obligataire et les tentatives de prises de contrôle ont contribué à rasséréner un peu le marché, en plein état de crise en milieu de semaine. Vendredi, plus de 200 millions de titres ont été échangés (sixième record historique). Au total, les transactions hebdomadaires ont porté sur 854 millions de titres (contre 736,94 millions).

	Cours 14 nov.	Cours 21 nov.
Alcoa	35 3/8	36 1/8
ATT	25 1/8	26 3/4
Boeing	58 1/2	58 3/8
Chase Man. Bank	35	35 7/8
Du Pont de Nemours	86 1/2	89 7/8
Eastman Kodak	66 3/4	69
Exxon	69 3/8	70 1/8
Ford	55 5/8	58 7/8
General Electric	77	79 1/4
General Motors	70 1/2	73 3/8
Goodyear	47 1/2	42 1/4
IBM	121 3/8	123 5/8
ITT	54 1/4	54 3/8
Mobil Oil	40 1/2	40
Pfizer	60 3/4	61 1/2
Schlumberger	33 5/8	32 5/8
Texaco	36 5/8	34 7/8
UAL Inc.	58	57 1/2
Union Carbide	23 7/8	23 5/8
US X	23 1/8	21 1/2
Westinghouse	57	58 5/8
Xerox Corp	58 5/8	58 7/8

LONDRES

Repli

Malgré le redressement opéré au cours des deux dernières séances, le London Stock Exchange a, cette semaine, perdu du terrain (– 1,8 %). Surtout, l'ambiance y a été déprimée tant par l'affaire Boesky que par les délits d'initiés découverts également dans la City. D'autre part, le refus exprimé par Mme Thatcher de laisser entrer la livre dans le SME a porté un rude coup à la monnaie britannique, et le marché s'en est ressenti. Dans ce contexte, les prévisions de croissance économique faites par le gouvernement ont paru exagérément optimistes. L'OPA lancée par BTR sur Pilkington a fait monter l'action du groupe verrier de 15 %.

Indices « F.T. » du 21 octobre : industrielles, 1 274,2 contre 1293,2) ; mines d'or, 311,5 (contre 325,1) ; fonds d'Etat, 81 (contre 81,38).

	Cours 14 nov.	Cours 21 nov.
Beecham	431	423
Bowater	333	325
Brit. Petroleum	694	692
Charter	288	285
Courtaulds	312	323 1/2
De Beers (*)	773	743
Free State Geduld (*)	130	130
Glaxo	915	908
Gt. Univ. Stores	14 5/8	14 5/8
Imp. Chemical	10 21/32	10 17/32
Shell	954	957
Unilever	20	20 21/64
Vickers	386	376
War Loan	33 3/4	33 19/32

(*) En dollars.

TOKYO

Légère progression

Indices du 22 novembre : Nikkei, 17 468,23 (contre 17 390,50) ; général, 1 448,87 (contre 1 430,34).

	Cours 14 nov.	Cours 21 nov.
Akai	390	421
Bridgestone	673	679
Canon	1 010	1 050
Fuji Bank	1 680	1 700
Honda Motors	1 180	1 230
Matsushita Electric	1 750	1 780
Mitsubishi Heavy	421	421
Sony Corp.	3 330	3 600
Toyota Motors	1 810	1 920

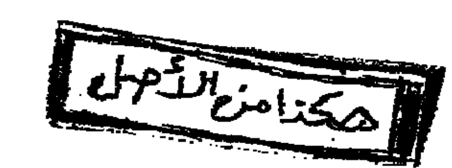
FRANCFORT

Reprise en fin de semaine

Déprimé par le scandale des initiés à New-York et le plongeon de Wall Street qui en a résulté, le marché allemand s'est redressé en fin de semaine dans le sillage du NYSE. La stabilisation des taux d'intérêt a contribué à ramener une certaine confiance.

Indice de la Commerzbank du 21 novembre : 2013,9.

	Cours 14 nov.	Cours 21 nov.
AEG	312	316,50
BASF	267	275,60
Bayer	298,60	302,50
Commerzbank	304	310,70
Deutschebank	790,50	817,50
Hoechst	257,90	255,70
Karstadt	458,50	476
Mannesman	193,60	192,50
Siemens	696	717
Volkswagen	431,50	430



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Saint-Gobain déjà en odeur d'euro-sainteté

Le prix de l'action Saint-Gobain, dont la privatisation commence le lundi 24 novembre, a donc été fixé à 310 F. Simultanément, le prix du droit de vote qui va être conféré aux neuf millions de certificats d'investissement (CI) émis par Saint-Gobain en juillet dernier et qui va permettre aux CI d'être transformés en actions ordinaires a été arrêté à 10 F. C'est là une autre première. Jamais auparavant la valeur du droit de vote d'un CI n'avait été évaluée.

A 310 F, le prix de l'action est des plus réalistes et avantageux tant pour l'Etat, le principal vendeur, que pour les investisseurs. Il est inférieur aux estimations préalablement établies par les deux maisons londoniennes, Warburg et Cazenove. Celles-ci envisageaient dans les études qu'elles ont récemment effectué, sur Saint-Gobain, et dont nous avons rapporté certaines des conclusions dans nos deux précédentes rubriques, un prix de l'ordre de 360/380 F.

Cette anticipation, toutefois, reflétait un optimisme peut-être exagéré. Si le redressement accompli par Saint-Gobain s'est révélé spectaculaire, il est peu probable que la très digne compagnie puisse continuer à enregistrer jusqu'à l'an 2000 une croissance de ses bénéfices aussi forte qu'elle l'a connue cette année et dont elle devrait encore profiter en 1987 : 1,3 milliard de francs en 1986 et vraisemblablement, selon certains analystes généralement infaillibles, 1,6 milliard en 1987, alors que le profit n'avait été que de 753 millions de francs en 1985.

Sur les quelque 35 millions d'actions Saint-Gobain représentant, avec les CI, le capital social de Saint-Gobain, 5 600 000 seront placées sur le marché international des capitaux et une vingtaine de millions en France.

Les premières réactions internationales se sont révélées très positives et on peut d'ores et déjà anticiper que l'opération sera largement sursouscrite à l'issue du placement se terminant le 5 décembre prochain. En plus de deux banques *chefs de file* (Lazard et la BNP) et des quatre co-leaders (Crédits suisse-First Boston, Deutsche Bank, CCF et Kleinwort Benson), le syndicat bancaire international comprendra dix-sept établissements co-chefs de file.

Ces derniers, Allemands, Suisses, Anglais, Belges, Américains et Japonais, ont déjà fait part d'un très vif intérêt pour l'opération. Mais il est clair que l'emphase sera mise sur le placement en Suisse, où Saint-Gobain est implanté et très connu, ainsi qu'en Allemagne, où Saint-Gobain est présent depuis cent trente ans. Les Américains qui voudront acquérir des titres devront passer par les filiales des établissements américains installés à Londres. Entre le 25 novembre et le 1er décembre, le profil de la société sera présenté en détail aux investisseurs *institutionnels européens* au cours d'une tournée *(road show)* en Allemagne, en Suisse, à Londres et à Bruxelles.

La cotation des titres au règlement mensuel à Paris commencera dès le 23 décembre, alors que les actions ne seront libérables que le 9 janvier prochain. En 1987, Saint-Gobain envisage apparemment de faire coter également ses actions sur les Bourses de Genève, Zurich, Francfort et Londres. Pour la première fois, Euroclear, qui, avec CEDEL, est l'un des deux grands organismes de compensation du marché euro-obligataire, ouvrira un compte direct chez SICOVAM. Cela facilitera énormément les transactions étrangères. La commission bancaire totalisant 3 %, se répartira ainsi : 0,75 % pour les banques chefs de file, 0,75 % pour la fonction de gérant et 1,50 % pour celle de vente. Certaines *firmes ont*, dès jeudi, commencé à faire un « marché gris » sur les actions Saint-Gobain. L'une d'entre elles offrait même le titre avec une prime de 10F avant que son prix ait été fixé. C'est dire l'intérêt soulevé par la première privatisation française.

On peut se hâter maintenant que le groupe français atteint l'état d'euro-sainteté, de participer à cette élévation, d'autant plus qu'il n'a nullement l'intention de transformer ses dividendes en indulgences plénières. Pour conclure sur une note moraliste, il est amusant de constater que le succès de la privatisation de Saint-Gobain est le résultat d'une nationalisation préalablement réussie.

Autre titre à suivre : Paribas

Alors qu'en janvier prochain, ce sera au tour de Paribas d'être privatisé, la qualité de la dette du groupe bancaire français a été récemment mise « sous surveillance » par Stardard and Poor's, l'une des deux grandes agences américaines spécialisées en la matière. La raison, derrière cette décision, est double : d'une part, la perspective d'une privatisation, qui va démunir Paribas de l'ombrelle que constitue l'actionnariat étatique, d'autre part, l'injection de quelque 382 millions de francs que Paribas, dans le cadre d'une participation de l'ordre de 51 %, va être contraint d'apporter au Crédit du Nord pour permettre à ce dernier d'apurer un bilan affecté par un douloureux « dégraissage ».

Cette « mise sous surveillance » ne devrait cependant pas inquiéter ceux qui s'intéressent à l'avenir du groupe bancaire français le plus actif sur la scène internationale. Si la nationalisation de Paribas lui a valu la protection du gouvernement français depuis 1982, elle l'a, en revanche, empêché de renforcer son capital social. A l'exception de l'autorisation, en début d'année, d'émettre des certificats d'investissements privilégiés (CIP), l'Etat français, le seul actionnaire, s'est, en effet, bien gardé d'injecter les capitaux supplémentaires nécessaires à toute banque par les eurotemps qui courent. Par contre, la privatisation permettra à Paribas de remédier à cette situation.

L'implication de Paribas, à l'origine banque d'affaires, avec le Crédit du Nord, banque commerciale, remonte à la fin des années 60, c'est-à-dire à l'époque où les premières ne pouvaient collecter des fonds auprès de la clientèle et étaient contraintes d'emprunter pour financer leurs activités. Aussi longtemps que le coût des fonds empruntés par les banques d'affaires se révélait inférieur à celui des capitaux collectés par les banques commerciales, tout allait au mieux dans le meilleur des mondes. Il n'en demeurait pas moins que la situation pouvait se retourner et que le coût des fonds collectés par les banques commerciales pouvait, du jour au lendemain, devenir inférieur à celui des capitaux empruntés par les banques d'affaires.

Ces dernières, pour parer à cette éventualité, se sont alors mises en quête d'acquérir des banques commerciales. C'est ainsi que Paribas a commencé à s'intéresser au Crédit du Nord puis au CIC, qu'une lutte pour prendre le contrôle de celui-ci s'instaura entre Paribas et Indosuez, autre banque d'affaires, et qu'au terme d'un compromis historique Paribas décidait d'abandonner le CIC à Indosuez et, en échange, de renforcer sa participation dans le Crédit du Nord.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. D'une part, les banques d'affaires françaises ont, depuis, été autorisées à collecter des dépôts.

En fait, on ne doit guère se tromper en avançant que le Crédit du Nord n'a pas apporté à Paribas *ce que ce dernier attendait*, à l'époque, de son entrée dans une banque commerciale. On peut valablement en déduire qu'une fois le Crédit du Nord remis sur ses pieds, Paribas devrait, en bonne logique, revendre un actif dont il n'a plus besoin. Du coup, la qualité de sa dette ne dépendra plus d'une tierce partie. Cela, conjugué avec la liberté de renforcer son capital social que va lui conférer la privatisation, fait de Paribas un titre extrêmement attrayant.

CHRISTOPHER HUGHES.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

A la recherche de l'équilibre perdu

Le marché obligataire français ressemble à un boxeur «sonné» au cours d'un combat : chaque fois qu'il se relève, il est immédiatement renvoyé au tapis, cherchant en vain, à récupérer. C'est une fois de plus le spectacle qu'il a donné cette semaine, toute remontée des cours étant immédiatement mise à profit par les opérateurs pour vendre du papier.

En début de semaine, par exemple, on s'attendait à un raffermissement des cours et à une baisse des rendements, après l'annonce à la veille du week-end précédent d'une hausse des prix de 0,2 % seulement en octobre, contre 0,4 % en septembre, et en sympathie avec les marchés américain et allemand, mieux disposés. Il y a eu effectivement un raffermissement, l'échéance de décembre du MATIF passant de 106,50 à près de 108, et celle de mars de 106,35 à 107,8, mais jusqu'à mardi midi : aussitôt on retomba, ce jour, à 107 et 106,75. Jeudi, même scénario : sur une hausse des cours à Chicago, on s'élevait à 107,25 et 107,05, pour finir vendredi à 107 et 106,80, avec des rendements d'environ 8,60 % sur les emprunts d'Etat et de 9,60 % sur ceux de première catégorie.

«Rien à faire, le marché est pourri, les gens n'ont plus confiance», gémissait un opérateur à la veille du week-end. Effectivement, on ne peut pas franchir à la hausse le «cône» graphique de 108 sur le MATIF, soit environ 8,50 % de rendement sur les emprunts d'Etat. Rappelons qu'au début de septembre on cotait plus de 114 (par rapport à un départ à 102 le 20 février), avec des rendements revenus à moins de 7,50 %.

En fait, le marché obligataire poursuit son pénible réajustement. Du «papier» à taux fixe est à vendre dans beaucoup de mains, notamment celles de gérants de SICAV court terme, qui sont obligés de vendre du portefeuille pour faire face aux sorties. A l'approche de la fin de l'année, beaucoup de trésoriers d'entreprise préparent leurs bilans et, à cet effet, se dépêchent de concrétiser les plus-values latentes sur leurs titres de SICAV court terme. Bien que les cours aient perdu parfois plus de 2 % en deux mois, ces plus-values restent importantes. Selon les statistiques de Paribas-TGF, à fin octobre les SICAV court terme «sensibles», dites de performance, avaient progressé en moyenne de 13 % depuis le 1er janvier, en tenant compte du coupon couru, la mieux placée, Midland Première, affichant + 18 % et Laffitte court terme, la moins bien placée, + 9,48 %.

Pour de plus amples renseignements à cet égard, le lecteur pourra se reporter au classement complet des SICAV court terme publié lundi prochain dans un supplément «Epargne et Investissement» daté du 25 novembre. Il faut se rappeler qu'au début de l'année les rendements étaient encore de 10 % et plus. Dans ces conditions, rien d'étonnant à voir des opérateurs se hâter de prendre leurs bénéfices. Quant à ceux qui sont entrés dans le marché au début de septembre, il leur reste les yeux pour pleurer, avec peut-être la menace d'une crise de liquidités dans les jours qui viennent ou les prochaines semaines, si tout le monde veut vendre en même temps. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises dans ces colonnes, il va falloir reclasser 75 à 100 milliards de francs d'emprunt à taux fixe, détenus par des gens qui spéculaient à la baisse des taux, donc à la hausse des cours, et qui vont devoir transférer ce « papier » à des investisseurs institutionnels comme les compagnies d'assurances et les caisses de retraite. Ces dernières le conservent souvent jusqu'au remboursement (5 à 10 ans) sans avoir à se soucier de variations de cours *intercalaires qui donnent des sueurs* froides aux gérants de SICAV à performance.

Cela posé, certains opérateurs avisés avancent qu'en dépit du pessimisme général, fondé consciemment ou sur la crainte sourde d'une reprise modérée de l'inflation l'an prochain, à 3,5 % l'an contre 2,2 % actuellement (n'exagérons pas), une reprise technique pourrait bientôt se produire, sans excès bien sûr. Les données « fondamentales » sont meilleures : tenue du franc plus satisfaisante, inflation revenue à 0,2 % le mois dernier et surtout restauration d'un écart de 1,5 % entre les taux à court terme (7 1/8 % sur le jour le jour en fin de semaine) et le long terme (8,6 % à 9,6 %) : il faut remonter à juin/septembre 1985 pour retrouver un écart aussi fort. Mais, font remarquer les experts chagrins, cet écart atteint 2 % en Allemagne, avec un taux à court terme de 4,40 % et des rendements de 6,40 % pour les obligations. Bien plus, la tendance est à la hausse de rendements outre-Rhin avec un marché presque aussi « pourri » qu'en France. En attendant, le marché de Paris est toujours à la diète, le Trésor refoulant impitoyablement les gros émetteurs. Seule la SNCF a *pu caser* 1,5 milliard de francs à taux variable (taux annuel du marché monétaire) en placement privé, les 800 millions de francs à 8,90 % de la Caisse centrale de coopératives économiques se plaçant plutôt doucement. A la diète, vous dis-je.

F. R.

LES DEVISES ET L'OR

Une stabilisation de fait

En nette rechute la semaine dernière, après une non moins nette remontée, le dollar a semblé se stabiliser cette semaine vis-à-vis des devises européennes, comme il l'a fait, tout à fait officiellement vis-à-vis du yen après *l'accord américano-japonais du* 31 octobre dernier. Son évolution s'est effectuée dans d'étroites limites, entre 6,57 F et 6,61 F à Paris et entre 2 et 2,02 DM à Francfort. Tout se passe comme si une « main invisible » imposait une stabilisation de fait, les opérateurs n'osant pas monter à plus de 2,07 DM, de peur d'une intervention des banques centrales et n'osant pas, non plus, enfoncer le seuil des 2 DM, *pour la même raison. « Si cela continue, nous allons entrer dans un régime de parités fixes »*, s'exclamaient, en fin de semaine, les opérateurs, avec un brin d'ironie, toutefois, car cette apparente stabilisation reste bien fragile.

En tout cas, elle ferait bien l'affaire de la France, chaque fois que le dollar s'enfonce au-dessous de 2 DM, et donc que le mark progresse, le franc fléchit au sein du système monétaire européen. On comprend donc fort bien que M. Edouard Balladur, notre ministre de l'économie et des finances, ait déclaré, cette semaine à la presse, qu'il était *« tout à fait disposé à se joindre au récent accord americano-japonais de stabilisation des taux de change. Le temps est venu de rechercher une amélioration du système monétaire international, une stabilisation du dollar, au moins provisoire, à ses niveaux actuels ne présenterait que des avantages. C'est en priorité avec mes collègues européens que je vais examiner cette possibilité »*.

Pour le ministre, le récent accord américano-japonais a des aspects *« très positifs »* en matière de change, de nature à compléter l'accord réalisé en septembre dernier entre les pays de la CEE à Gleam-Eagles, en Ecosse. A l'époque, pous stabiliser un SME très éprouvé par la montée du mark par rapport au dollar, les banques centrales de la Communauté étaient *« convenues d'intervenir sur les marchés »* pour lisser les évolutions du dollar et tenter de le stabiliser.

A présent, estime M. Balladur, le niveau du franc français est *« adéquat »* à l'intérieur du SME, et la solidarité européenne a bien fonctionné : le ministre va poursuivre ses entretiens à ce sujet avec son homologue allemand, M. Stoltenberg, au début de l'an prochain. Ils pourraient, vraisemblablement, évoquer le problème des taux d'intérêt, dont la hausse lente, outre Rhin, n'est pas sans gêner quelque peu la France (*voir en rubrique marché monétaire et obligataire*).

De l'autre côté de l'Atlantique, l'annonce d'une révision en hausse du taux de croissance annuel du PNB pour le troisième trimestre (2,9 % contre 2,4 %) n'a guère influé sur les cours du « billet vert » contrebalancé qu'elle était par une diminution de 0,2 % des mises en chantier de logements en octobre.

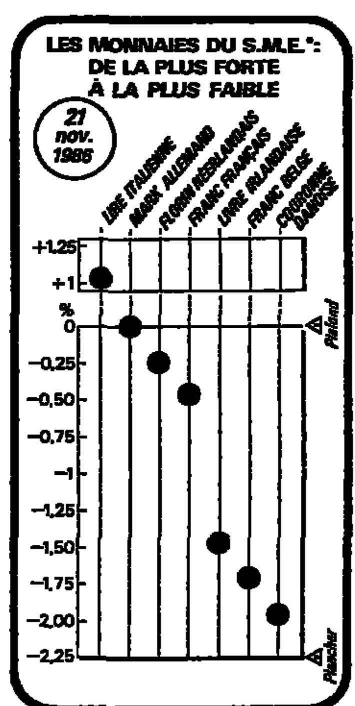
Les milieux financiers ont pris note des déclarations de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale (FED) selon lesquelle une poursuite de la baisse du dollar pourrait réduire l'intérêt qu'affichent encore les étrangers pour les placements aux Etats-Unis, compromettre sérieusement les chances d'une nouvelle détente du loyer de l'argent et mettre en danger la stabilité des prix. De son côté, le président de la FED, M. Manuel Johnson, estime que l'expansion de l'économie américaine pendant le trimestre en cours, n'excluait pas forcément une nouvelle diminution du taux de l'escompte. Quant aux taux de change, M. Johnson a considéré qu'il existait maintenant une *« corrélation raisonnable »* entre les devises des Etats-Unis et de leurs partenaires commerciaux. A cette occasion, la Maison Blanche entend, maintenant, exercer une forte pression sur les partenaires *« récalcitrants »*, à savoir les pays d'Asie nouvellement industrialisés (Corée du Sud, Hongkong, Taiwan, Singapour), pour les inciter à réévaluer leurs monnaies qui, jusqu'à présent, ont accompagné le dollar dans sa baisse. Pour le secrétaire du Trésor, M. James Baker, cette réévaluation permettrait de *« mieux refléter les éléments fondamentaux de leur économie »*. En 1985, les Etats-Unis ont enregistré un déficit de plus de 21 milliards de dollars sur les 96 milliards d'échanges industriels avec ces pays. *« Insoutenable politiquement et économiquement »*, a clamé M. Baker, qui agite le spectre de mesures protectionnistes prises par un congrès désormais dominé par des démocrates moins libéraux que les conservateurs.

En Asie, on reste insensible à ces adjurations, du moins pour l'instant. La Corée du Sud (7 milliards de dollars d'excédent commercial en 1986 et 8 à 9 milliards en 1987), estime que la valeur de Won (la monnaie locale) reflétait les performances de l'économie et que la parité ne pouvait faire l'objet de négociations à Hongkong et à Singapour.

Même réaction à Taipeh, toutefois, le gouverneur de la Banque centrale a admis que la hausse du dollar taïwanais était inévitable en raison du gonflement de l'excédent commercial avec les Etats-Unis : 11,1 milliards de dollars américains pour les dix premiers mois de 1986. Il est vrai que Taiwan n'a pas tellement les moyens de résister aux pressions de Washington.

Signalons, enfin, que sur les marchés de l'or, le cours de l'once est retombé à son plus bas niveau depuis août dernier, soit 383 dollars, après avoir poussé une pointe à l'automne (442,75 dollars le 22 septembre 1986).

FRANÇOIS RENARD.



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 au 21 novembre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4130	–	15,1469	59,4530	49,5909	2,3883	43,8981	0,0716
	1,4280	–	15,1745	59,9161	49,7018	2,3894	43,9947	0,0717
Paris	9,3286	6,6020	–	392,51	327,40	15,7679	289,82	4,7258
	9,4185	6,5980	–	394,84	327,53	15,7467	289,92	4,7307
Zurich	2,3767	1,6820	25,4771	–	83,4119	4,0172	73,8367	1,2040
	2,3833	1,6690	25,3267	–	82,9522	3,9880	73,4271	1,1981
Francfort	2,8493	2,0165	30,5438	119,89	–	4,8160	88,5206	1,4435
	2,8731	2,0120	30,5315	120,55	–	4,8076	88,5173	1,4443
Bruxelles	59,1623	41,87	6,3420	24,8930	207,63	–	18,3802	2,9971
	59,7618	41,85	6,3505	25,0748	208,00	–	18,4117	3,0043
Amsterdam	3,2188	2,2780	34,5047	135,43	112,96	5,4406	–	1,6307
	3,2458	2,2730	34,4922	136,18	112,97	5,4313	–	1,6317
Milan	1973,96	1397	211,60	830,56	692,78	33,3652	613,26	–
	1989,28	1393	211,38	834,63	692,34	33,2855	612,84	–
Tokyo	231,31	163,70	24,7955	97,3246	81,1803	3,9097	71,8613	0,1172
	231,33	162,00	24,5827	97,0641	80,5168	3,8709	71,2714	0,1163

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 21 novembre, 4,0330 F contre 4,0679 F le vendredi 14 novembre.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Platine : une tendance abyssale...

Vedette incontestée de l'été – avec l'or – sur les marchés de matières premières, le platine a connu depuis septembre un affaiblissement régulier, qui s'est accéléré ces jours derniers. L'once de métal à New-York ne valait plus, le 19 novembre, que 471 dollars, contre 684 dollars au plus fort de sa flambée estivale. Cette rechute, qui a pesé sur les cours de l'ensemble des métaux précieux (l'or a perdu en sympathie 5 %, déprimé de surcroît par de supposées ventes russes et arabes), a suivi la publication par le courtier londonien Johnson Matthey d'une étude consacrée au platine en 1986.

S'il est confirmé que, pour la deuxième année consécutive, la production mondiale sera inférieure à la demande estimée, *« ce déficit devrait être inférieur à celui de 1985 »*. Stimulés par la récente fermeté des prix, l'Afrique du Sud et l'Union soviétique, les deux principaux producteurs mondiaux, ont intensifié leur effort d'extraction. L'offre se situerait ainsi, selon Johnson Matthey, à 2,81 millions d'onces, contre 2,74 millions l'an passé. Quant à la consommation, elle se situerait autour de 2,82 millions d'onces, soit une progression de 10 000 onces.

Il est cependant improbable que, malgré ce rééquilibrage du marché, les cours retrouvent leur fourchette de 1985, comprise entre 244 et 356 dollars.

Pour l'heure, un certain pessimisme prévaut. L'analyse des «charts» (graphiques) inspire aux analystes de Shearson ce commentaire imagé : *« Depuis que le point de résistance de 540 dollars a été enfoncé, la tendance du platine est abyssale... »*

Ce revers a, de surcroît, été accentué par le dégagement massif de la spéculation, qui a démoli sa position (à New-York en particulier) avec autant de vigueur qu'elle l'avait bâtie quelques mois plus tôt.

Il reste que les données fondamentales du marché, l'état de la consommation présente et à venir, notamment, sont positives. L'industrie automobile, débouché principal du métal, en absorbe des quantités croissantes. Entre 1984 et 1986, Johnson Matthey estime que la demande en Europe occidentale a quadruplé, pour se situer autour de 120 000 onces.

Les achats de platine pour la joaillerie restent substantiels (au Japon, notamment, en dépit d'un léger ralentissement récent au profit des pièces d'or frappées en l'honneur de l'empereur Hiro Hito). Quant aux acquisitions de platine physique (par opposition aux achats de papier) par les investisseurs privés, elles connaissent un essor important. En 1986, 400 000 onces environ, sous forme de barres et de pièces, devraient ainsi rejoindre les coffres ou les bas de laine des « privés », surtout aux Etats-Unis.

Cet engouement pour le métal précieux se poursuivra-t-il ? Les projets de généralisation de l'essence sans plomb en Europe et d'introduction massive des pots catalytiques à base de platine le laissent supposer. Une reprise, toujours possible, de l'inflation est aussi un facteur potentiel de raffermissement du platine. Mais, pour l'instant, aucune amorce de reprise ne se dessine.

ÉRIC FOTTORINO.

COURS DU PLATINE À NEW-YORK

en dollars par once — 700, 600, 500, 400, 300, 200 — 1983, 1984, 1985, 1986

PRODUITS	COURS DU 21-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	953 (– 9,50) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	799 (– 11) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 596 (+ 20) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 229 (+ 7) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 110 (+ 40) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 852 (– 90) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	278,75 (– 3,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	167,75 (– 3,50) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	149,90 (– 1) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

Les comptes de la questure de la Ville de Paris à l'Assemblée nationale

L'« argent de poche » des élus échappe au contrôle de droit commun

L'Assemblée nationale a adopté, le vendredi 21 novembre, la proposition de loi sénatoriale modifiant le statut juridique et financier de la Ville de Paris, après l'avoir considérablement modifié sur son point essentiel, le contrôle des frais de la questure (*le Monde* des 31 octobre et 15 novembre). Seuls les députés RPR et UDF, plus M. Edouard Frédéric-Dupont (FN, Paris) ont approuvé ce texte, ceux du PS, du PC et du FN votant contre.

Oui ou non, Paris doit-elle être traitée différemment des autres communes françaises ? Le débat est aussi vieux que la République. C'est encore lui qui a servi de trame aux discussions des députés sur le nécessaire « *toilettage* » du régime juridique et financier de la Ville. Avec une égale mauvaise foi de part et d'autre. Car chacun n'use de la spécificité parisienne que là où elle le sert, mais la récuse là où elle le dérange.

C'est en mettant en avant l'indispensable rapprochement – autant qu'il se peut – avec le droit commun que la majorité a donné au maire de la capitale une très faible part des pouvoirs de police qu'un arrêté des consuls de la Révolution avait confié au préfet de police. Transfert refusé par la gauche, M. **François Asensi** (PC, Seine-St-Denis) y voyant l'amorce d'une *« police municipale », ce que nie avec force* M. **Jean Tibéri** (RPR, Paris) et premier adjoint au maire de la capitale, M. **Georges Sarre** (PS, Paris) craignant qu'un tel partage de responsabilité entre le fonctionnaire et l'élu ne soit source de complexité.

C'est toujours la comparaison avec le fonctionnement des autres conseils municipaux qui a amené les élus de la majorité nationale, qui sont aussi ceux de la majorité municipale, à refuser toute nouvelle spécificité dans les pouvoirs des conseillers de Paris, alors que ceux de l'opposition se plaignent de la faiblesse de leurs possibilités de contrôle de l'action du maire, qui par l'importance de sa ville dispose de moyens d'actions sans commune mesure avec ceux des premiers magistrats des autres communes françaises.

Le particularisme parisien a été, en revanche, le seul argument avancé par la droite pour justifier que la capitale dispose d'un régime financier spécial permettant aux frais de la questure – les sommes dépensées pour le fonctionnement de l'assemblée municipale – d'échapper aux procédures de contrôle de droit commun. Cette situation n'est pas nouvelle puisqu'elle remonte à 1939, date à laquelle il fut décidé que le conseil de Paris serait en l'occurence traité comme une assemblée parlementaire. Nul n'y avait trouvé à redire, tant chacun des élus parisiens qu'il soit de droite ou de gauche y trouvait avantage. Mais en 1975, la capitale fut – enfin – dotée, comme toutes les autres villes, d'un maire.

L'« argent de poche » de la ville pouvait-il alors échapper au mécanisme de contrôle *a posteriori* confié par la loi de décentralisation aux chambres régionales des comptes ? Les élus de la majorité parisienne ont fait plusieurs tentatives, dont l'une fut cassée par le Conseil constitutionnel. La proposition de loi sénatoriale qui vient d'être adoptée n'est qu'un nouvel avatar de cet effort de discrétion. Mais, constitutionalité oblige, et M. **Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), qui en est le rapporteur, aidant, elle a été modifiée.

Pas question pour autant de revenir au droit commun : le contrôle des sommes dépensées par la questure se fera d'abord par les élus parisiens eux-mêmes, y compris ceux de l'opposition, puis non pas par la chambre régionale des comptes, qui depuis trois ans avait tenté – sans succès – d'user des droits que la loi lui reconnaissait, mais par la Cour des comptes directement, et seulement si elle le juge utile, car, comme le dit M. **Gilbert Gantier** (UDF, Paris et adjoint au maire de la ville) *« tout ce qui a trait au rôle de représentation de Paris constitue une dépense de nature nationale ».*

Cette procédure, qui permet tout de même un contrôle effectif, si la Cour des comptes le souhaite, et donne, comme le fait remarquer M. Tiberi, à l'opposition municipale des pouvoirs dont elle ne dispose pas ailleurs, n'est pas loin de suffire à M. Sarre.

Mais les députés non parisiens de l'opposition continuent à être inquiets. M. **Georges-Paul Wagner** (FN, Yvelines), tout en reconnaissant le progrès enregistré par rapport au texte sénatorial, fait remarquer : *« Le premier ministre est en même temps maire de la capitale. Il n'est pas tout à fait incongru de comparer sa ville à la femme de César : elle ne doit pas être soupçonnée. »*

Un trésor de guerre

M. **Roland Dumas** (PS, Dordogne), qui fait partie de ces socialistes inquiets de la manière dont M. Jacques Chirac a su transformer son Hôtel de Ville en *« forteresse »*, ne veut pas lâcher un tel dossier. Le nouveau régime juridique va permettre de décréter un *« passez muscade »* sur les 240 millions de francs de *« trésor de guerre »* qu'a pu se constituer la majorité parisienne de 1977 à 1986, remarque d'abord ce proche du président de la République.

Ramenons les choses à leurs justes proportions, lui réplique M. **Yves Galland**, ministre délégué aux collectivités locale mais aussi adjoint au maire de Paris : les frais de la questure ne représentent que 0,4 % du budget de la Ville, et la moitié représente les indemnités des conseillers et les salaires des fonctionnaires.

Peut être, dit M. **Dumas**, mais le budget de la capitale *« est équivalent à celui de la Belgique »*. Or, pour lui, le système de contrôle de ces sommes de *« représentation »* est si différent du droit commun qu'il doute *« qu'un tel bricolage résiste à l'examen minutieux du Conseil constitutionnel ».*

« C'est votre faute si les crédits de la questure ont dû augmenter », dit encore M. Galland, c'est la conséquence de la loi dite PLM, créant un régime particulier à Paris, Lyon et Marseille, une loi que M. Chirac, lorsqu'il n'était que maire, avait promis de supprimer, mais dont l'abrogation ne figure plus à son programme de premier ministre.

La spécificité parisienne s'est au moins accrue sur un point, depuis le 16 mars : ce sont des responsables et des élus de la capitale qui sont aux postes clefs du gouvernement de la France (M. Alain Juppé, par exemple, est l'argentier de la Ville comme de l'Etat). La manière dont ils ont fait passer cette proposition de loi qu'ils ont inspirée, prouve bien qu'ils n'ont pas l'intention de se dessaisir de l'avantage que comporte cette situation.

THIERRY BRÉHIER.

Au congrès du syndicat des commissaires de police réuni à Paris

M. Charles Pasqua : « Votre pouvoir de commandement doit s'exercer sans souffrir aucune contestation »

Réuni en congrès extraordinaire à Paris, vendredi 21 novembre, le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale, qui groupe l'essentiel des deux mille fonctionnaires de ce corps, a désigné au poste de secrétaire général M. Daniel Dugléry. MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud ont assisté à la deuxième moitié d'un congrès qui avait surtout pour fonction de régulariser les changements intervenus au sein de l'équipe dirigeante après le départ de M. Robert Naud, ancien secrétaire général. Celui-ci a été nommé, au lendemain du 16 mars, directeur des services techniques de la préfecture de police.

Des cinq années passées depuis 1981, M. Daniel Dugléry, nouveau secrétaire général, n'a voulu, en commençant son discours de clôture, ne retenir que les difficultés et les attaques dont, selon lui, le corps des commissaires a été la cible. Qui donc en veut ainsi aux chefs de la police ? M. Dugléry n'a pas nommé la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), mais il suffisait de remarquer l'absence de ses représentants parmi tous ceux des autres syndicats autonomes invités, pour comprendre que c'était bien l'organisation de M. Bernard Deleplace, qui était visée. Y aurait-il eu un doute que M. Dugléry se serait empressé de le dissiper. Défenseur de valeurs *« sans lesquelles aucune organisation sociale ne peut prospérer »*, contempteur des *« chimères qui ont dévoyé la concertation »* et des *« prétendues idées neuves proclamées d'utilité publique »*, le nouveau secrétaire général a pris le contrepied des idées maîtresses défendues par la FASP. *« Les cadres supérieurs de la police nationale n'ont jamais, comme certains de leurs détracteurs, sacrifié au mythe de la modernité exacerbée pour satisfaire aux effets médiatiques*, a affirmé M. Dugléry. *Le miroir aux alouettes, la politique de Gribouille, l'escroquerie verbale ou la désinformation, non vraiment, vraiment ce n'est pas leur affaire ».* Conclusion sans appel et largement comprise par la majorité des congressistes qui n'ont pas manqué d'applaudir ce coup de patte de leur secrétaire général.

« Des hommes mieux formés »

Restent les problèmes et les défis lancés à la police nationale par la délinquance et le terrorisme. Pour M. Dugléry, on ne motivera pas durablement les commissaires de police, souvent victimes *« d'attaques les plus basses perpétrées directement par certains policiers ou, indirectement, par leurs relais habituels »*, si certaines conditions ne sont pas remplies. Il faut donc satisfaire les revendications traditionnelles (meilleures conditions de mobilité et de déroulement de carrière ; amélioration de la grille indiciaire), mais aussi *« donner à la hiérarchie les moyens d'exercer ses prérogatives ».*

De meilleures conditions de travail, c'est bien, mais il est essentiel aussi d'accorder aux commissaires *« non seulement la possibilité de sanctionner vite les fonctionnaires qui ont commis une faute, mais aussi, et surtout, la faculté de récompenser de la même façon les policiers méritants, qu'il s'agisse de l'avancement, des primes ou des distinctions. »* Il y a là une source de possibles conflits avec les syndicats de la base, très attachés à l'avancement à l'ancienneté.

Dans la généralité du propos, M. Pasqua ne pouvait qu'être d'accord. Dans le détail, en revanche, il s'est montré d'une remarquable prudence, distribuant plus de bonnes paroles que des promesses. En matière de politique policière, M. Pasqua entend privilégier *« une démarche empirique, mais globale, qui se défie des solutions miracles et s'attache au contraire à la seule trilogie qui vaille : des équipements supplémentaires et plus modernes, certes, mais aussi des hommes plus nombreux, davantage motivés et mieux formés, et des compétences plus précises et adaptées à la réalité des menaces qui pèsent sur la sécurité de nos concitoyens ».*

« Votre pouvoir de commandement doit s'exercer sans souffrir aucune contestation », a encore lancé, très applaudi, le ministre qui s'est par ailleurs déclaré favorable à ce que les commissaires puissent accéder au corps des sous-préfets, grâce à un recrutement spécifique ou par le mécanisme du détachement. Proposition qui ne pouvait que satisfaire un auditoire très attaché à la revalorisation d'une carrière perçue par beaucoup de commissaires comme dévalorisée.

Le miel de M. Pasqua cachait pourtant un peu de vinaigre : *« L'effort entrepris*, a souligné le ministre de l'intérieur, *ne pourra porter tous ses fruits que si les commissaires de police, à tous les niveaux de la hiérarchie, assument pleinement les responsabilités de commandement qui sont les leurs. »* Une évidence qu'aime à rappeler M. Pasqua qui, en privé, se montre parfois déçu des pesanteurs manifestées par son administration et même de la dolence de certains de ses cadres.

GEORGES MARION.

M. André Giraud n'envisage pas de quitter le ministère de la défense

Durant quatre jours, après l'assassinat de Georges Besse, des proches de l'ancien président-directeur général de Renault et des conseillers, politiques ou industriels, du gouvernement ont suggéré au premier ministre d'installer à la tête de la Régie M. André Giraud, le ministre de la défense, qui a été chargé de l'éloge funèbre aux obsèques, vendredi 21 novembre, aux Invalides.

Les deux hommes étaient très liés depuis des décennies et M. Giraud était un ami intime de la famille de Georges Besse. Au Commissariat à l'énergie atomique, où ils avaient beaucoup travaillé ensemble, leurs relations personnelles et quasi familiales n'interdisaient pas de profonds désaccords sur la conduite à tenir. Malgré de très violentes discussions, Georges Besse et André Giraud, dont les tempéraments se ressemblaient, achevaient toujours leurs différends par un *« c'est toi le patron »* du futur PDG de Renault au futur ministre de la défense qui signifiait que Georges Besse appliquerait les ordres d'André Giraud.

Le ministre de la défense a été très affecté par l'assassinat de son meilleur ami et il a tenu à s'occuper personnellement des problèmes qui ont alors assailli la famille de Georges Besse.

C'est dans ce climat psychologique particulier que des proches de la famille et des conseillers du gouvernement ont imaginé que M. Giraud puisse prendre le relais à la tête de Renault comme pour témoigner d'une symbolique de la continuité du pouvoir face au terrorisme. Dans l'entourage du ministre de la défense, on souligne, cependant, que M. Giraud n'a pas eu à refuser une proposition qui ne lui a pas été formulée officiellement par les instances de décision en la matière.

Dans ses éditions du samedi 22 et du dimanche 23 novembre, le quotidien *le Matin de Paris* croit savoir que *« M. Giraud veut rendre son tablier »* de ministre de la défense parce que *« ce poste ne lui convient plus »* et qu'il cherche *« une sortie honorable ».*

On indique, dans l'entourage du ministre de la défense, que M. Giraud n'a pas offert sa démission au chef du gouvernement pour succéder à Georges Besse. On ajoute que c'est avec l'accord du chef de l'Etat et du premier ministre que M. Giraud a prononcé l'éloge funèbre aux Invalides, et on fait remarquer que, dans ces conditions, on ne confie pas cette tâche à un démissionnaire.

● **M. Chevènement : *« s'exprimer avec clarté »*.** – Dans une interview au *Matin*, parue jeudi 20 novembre, M. Jean-Pierre Chevènement estime que les dirigeants socialistes *« qui pourraient être candidats »* (à l'élection présidentielle) doivent exprimer *« ce qu'ils veulent pour la France »*. L'ancien ministre socialiste de l'éducation nationale ajoute que leur devoir est de *« s'exprimer avec clarté »*.

● **M. Rocard et la cohabitation.** – M. Michel Rocard a défendu, vendredi 21 novembre, au cours d'un colloque organisé à Paris par *le Nouvel Observateur* et la revue *Intervention* sur le thème du *«pilotage des sociétés complexes»*, les *«vertus de la cohabitation»* qui présente l'avantage, selon lui, de réduire l'*«intolérance»* entre les Français dans la mesure où elle les *«oblige à se supporter»*.

● **Congrès du RPR reporté.** – Le congrès extraordinaire du RPR, qui devait se dérouler le samedi 6 décembre est reporté au lendemain en raison de la participation de M. Jacques Chirac, les 5 et 6 décembre, au conseil européen de Londres, a annoncé le RPR, vendredi 21 novembre.

● **Conseil de prud'hommes : la réforme est séparée du projet de loi sur les licenciements.** – M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a partiellement donné satisfaction au CNPF. Le projet de réforme du conseil de prud'hommes est dissocié du projet de loi sur les licenciements (*le Monde* du 21 novembre). Les deux textes seront présentés simultanément au conseil des ministres du 26 novembre.

Le numéro du « Monde » daté 22 novembre 1986 a été tiré à 485 920 exemplaires

A B C E F G H

